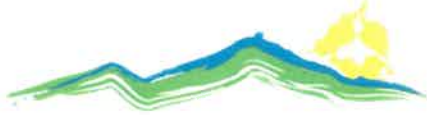


AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Regu le 25/06/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Date de création : Mai 2019

DOCUMENT UNIQUE***Evaluation des risques professionnels*****FICHE 1**

Page 1 / 2

EPCI :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES AUX-ALPILLES**Sommaire**Date de création : décembre
2017Date de mise à jour :
c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Sommaire (fiche 1).....	page 2-3
Informations générales (fiche 2)	page 4-8
Organigramme	page 9
Présentation du DUERP (fiche 3)	page 10

Première partie : Evaluation des risques professionnels

- 1- Inventaire des moyens organisationnels relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail page 11
 - Inventaire des moyens organisationnels relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail : liste des procédures (fiche 4) page 12-14
 - Répertoire des activités (fiche 5) page 15

- 2- Inventaire des principaux risques ou nuisances relatifs aux tâches ou activités réalisées (mesure de prévention et/ou protection)..... page 16
 - Membre du comité de pilotage (fiche 6) page 17
 - Composition des groupes de travail (fiche 7) page 18-21
 - Information des agents (fiche 8) page 22-23
 - Détermination de la méthodologie de travail-cotation des risques (fiche 9) page 24-28
 - Identification des situations dangereuses (fiche 10) page 29-30
 - Unité de travail – fiche descriptive (fiche 11) page 31-41
 - Identification & évaluation des risques professionnels (fiche 12) page 42
 - ❖ Unité de travail : Administratif Sous unités : administration générale, affaires juridiques, finances, page 43-50
 - ❖ Unité de travail : Administratif Sous unités : accueil public, formalité, tourisme, facturation page 51-56
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Espaces verts page page 57-61
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Entretien des bâtiments, travaux de voirie, page 62-65
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Gardien déchèterie (Maussane les Alpilles) page 66-72
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Gardien déchèterie (Saint Rémy de Pce) page 73-79
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Gardien déchèterie (Saint Etienne du Grès) page 80-86

AR PREFECTURE 013-241300375-EPIC10624-DEL98_2019 DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 1 Page 2 / 2
	Sommaire	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : <i>c:\NG\DUERP.05.2019.V0</i>

- Identification & évaluation des risques professionnels (suite)
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Collecte déchetspage 87-93
 - ❖ Unité de travail : police mutualisée page 94-99
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Exploitation des réseaux (Régie eau & assainissement) page 100-106
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Electromécanicien (Régie eau & assainissement) page 107-113
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Assainissement autonome (Régie eau & assainissement)..... page 114-116
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Travaux sur réseaux (Régie eau & assainissement) page 117-123

Deuxième partie : Plan d'actions

- 1- Planification des mesures de prévention et/ou de protection à mettre en place après l'évaluation des risques professionnels (fiche 13) page 124
 - ❖ Unité de travail : Administratif Sous unités : administration générale, affaires juridiques, finances, page 125-127
 - ❖ Unité de travail : Administratif Sous unités : accueil public, formalité, tourisme, facturation page 128-130
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Espaces verts page 131-134
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Entretien des bâtiments, travaux de voirie page 135-136
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Gardien déchèterie (Maussane les Alpilles) page 137-142
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Gardien déchèterie (Saint Rémy de Pce) page 143-148
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Gardien déchèterie (Saint Etienne du Grès) page 149-154
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Collecte déchets page 155-159
 - ❖ Unité de travail : police mutualisée page 160
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Exploitation des réseaux (Régie eau & assainissement) page 161-168
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Electromécanicien (Régie eau & assainissement) page 169-174
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Assainissement autonome (Régie eau & assainissement) page 175-177
 - ❖ Unité de travail : techniques Sous unités : Travaux sur réseaux (Régie eau & assainissement) page 178-183
- 2- Mise à jour du document unique Fiche 14 page 184-186

AR PREFECTURE 013-241300375-EPIC10624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 2 Page 1 / 5
	Informations générales	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Nom de la collectivité	Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles	
Adresse	2 Avenue des écoles – 13520 MAUSSANE LES ALPILLES	
Téléphone	04 90 54 54 20	
Fax	04 90 54 54 16	
E-mail	bienvenue@ccvba.fr	
Site internet	www.vallee-des-baux-alpilles	
Président	M. Hervé CHERUBINI	
Direction général des services	Mme Karine BRIAND (DGS) M. Edouard NOLORGUES (DGA)	
Conseiller de prévention (CP) Assistant de prévention (AP)	Mme Nathalie GILLY (CP)	
Service de médecine préventive	AISMT 13 ZA ROUBIANS 13150 TARASCON	
Effectifs de l'établissement	Agents titulaires	85
	Agents non titulaires	26
	Nombre total d'agents	111

AR PREFECTURE 013-241300375 EPCI 0624-DEL 98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 2 Page 2 / 5
	Informations générales	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Liste des adresses des bâtiments & équipements intercommunaux	<p><u>Bâtiment</u></p> <p>23 avenue des Joncades basses – 13210 SAINT REMY DE Pce</p> <p><u>Déchèteries :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie intercommunale, Route de Saint Martin de Crau, RD 27 - 13520 MAUSSANE LES ALPILLES • Déchèterie intercommunale, Route de Méjade – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE • Déchèterie intercommunale, Chemin du cour du Loup - 13103 SAINT ETIENNE DU GRES • Déchèterie intercommunale mobile <p><u>Zone d'activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone d'activité de la Massane, les Joncades basses 13210 SAINT REMY DE Pce • Zone d'activité – La Gare – 13210 SAINT REMY DE Pce • Zone d'activité – les Lagettes – 13990 FONTVIEILLE • Zone d'activité - Les grandes terres - 13810 EYGALIERES • Zone d'activité – La Laurade – 13103 SAINT ETIENNE DU GRES • Zone d'activité – Sainte Philomène – 13890 MOURIES • Zone d'activité – Roquerousse/ Capelette – 13520 MAUSSANE LES ALPILLES • Zone d'activité – Les Trébons – 13930 AUREILLE <p><u>Voiries intercommunales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chemin de contant –LE PARADOU / FONTVIEILLE • Chemin Du Touret – MAUSSANE / LE PARADOU • Ancienne route d'Arles – Saint Etienne du Grès • Chemin du Pont de Carlin (haut & bas) – MAS BLANC DES ALPILLES/ SAINT ETIENNE DU GRES • Chemin des Anchoys – SAINT ETIENNE DU GRES • Chemin de Pistole - SAINT ETIENNE DU GRES <p><u>Office de tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Office du Tourisme – Avenue des Moulins – 13990 FONTVIEILLE • Bureau d'information tourisme intercommunal – 2 rue du Temple – 13890 MOURIES • Office du Tourisme – Place Jean JAURES – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
--	---

AR PREFECTURE 013-241300375-EPIC10624-DEL08_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 2 Page 3 / 5
	Informations générales	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Assainissement

Liste des adresses des bâtiments & équipements intercommunaux	Station d'épuration d'Aureille	Route départementale 24 13930 AUREILLE
	Poste de relevage d'Eygalières	Impasse Avenue Léon Blum 13810 EYGALIERES
	Poste de relevage d'Eygalières	Route de Sounègue 13810 EYGALIERES
	Poste de relevage d'Eygalières	Chemin des Santolines 13810 EYGALIERES
	Poste de relevage d'Eygalières	Chemin Prassinos 13810 EYGALIERES
	Station d'épuration de Mas Blanc des Alpilles	Chemin du Pont Carlin 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	Local technique de la STEP de Mas Blanc des Alpilles	Chemin du Pont Carlin 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	2 postes de relevage de Mas Blanc des Alpilles	Chemin du Pavillon 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	Station d'épuration de Mouriès	D78A, Chemin du Mas de Brau 13890 MOURIES
	Local technique de la STEP de Mouriès	D78A, Chemin du Mas de Brau 13890 MOURIES
	Poste de relevage de Mouriès	Route de Servanes 13890 MOURIES
	Poste de relevage de Mouriès	Avenue Alphonse Daudet 13890 MOURIES
	2 postes de relevage de Mouriès	Impasse des Plantiers 13890 MOURIES
	Station d'épuration de Saint Etienne du Grès	Chemin du Cours du Loup 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Local technique principal de la STEP de Saint Etienne du Grès	Chemin du Cours du Loup 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Local technique de la STEP de Saint Etienne du Grès (pré-traitement)	Chemin du Cours du Loup 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Local technique du préleveur de la STEP de Saint Etienne du Grès	Chemin du Cours du Loup 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	Avenue du Docteur Barberin 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	Avenue de la Nerthe 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	RD99 - Salle Pierre Emmanuel 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	Chemin des Ecureuils 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	Chemin de la Terrenque 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	Chemin de la Thèze 13103 SAINT ETIENNE DU GRES	
Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	Chemin du Mas d'Arbaud 13103 SAINT ETIENNE DU GRES	

AR PREFECTURE 013-241300375-EPCI-0624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 2 Page 4 / 5
	Informations générales	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Liste des adresses des bâtiments & équipements intercommunaux	Poste de relevage de Saint Etienne du Grès	Chemin de la Malautière 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Station d'épuration de Fontvieille	Parc d'activités des Lagettes 13990 FONTVIEILLE
	Poste de refoulement Vieillefont	Chemin Vieillefont 13990 FONTVIEILLE
	Poste de refoulement du Paty	Chemin du Paty 13990 FONTVIEILLE
	Poste de refoulement Giono	Rue Giono 13990 FONTVIEILLE
	Poste de refoulement Guy Renne	Chemin Guy Renne 13990 FONTVIEILLE
	Poste de refoulement Rue Michelet	Rue Michelet 13990 FONTVIEILLE
	Station d'épuration de Saint Rémy de Provence	Chemin des Méjades 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
	Local technique principal de la STEP de Saint Rémy de Provence	Chemin des Méjades 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
	Local technique de la STEP de Saint Rémy de Provence (pré-traitement)	Chemin des Méjades 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
	Poste de relevage de Saint Rémy de Provence	Avenue de la Massane 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
	Poste de relevage de Saint Rémy de Provence	Rue des Calades 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

AR PREFECTURE	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 2 Page 5 / 5
013-241300375 EPCI 0624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019		
	Informations générales	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Eau potable

Liste des adresses des bâtiments & équipements intercommunaux	Chambre de vannes réservoir d'Aureille	Chemin du Château d'eau 13930 AUREILLE
	Local chlore du réservoir d'Aureille	Chemin du Château d'eau 13930 AUREILLE
	Local technique de la station de Pompage d'Aureille	Route des Fioles 13930 AUREILLE
	Local à pompes de la station de reprise d'Eygalières	RD74A - Quartier des Isords 13810 EYGALIERES
	Local de comptage de la station de reprise d'Eygalières	RD74A - Quartier des Isords 13810 EYGALIERES
	Local du château d'eau d'Eygalières	Chemin de la Lèque 13810 EYGALIERES
	Local technique du réservoir de Mas des Alpilles	Chemin du Pavillon 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	Chambre des vannes réservoir de Mas Blanc des Alpilles	Chemin du Pavillon 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	Local à pompes de la station de pompage de Mas Blanc des Alpilles	Chemin du Pavillon 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	Local bouteilles de chlore de la station de pompage de Mas Blanc des Alpilles	Chemin du Pavillon 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	Local du débitmètre de la station de pompage de Mas Blanc des Alpilles	Chemin du Pavillon 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
	Chambre de vannes réservoir de Saint Etienne du Grès	Chemin du Réservoir 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Local technique du réservoir de Saint Etienne du Grès	Chemin du Réservoir 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Local à pompes de la station de pompage de Saint Etienne du Grès	Avenue du Stade 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Local comptage EDF de la station de pompage de Saint Etienne du Grès	Avenue du Stade 13103 SAINT ETIENNE DU GRES
	Local à pompes et bassins Les Antiques à Saint Rémy de Provence	D5 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
	Station de pompage Les Paluds à Saint Rémy de Provence	Quartier Les Paluds 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
	Station de pompage Les Méjades à Saint Rémy de Provence	Chemin des Méjades 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Bassin du haut service de Saint Rémy de Provence	D5 13210 SAINT REMY DE PROVENCE	

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Regu le 25/06/2019

AR PREFECTURE EPCL 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 3 Page 1 / 1
	Présentation du DUERP	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : <i>c:\NG\DUERP.05.2019.V0</i>

Première partie : Evaluation des risques professionnels

- 1- Inventaire des moyens organisationnels relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail
- 2- Inventaire des principaux risques ou nuisances relatifs aux tâches ou activités réalisées (Mesure de prévention et/ou de protection)

Deuxième partie : Plan d'actions

Planification des mesures de prévention et/ou de protection à mettre en place après l'évaluation des risques professionnels

PREMIERE PARTIE

Evaluation des risques professionnels :

1 – inventaire des moyens organisationnels relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Inventaire des moyens organisationnels relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail

FICHE 4

Page 1 / 3

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL2019-DE
Regu le 25/06/2019

Liste des procédures

Moyens généraux	Sans objet	existant	Demandé	Ordre de priorité	Responsable du suivi
Registres, documents, moyens administratifs, techniques ou organisationnels, formations, etc.....					
Livret d'accueil			X	1	Nathalie GILLY
Organigramme des services		X			
Règlement de travail en sécurité		X	X	1	Nathalie GILLY
Service de médecine professionnelle et préventive (en interne ou conventionnée)		X			
Liste des membres du CT/CHST		X			
Règlement intérieur du CT/CHST		X			
Nomination des assistants et conseiller de prévention		X	X	1	Service RH
Formation initiale des assistants et conseiller de prévention		X			
Prise de fonction des assistants et conseiller de prévention		X			
Formation continue des assistants et conseiller de prévention		X			
Fiches de postes		X			
Notice d'information pour les postes exposant les agents à des substances ou préparations dangereuses			X	1	Nathalie GILLY
Fiche de suivi des travaux comportant des risques particuliers			X	1	Nathalie GILLY
Fiches de données de sécurité (FDS) relatives aux produits dangereux utilisés		X			
Permis feu à rédiger lors d'opérations de soudage, de meulage susceptibles de communiquer le feu aux locaux			X	1	Nathalie GILLY
Protocole de sécurité lors des chargements/déchargements de véhicules		X	X	1	Nathalie GILLY
Registre des dangers graves et imminents (droit de retrait)		X			
Registre hygiène et sécurité (signalements, observations, suggestions)		X			
Analyse des dysfonctionnements, des accidents, des incidents et du comportement humain afin de mettre en place des dispositions pour y remédier		X			
Organisation des secours aux blessés			X	1	Nathalie GILLY

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE
Evaluation des risques professionnels
Inventaire des moyens organisationnels relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail

FICHE 4

Page 2 / 3

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL_2019-DE
Regu le 25/06/2019

Liste des procédures

Locaux/milieu	Sans objet	existant	Demandé	Ordre de priorité	Responsable du suivi
Registre de sécurité des locaux		X			
Dossier technique amiante (DTA)	X				
Contrôles périodiques des installations électriques		X			
Contrôles périodiques des extincteurs		X			
Contrôles périodiques des alarmes incendie		X			
Contrôles périodiques des aérations (VMC)		X			
Contrôles périodiques des portes et portail automatiques		X			
Contrôles périodiques du compresseur		X			
Contrôles périodiques des appareils de levage		X			
Registre d'aide à la gestion des contrôles périodiques et des levées de non-conformité		X			
Matériel					
Contrôles périodiques et entretien des machines, engins et équipements de travail (tractopelles, grues, déchèterie mobile, bennes à ordures ménagères)		X			
Registre d'aide à la gestion des contrôles techniques et périodiques des engins		X			
Registre d'aide à la gestion des contrôles techniques et périodiques des machines et équipements de travail		X			
Liste des EPI mis à disposition des agents		X			
Contrôles périodiques et entretien des EPI (harnais antichute, sangles, cordages, masques respiratoires ...)		X			
Registre d'aide à la gestion des contrôles périodiques des EPI	X				
Trousse ou armoire de premiers secours (contenu défini par le médecin du travail et vérifiés périodiquement)		X			
Moyens de communication en cas d'urgence (téléphone fixe, téléphone portable, ...) sur les lieux du travail		X			

FICHE 4

Page 3 / 3

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Inventaire des moyens organisationnels relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail

EPCI :



Liste des procédures

Individus	Sans objet	existant	Demandé	Ordre de priorité	Responsable du suivi
Visite médicale d'embauche chez un médecin agréé		X			
Visites médicales initiales d'aptitude au poste de travail (médecine professionnelle et préventive)		X			
Visites médicales périodiques		X			
Visites médicales annuelles renforcées (risques particuliers, travail de nuit ...)		X			
Vaccinations obligatoires avec carnet de suivi		X			
Permis de conduire adaptés au type de véhicule		X			
Registre de vérifications périodiques de la validité des permis de conduire		X			
Autorisation de conduite		X			
Registre de suivi des autorisations de conduite avec leur recyclage		X			
Habilitations électriques (travaux d'ordre électrique ou non électrique adaptés au domaine de tension)		X			
Registre de suivi des habilitations électriques avec leur recyclage			X	1	Nathalie GILLY
Formations obligatoires :					
Formation sur la sécurité au travail dispensée lors de l'embauche et à chaque fois que nécessaire		X			
Formation des assistants/consillier de prévention		X			
Formation sur l'utilisation des extincteurs		X			
Formation des gestes et postures			X	2	Service RH
Formation sur les risques chimiques			X	2	Service RH
Formation sur l'utilisation des harnais antichute			X	2	Service RH
Formation sur les risques électriques (habilitations)		X			
Formation sur les risques liés au travail sur écran			X	2	Service RH
Formation sur le port des équipements de protection individuelle			X	2	Service RH
Formation secouriste de travail			X	2	Service RH
Mise à jour régulière des formations			X	2	Service RH

AR PREFECTURE EPCI 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 5 Page 1 / 1
	Répertoire des activités	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : <i>c:\NG\DUERP.05.2019.V0</i>

Travaux, taches	Nombre d'agents concernés
Tâches administratives	36
Accueil du public	13
Débroussaillage, taille, tonte, élagage, entretien des espaces verts	2
Entretien des bâtiments, travaux de voiries	
Gardiennage déchèteries fixes	6
Collecte des déchets ménagers et assimilés, déchèterie mobile	40
Police mutualisée	1
Exploitation des réseaux eau potable & assainissement	6
Electromécanicien régie de l'eau et de l'assainissement	2
Assainissement autonome	2
Travaux sur réseaux	3

PREMIERE PARTIE

Evaluation des risques professionnels :

2 – Inventaire des principaux risques ou nuisances relatifs aux tâches ou activités réalisées (Mesure de prévention et/ou de protection)

AR PREFECTURE EPCL 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 6 Page 1 / 1
	Composition du comité de pilotage	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : <i>c:\NG\DUERP.05.2019.V0</i>

Membres du comité de pilotage

NOM Prénom	Qualité
Stéphane JAUBERT	Directeur des services techniques
Eric VIAL	Coordonnateur entretien & maintenance
Louis RUIZ	Responsable police intercommunale
Laurie LEONARD	Responsable service déchets
Stéphane DUBOIS	Responsable d'exploitation
Gérard BEREZIAT	Directeur Eau & Assainissement
Christophe PRINCE	Directeur adjoint-responsable travaux
Angélique MOUCADEL	Assistante de gestion administrative
Katell LAGNIER	Assistante de gestion administrative
Matthieu BAMEULE	Responsable développement territorial
Mathieu VILLERMY	Chargé de mission commerce & artisanat

AR PREFECTURE EPCI 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 7 Page 1 / 4
	Composition des groupes de travail	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Sous-unité de travail (le cas échéant)	NOM Prénom	Qualité
Administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Administration générale • Autorisation droits des sols • Charges de mission aménagement/ environnement /économie/ déchets • Projets pédagogiques 	Hervé ANDREAS Khadija ARABI Matthieu BAMEULE Céline BAUDOIN Gérard BEREZIAT Karine BRIAND Aude CARTIER Pauline CAZCARRA Nadine COMBE Jeanne CIBISCHINO Stéphane DUBOIS Nathalie GILLY Corinne GUINTINI Stéphane JAUBERT Katell LAGNIER Laurie LEONARD Imane MAHAD Nathalie MANCERON Sandra MARTINEZ Angélique MOUCADEL Céline MOULOUNA Edouard NOLORGUES Jean-Paul PACE Mélanie PENALBA Sabina PICAUD-PIGA Eric PONSON Pierre PRAT Christophe PRINCE Michel RENAUD-BEZOT Céline RIBEYRE Coraline SAIM Julien SAT Léa STROTZIK Eric VIAL Jean-François VIGUIER Mathieu VILLERMY	Comptable territorial Responsable ressources humaines Responsable développement territorial Gestionnaire ressources humaines Directeur des services eau & assainissement DGS Chargé aménagement foncier Chargée affaires juridiques & assemblées administratif Aide comptable Chargée de la commande publique Responsable exploitation déchets Conseillère en prévention Directrice aménagement & développement durable Directeur des services techniques Assistante de gestion administrative Responsable service déchets Assistant comptable Chargée d'éducation développement durable Responsable service comptabilité Assistante de gestion administrative Conseillère du tri DGA Coordonnateur collecte Responsable pole accueil Chargée de l'accompagnement des entreprises Chargé informatique & réseau Instructeur du droit des sols Directeur adjoint responsable travaux Régies Assistant comptable Comptable territorial Chargée affaires juridiques Directeur adjoint responsable techn & adm Régies Technicienne eau pluviale Coordonnateur entretien & maintenance Facturation & gestion administrative Chargé de mission commerce

<p>AR PREFECTURE EPCI 013-241500375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019</p>	<p>DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i></p>	<p>FICHE 7 Page 2 / 4</p>
 <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX-DE-PROVENCE</p>	<p>Composition des groupes de travail</p>	<p>Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0</p>

UNITE DE TRAVAIL	Sous-unité de travail (le cas échéant)	NOM Prénom	Qualité
Administratif	Accueil du public	Lorraine AUBERT Danielle MEURGER Virginie ZAMORA-LORENTE Julia FERROTIN Corinne VANTALON Karin ONINK Ingrid CACERES Elodie GERBAUD Irwin FOURNIER Mélissa GRES Elodie FERNADES Clara AUTILLO Jessica ESTEVEZ	Assistante de gestion administrative Assistante de gestion administrative Assistante de gestion administrative Conseillère séjour - Bureau d'information tourisme intercommunal de Mouriès office de tourisme Fontvieille office de tourisme Fontvieille Directrice office de tourisme Saint Rémy de office de tourisme de Saint Rémy de Pce office de tourisme de Saint Rémy de Pce office de tourisme de Saint Rémy de Pce office de tourisme de Saint Rémy de Pce office de tourisme de Saint Rémy de Pce office de tourisme de Saint Rémy de Pce
Techniques	Police municipale mutualisée	Louis RUIZ	Responsable police intercommunale
	Espaces verts / entretien bâtiment	Alain BERTRAND Adrien CHAUDOREILLE	Agent polyvalent Agent polyvalent
	<ul style="list-style-type: none"> Déchèterie fixe Maussane les A. Déchèterie fixe Saint Etienne du Grès Déchèterie Saint Rémy de Pce 	Alain RAYNAL Alexis TURCI André LEGAZ Cyril ROULLET Denis GAUTIER Amandine ROSSI	Agent déchèterie Agent polyvalent déchets Agent polyvalent déchets Agent déchèterie Agent déchèterie Agent déchèterie
	Déchèterie mobile	Serge PROCIDA Anthony MULOT Franck SOLER	Chauffeur déchèterie mobile Chauffeur déchèterie mobile Coordonnateur déchèteries

<p>AR PREFECTURE EPCI 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019</p>	<p>DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i></p>	<p>FICHE 7 Page 3 / 4</p>
 <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES AUX-LPILLES</p>	<p>Composition des groupes de travail</p>	<p>Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0</p>

UNITE DE TRAVAIL	Sous-unité de travail <i>(le cas échéant)</i>	NOM Prénom	Qualité
Techniques	Collecte déchets	Valentin ANDREO Maxime EPIARD Philippe EVRAD Philippe FANTINI Manuel GARCIA Laurent GARCIN Patrick GILLY Hubert BARTHELEMY Thomas BEBEN Jérémy BEGUIN David BERTAUD Dominique BONINI Julien BRAVO Frédéric BRUGUERS Thibeault CAMPAGNOLO André CANOVAS David CARLE François CONTRERAS Damian GONZALES Jean-François GROS Laurent GUIDEZ Pierre LATTES Jordan LEGUILLERMIC Johann LIANO Jean-Paul MAGNO CAVALLO Patrick MARTINEZ Pedro NAJAS Michel NAJAS JULLIAN Kévin OLLIVIER Bruno POURROT Robert PUECH Jason REINERT David REZOUALI Olivier SOLIER Jean-Marc SOULIER Bruno THOMASSIN Anthony VANNI	Agent polyvalent déchets Agent de collecte Agent de collecte Chauffeur collecte Agent/chauffeur collecte Chauffeur collecte Chauffeur collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent/chauffeur collecte Agent polyvalent déchets Agent de collecte Agent de collecte Chauffeur collecte Agent de collecte Agent/chauffeur collecte Agent de collecte Chauffeur collecte Agent de collecte Agent polyvalent déchets Agent de collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent de collecte Agent polyvalent déchets chauffeur Chauffeur collecte Agent/chauffeur collecte Agent de collecte Chauffeur collecte Agent polyvalent déchets chauffeur Chauffeur collecte Chauffeur collecte

AR PREFECTURE EPCI 013-241300575-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 7 Page 4 / 4
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES AUX-LPILLES	Composition des groupes de travail	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Sous-unité de travail <i>(le cas échéant)</i>	NOM Prénom	Qualité
Assainissement & Eau	Exploitation des réseaux	Rémy DAVID Rémy GOUPIL Julien MORIN Daniel ROMANO Sébastien SANCHE Morgan TORDEUX	Agent d'exploitation Agent d'exploitation Agent d'exploitation Responsable ouvrages épuration Agent d'exploitation Agent de distribution
	Electromécanicien	Christophe BALCELLS Frédéric BOYER	Electromécanicien Electromécanicien
	Assainissement autonome	Raphael HUGUENIN Nathalie TURINI	Agent d'assainissement autonome Technicienne d'assainissement autonome
	Travaux sur réseaux	Othmen HANTOUTI Malik MARTINE Yannick OLIVER	Coordonnateur travaux Agent d'exploitation plombier Agent d'exploitation plombier

FPCI AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 8 Page 1 / 1
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX-ALPILLES	Information des agents	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Information et sensibilisation des agents
sur les risques professionnels et la démarche de prévention
mise en œuvre pour la réalisation du document unique

Description (moyen, organisation...)

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a décidé de mettre en place une politique dynamique et pérenne de prévention des risques professionnels pour l'ensemble des personnels relevant de la fonction publique.

Cet engagement va se traduire selon les cas par l'instauration ou la réactualisation du document unique.

Les objectifs de ce document :

- réduire les risques en améliorant les conditions de travail par la mise en place d'actions correctives,
- amener l'ensemble du personnel (agent, encadrement, direction) à tendre vers une organisation du travail intégrant les enjeux de santé et de sécurité au travail.

La conduite d'une action collective et participative est de nature à initier une culture de management à la sécurité tendant à responsabiliser l'ensemble des acteurs dans ce domaine.

La CCVBA s'engage à ce que la démarche de prévention s'inscrive dans :

- une logique d'amélioration continue,
- une approche globale et durable de l'organisation du travail intégrant la promotion des enjeux d'hygiène et sécurité par l'ensemble des agents,
- le respect du dialogue social en associant le personnel à la conduite du projet.

Cette méthodologie a fait l'objet d'une présentation auprès du Fonds National de Prévention (géré par la Caisse des Dépôt et Consignations) qui a décidé d'allouer une subvention à chaque collectivité pour mener à bien ce dossier.

Par son action, le Président de la CCVBA démontre son attachement à l'exercice d'une activité professionnelle dans le respect de la réglementation et de la préservation de l'état de santé de l'ensemble des personnels, gage d'épanouissement professionnel.

La mise en place d'une démarche de prévention contribuera à améliorer la performance des collectivités dans le domaine humain et de manière corrélative la qualité du service rendu aux usagers.

Annexé à la présente fiche : Note d'information et de sensibilisation réalisée pour les agents de la CCVBA et remis avec le bulletin de paye d'avril 2018

Maussane les Alpilles, le 23 avril 2018

Le Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels

- Nathalie GILLY -

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels pour assurer la sécurité et la protection de la santé des agents à leur poste de travail, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) s'engage à compter du mois de mai prochain dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Cette obligation réglementaire a pour but d'identifier les risques auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés sur leur poste de travail.

Les résultats de cette analyse seront retranscrits dans un document dit « Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels ». Ce projet visant à assurer la sécurité et la protection de la santé des agents à leur poste de travail, ne constitue que le point de départ à la mise en place d'une culture de la prévention pérenne. En effet, une mise à jour annuelle du document permettra de prendre en compte les évolutions des risques au sein des services.

La conseillère prévention de la CCVBA (Nathalie GILLY) interviendra dans chacun des services pour mener à bien un recueil d'identifications des risques d'exposition sur le lieu de travail (agents et responsables de services participent au recensement de ces risques, font des propositions d'amélioration ...).

Cette démarche se voulant participative, pour prendre connaissance au mieux des réalités de terrain, nous vous remercions par avance de votre disponibilité et implication. La participation de chaque agent est essentielle et nécessaire pour mener à bien cette mission.

Il ne s'agit pas de contrôler l'activité de chacun, mais d'améliorer au quotidien les conditions de travail pour tous.

AR PREFECTURE		
013-241300375-20190624-DEL98_2019 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 9 Page 1/5
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES AUX-LPILLES	Détermination de la méthode de travail - cotation des risques	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

L'évaluation des risques est une obligation imposée par le code du travail. Elle a pour objectif de détecter les risques auxquels sont exposés les agents et de proposer des mesures de prévention afin d'éliminer ou réduire les risques tout en améliorant les conditions de travail d'une manière générale.

Pour pouvoir être une réussite, la démarche d'évaluation des risques doit reposer sur une approche structurée, globale et participative. L'évaluation des risques nécessite la participation active de tous les agents (l'activité de travail susceptible d'exposer le personnel n'est jamais aussi bien connue que par les agents eux-mêmes).

L'évaluation et la mise en œuvre de mesures de prévention nécessitent différentes phases détaillées en 5 étapes.

Etape 1 : recensement des activités (analyse du travail réel)

Cette étape consiste pour chaque unité de travail et, le cas échéant, pour chaque sous-unité de travail à établir la liste des activités réelles effectuées par les agents.

La CCVBA établit la liste des activités au sein de l'établissement (fiche de recensement des activités : fiche n°11) accompagnées des tâches réalisées par les agents (y compris les tâches occasionnelles, exceptionnelles ou saisonnières), en précisant le matériel, les produits, les méthodes utilisées et toutes les informations relatives à l'environnement de travail. Pour cette étape le groupe de travail sera amené à rencontrer les agents des différents services.

Etape 2 : Identification des risques (cf fiche 12 « identification des situations dangereuses)

Il s'agit de repérer pour chaque unité de travail et, le cas échéant, pour chaque sous-unité de travail, les dangers et situations dangereuses associés aux activités recensées précédemment.

Etape 3 : Classement des risques (cotations risques potentiels/risques résiduels)

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques identifiés dans l'étape précédente dans le but de traiter en priorité les risques les plus importants.

Cette étape se décline en deux temps :

- estimation du **risque potentiel** (Rp) d'une activité sans tenir compte des mesures de prévention éventuellement en place. Le but est de caractériser le risque existant si les mesures de prévention mises en place venaient à défaillir.
- Evaluation du risque après la prise en compte de mesures de prévention en place, appelé **risque résiduel**

AR PREFECTURE 013-241300375 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 9 Page 2/5
	Détermination de la méthode de travail - cotation des risques	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

➤ **Première étape** : le classement des risques potentiels (Rp) est réalisé en fonction de deux critères :

- La fréquence d'exposition au risque (F) : temps d'exposition des agents au danger
- La gravité d'un accident potentiel (G) : conséquences en cas d'accident, dommages éventuels

Détermination de la gravité (G) : La gravité est déterminée par les membres des groupes de travail en collaboration avec les agents. Afin de classer les risques par ordre d'importance, il est nécessaire de connaître la gravité que représentent ces risques, s'ils étaient à l'origine d'un accident.

Il existe 4 niveaux de gravité :

- ❖ G1 = dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort sans arrêt de travail
- ❖ G2 = dommages sans séquelles, réversibles (entorses, coupures lumbago, brûlure ...) entraînant un sommaire arrêt de travail
- ❖ G3 = dommages avec séquelles entraînant un arrêt de travail
- ❖ G4 = dommage à effet irréversible entraînant la mort ou une invalidité permanente (électrocution, cancer ...)

G : GRAVITE DU DOMMAGE HUMAIN

Qualification	Mineure (G1)	Significative (G2)	Sérieuse (G3)	Majeure (G4)
Dommages	Pas ou peu de dommages (lésion sans arrêt de travail)	Dommages faibles sans arrêt de travail (lésions sans séquelles)	Dommages réversibles entraînant souvent des arrêts de travail (lésions réversibles avec arrêt de travail)	Dommages irréversibles (lésions à effets irréversibles, maladie incurable, décès)
Cotations	1	2	3	4
Exemples	Contusion ...	Brûlure	Fracture	Cancer

Détermination de la fréquence (F) : les groupes de travail en collaboration avec les agents concernés détermine la fréquence pour chacun des risques recensés.

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- ❖ F1 = fréquence d'exposition occasionnelle (quelques heures par an)
- ❖ F2 = fréquence d'exposition intermittente (quelques heures par mois)
- ❖ F3 = fréquence d'exposition régulière (quelques heures par semaine)
- ❖ F4 = fréquence d'exposition très forte (quelques heures par jour en continu)

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 9 Page 3/5
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALLÉE DES SAUX-ILPILLES	Détermination de la méthode de travail - cotation des risques	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

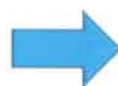
F : FREQUENCE D'EXPOSITION AU DANGER				
Qualification	Occasionnelle (F1)	Intermittence (F2)	Fréquente (F3)	Permanente (F4)
Critères d'appréciation	Exposition exceptionnelle et de courte durée (≤ 1 fois/mois)	Exposition occasionnelle et de courte durée (≤ 1 fois/semaine)	Exposition ponctuelle répétée sur toute la durée du travail (≤ 6 h/jour)	Exposition continue sur toute la durée du travail (> 6 h/jour)
En temps	< 30 minutes par jour < 2 heures par semaine < 1 jour par mois < 5 jours par an	30 – 120 minutes par jour 2 – 8 heures par semaine 1 – 6 jours par mois 15 jours – 2 mois par an	2 – 6 heures par jour 1 – 3 jours par semaine 6 -15 jours par mois 2 – 5 mois par an	> 6 heures par jour > 3 jours par semaine > 15 jours par mois > 5 mois par an
Cotations	1	2	3	4

Les niveaux de risques sont déterminés par le croisement des critères de fréquence **F** et de gravité **G** puis représentés par un code couleur en fonction de leur importance.

Evaluation risque potentiel (Rp) = Fréquence x Gravité

Détermination du niveau de risque :

G \ F	F1	F2	F3	F4
G1	1	2	3	4
G2	2	4	6	8
G3	3	6	9	12
G4	4	8	12	16



1 à 3 : Risque mineur
4 à 7 : Risque secondaire
8 à 11 : Risque important
12 à 16 : Risque très important

> **Deuxième étape** : évaluation de la maîtrise du risque (pondération liée au moyen de prévention).

Cette étape réalisée par les groupes de travail, consiste dans un premier temps à dresser la liste des mesures de prévention déjà mise en place sur l'établissement public.

Puis dans un second temps, les membres du groupe de travail devront évaluer le niveau de maîtrise du risque (c'est-à-dire que toutes les mesures de prévention doivent être étudiées afin de vérifier si elles sont réellement adaptées ou s'il n'en existe pas de meilleures au regard du niveau de risque défini à l'étape précédente).

AR PREFECTURE EPCI 013-24130037-20190624-DEL98_2019 DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 9 Page 4/5
	Détermination de la méthode de travail - cotation des risques	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Les membres du groupe de travail établissent si la maîtrise du risque est :

MAITRISE DU RISQUE				
Qualification	globalement maîtrisé	Assez maîtrisé	Peu maîtrisé	Pas maîtrisé
Type de mesures de prévention existantes	<u>Mesure adaptée</u> Les moyens de prévention mise en place sont toujours appliqués et permettent de soustraire totalement les agents au risque. Les équipements de protections collectives ainsi que la formation sont privilégiés (personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées)	<u>Personne protégée</u> Maîtrise existante Les moyens de prévention mis en place sont adaptés. Cependant, ils peuvent être améliorés (le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité, agent protégé par protection individuelle portée mais aléatoire suivant les agents)	<u>Risque signalé</u> Les agents sont informés du risque, ils adaptent leurs comportements, mais il n'y a pas réellement de moyens de préventions spécifiques (signalisation, consignes, mesure orale)	<u>Aucune maîtrise</u> Absence de mesure de prévention, protection, moyens humains
Cotations	0.3	0.5	0.7	1

Il est donc possible à ce niveau d'établir le niveau de risque résiduel permettant de hiérarchiser les différentes actions de prévention restant à mettre en œuvre. Pour ce faire, on utilise la formule suivante :

$$\text{Evaluation risque résiduel (Rr)} = \text{Fréquence} \times \text{Gravité} \times \text{Maîtrise}$$

La note permettra de prioriser les actions de prévention à mettre en œuvre. Les priorités sont définies ainsi :

Rp maîtrise	1	2	3	4	6	8	9	12	16
0.3	0.3	0.6	0.9	1.2	1.8	2.4	2.7	3.6	4.8
0.5	0.5	1	1.5	2	3	4	4.5	6	9
0.7	0.7	1.4	2.1	2.8	4.2	5.6	6.3	7.4	11.2
1	1	2	3	4	6	8	9	12	16

AR PREFECTURE EPCI : 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 9 Page 5/5
	Détermination de la méthode de travail - cotation des risques	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Echelle de priorisation des actions de prévention à mettre en place

Résultat de l'évaluation	Niveau de risque résiduel et priorité	Conclusions
$Rr \geq 9$	Priorité haute	Des mesures de prévention doivent être appliquées immédiatement
$4 \leq Rr < 9$	Priorité moyenne	Des mesures de prévention s'imposent
$Rr < 4$	Priorité basse	Les mesures de prévention déjà en place semblent suffisantes

Etape 4 : Détermination des mesures de prévention

Après avoir évalué les risques, une réflexion doit être initiée sur les futures mesures de prévention visant à éliminer ou réduire le risque. Pour cela, des actions pourront être menées sur la fréquence d'exposition, la gravité ou la maîtrise du risque (réduction de temps d'exposition, organisation du travail, mise en place de consignes de sécurité, achat d'équipement de protection individuelle, achat de matériel mieux adaptés....).

Les groupes de travail s'appuie sur les principes généraux de prévention pour juger de l'adéquation des mesures de prévention mises en place vis-à-vis des risques auxquels les agents sont exposés.

Ces mesures de prévention peuvent être des mesures :

- Techniques (aménagement, matériel adapté, équipements de protection individuelle fournis ...)
- Organisationnelles (méthode de travail, horaire ...)
- Humaines (formation ou information, surveillance médicale)

Etape 5 : Définition du plan d'action de prévention

Lorsque les futures actions de prévention sont définies, un programme annuel de prévention doit être réalisé. Cependant, pour des raisons organisationnelles, techniques et financières, toutes les mesures de prévention ne pourront pas être mises en œuvre dans l'année qui suit l'évaluation initiale des risques. Il conviendra donc de planifier les actions sur plusieurs années en prenant soin de programmer en priorité les mesures de prévention qui réduisent le risque au maximum.

AR PREFECTURE 013-24130037 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 10 Page 1 / 2
	Identification des situations dangereuses	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

Elle est réalisée à partir de l'analyse, de l'observation et des entretiens avec les agents dans l'unité de travail. Elle se fait à l'aide de la liste suivante :

- **Risque de chute de plain-pied ou chute d'objet :**
 1. Risque de blessure résultant de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier (sol glissant, sol inégal, passage étroit ou longeant des zones dangereuses, passage encombré par l'entreposage d'objets divers,)
 2. Risque de blessure résultant de la chute d'objets provenant d'un niveau supérieur d'un effondrement ou d'un ensevelissement (les objets stockés en hauteur ou en vrac, aux objets empilés sur une grande hauteur ou de manière instable, aux travaux effectués simultanément sur différents niveaux,)

- **Risque de chute de hauteur :** risque de blessure résultant d'une chute avec différence de niveau (dénivelés et zones présentant des parties en contrebas : escaliers, passerelles ; aux accès en hauteur, à l'utilisation de dispositifs mobiles : échelle, escabeau, échafaudage ; au recours à des moyens de fortune : chaise, carton, empilement d'objets divers,

- **Risque routier :**
 - 1- Risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule ou un engin. Les déplacements peuvent avoir lieu dans la collectivité ou à l'extérieur. Analyse sur l'existence de zones de circulation (piéton et véhicule), des voies dangereuses, des zones de manœuvre dangereuses,
 - 2- Risque d'accident de circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de la collectivité ou un trajet entre son domicile et son lieu de travail

- **Risque lié à l'activité physique :** risque de blessure ou de maladie consécutive à des efforts physiques, écrasement, chocs, gestes répétitifs, ou postures contraignantes lors de la manutention manuelle de charges.

- **Risque lié à la manutention mécanique :** risque de blessure résultant de la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement) ou du moyen de manutention (rupture, heurt, renversement) : charges difficiles à manutentionner, mal réparties, mal arrimées, trop lourdes, ... (utilisation d'un moyen inadapté à la charge, la conduite d'engins sans visibilité -zones de manœuvre exigües-, le mauvais état du sol,

- **Risque lié aux matériels et outils de travail:** risque de coupure, perforation, écrasement, entraînement par l'action mécanique d'une machine ou d'un état portatif (parties mobiles accessibles au personnel, outils tranchants, copeaux et poussières pouvant être projetés, la non consignation d'une machine lors de sa réparation ou de sa maintenance, ...)

- **Risque lié au travail sur écran :** posture statique pendant de longues heures. Les positions mal adaptées maintenues dans la durée participent à l'apparition de TMS au niveau de la nuque, des épaules, des poignets, du dos, des lombaires ...

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 10 Page 2 / 2
	Identification des situations dangereuses	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

- **Risque lié aux produits, chimiques** : risque d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion, contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme liquide, solide ou gazeuse (utilisation de produits nocifs, toxiques, irritants, corrosifs), aux émissions de poussières (sciure, ciment ...), aux émissions de fumées (soudure, gaz d'échappement).
- **Risque lié aux agents biologiques et infectieux** : atteinte à la santé par contamination directe d'agents biologiques ou par contagion (affectations transmises par les parasites, les virus, les bactéries, les champignons ou les moisissures, le contact avec des déchets/ordures/égouts).
- **Risque lié aux ambiances physiques** :
 - **Bruit** : source d'inconfort, de fatigue (équipement < 80 db (A))
 - **Température (ambiances thermiques/rayonnements)** : source d'inconfort environnemental permanent qui peut être source de fatigue rapide pouvant provoquer des malaises (ambiances chaudes ou froides)
 - **Eclairage (ambiances lumineuses)**: risque de fatigue, de gêne, de chutes (poste de travail insuffisamment éclairé, ou présentant des zones d'éblouissement ...)
- **Risque lié à l'hygiène, l'insalubrité** : risque d'inconfort (ex. travail dans des lieux présentant des excréments humains causant des troubles olfactifs et une pollution visuelle, exposition aux ordures ménagères ...)
- **Risque lié à l'électricité** : risque de choc électrique ou de brûlure par contact direct ou indirect avec une pièce sous tension. Utilisation de matériels défectueux, intervention sur des installations électriques avec non consignation, du travail au voisinage de canalisations électriques sous tension, de conducteur nu sous tension accessible aux personnels
- **Risque d'incendie, d'explosion** : risque de brûlure, d'asphyxie ou de blessures par projection (utilisation de produits inflammables, création d'atmosphère explosive, mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité,)
- **Risques psycho sociaux** : risques qui peuvent être induit par l'activité elle-même ou générés par l'organisation du travail. Gêne, stress ou traumatisme (psychologique et/ou physique)
- **Risques d'agressions physiques ou verbales** : risques de violences externes à l'établissement, générant un sentiment d'insécurité chez les salariés.
- **Risque lié au milieu aquatique** : travail ou déplacement près d'un cours d'eau avec un risque de noyade
- **Risque de travail isolé** : l'agent est hors de vue ou de portée de voix d'autres personnes et sans possibilité de secours extérieur.
- **Risque lié à l'intervention d'entreprises extérieures** (co-activités) : risque lié à l'interférence entre les activités, les installations, les matériels de la collectivité et des entreprises présentes sur le même lieu de travail.

AR PREFECTURE 013-24130037 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 1 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Administratif
Sous-unités de travail <i>(le cas échéant)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Administration générale, ressources humaines, gestion/finances/comptabilité, affaires juridiques, autorisation droits des sols, chargés de mission (aménagement, environnement, économie, déchets, réseaux), encadrement services techniques/régies
Nombre d'agents	36
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités administratives (formalités, régies, administration générale, ressources humaines, gestion, finances, comptabilité, affaires juridiques) ➤ Contacts avec divers intervenants (physiques ou téléphoniques) ➤ Travail sur écran ➤ Prise de note, classement, rangement administratif, archivage, reprographie, ➤ Installation, manipulation de matériels informatiques, maintenance ➤ Relation avec les élus ➤ Surveillance et contrôle des travaux ➤ Déplacements en véhicule ou à pieds (réunions, formations, trésor public, poste)
Lieu de travail	Siège social, territoire communautaire
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Bureaux équipés de mobiliers, matériels informatiques, téléphones, armoires de rangement, équipements coupants (ciseaux, massicot, agrafeuses ...) Véhicules administratifs mis à disposition du personnel (fiches de réservation)

AR PREFECTURE 013-24130037 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 2 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Administratif
Sous-unités de travail <i>(le cas échéant)</i>	Accueil du public
Nombre d'agents	13
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer l'accueil physique et téléphonique des administrés et de tout type de public ➤ Maintenir l'accueil et orienter le public vers les différents services ➤ Renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ➤ Assurer un accueil de qualité valorisant l'image de l'établissement ➤ Gérer les demandes de la population, délivrer des documents administratifs ➤ Aider à la gestion du secrétariat général et des moyens matériels de l'établissement ➤ Gérer la réservation et tenir les plannings (salles de réunion, véhicules) ➤ Assurer les commandes de matériels, produits d'entretien et bureautique ➤ Gérer le courrier, diffuser l'information et la documentation ➤ Renseigner les touristes afin de faciliter leurs conditions de voyage. ➤ Conseiller les clients sur des services ou des produits régionaux (articles souvenirs...) ➤ Effectuer la vente de prestations (insertions site internet...) et procède à l'encaissement des ventes de produits publicitaires (tee-shirts)
Lieu de travail	Siège social, territoire communautaire (office de tourisme)
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Bureaux équipés de mobiliers, matériels informatiques, téléphones, armoires de rangement, équipements coupants (ciseaux, massicot, agrafeuses ...) Véhicules administratifs mis à disposition du personnel (fiches de réservation)

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 3 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:1NG/DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Police municipale mutualisée
Sous-unités de travail <i>(le cas échéant)</i>	
Nombre d'agents	1
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contact avec le public (physique ou téléphonique) ➤ Travail sur écran ➤ Prise de note, classement, rangement administratif, archivage, reprographie, ➤ Déplacements en véhicule ou à pieds ➤ Prévention, surveillance du bon ordre, de la salubrité et de la sécurité publique (conflits de voisinage) ➤ Gestion des infractions (constatation des infractions au code de l'urbanisme, sécurité et salubrité publique, surveillance de la circulation) ➤ Contrôle de l'application des arrêtés ➤ Sécurisation du passage piéton situé près des écoles ➤ Travail administratif (recherches cadastrales, rapports, procès-verbaux) ➤ Relation avec les élus ➤ Surveillance lors de manifestations
Lieu de travail	Siège social, territoire communautaire
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Bureaux équipés de mobiliers, matériels informatiques, téléphones, armoires de rangement, équipements coupants (ciseaux, massicot, agrafeuses ...) Véhicule banalisé mis à disposition

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 4 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Technique
Sous-unités de travail <i>(le cas échéant)</i>	Espaces verts
Nombre d'agents	2 agents de terrain
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tonte ➤ Débroussaillage ➤ Diverses tailles (arbustes, haies ...) ➤ Tronçonnage/élagage ➤ Soufflage et ramassage des feuilles ➤ Arrosage (ouverture/fermeture sur vanne circuit eau) ➤ Entretien et nettoyage des espaces végétaux (fossés, ruisseaux ...) ➤ entretien du matériel ➤ conduite de véhicule et d'engins ➤ mise en place de signalisation temporaire de chantier ➤ déplacement à la déchèterie ➤ achat de matériels et fournitures
Lieu de travail	Déchèteries intercommunales, zones d'activités intercommunales, voiries intercommunales, stations épurations communautaires, points de captages communautaires
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Véhicule utilitaire léger, camion benne, remorque utilitaire, ▪ tondeuse autoportée, ▪ tondobroyeur ▪ 2 tailles haies, 1 taille haie sur perche, ▪ 3 débroussailleuses, ▪ 2 tronçonneuses, 1 tronçonneuse sur perche, ▪ 1 sécateur, 1 taille-haie manuel, ▪ divers outils à manches, ▪ 1 jerrican de carburant

AR PREFECTURE 013-24130037-EPCL190624-DEL98_2018 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 5 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : <i>c:\NG\DUERP.05.2019.V0</i>

UNITE DE TRAVAIL	Technique	
Sous-unités de travail (le cas échéant)	Entretien bâtiment, voirie	
Nombre d'agents	2 agents de terrain	
Activités	Voiries	<ul style="list-style-type: none"> ➤ conduite de véhicules et d'engins (utilitaires, petit-camion ...) ➤ entretien des voiries : mise en place d'enrobé, empierrement des chemins, nettoyage des regards et des grilles, curage des fossés ... ➤ transport de matériels et matériaux ➤ travaux de terrassement ➤ pose, réparation de signalisation routière ➤ maçonnerie de voirie : pose de bordures, ➤ ramassage de déchets, dépôts sauvages sur les abords des voiries intercommunales ➤ entretien matériel
	Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> ➤ serrurerie ➤ menuiserie ➤ peinture (ponçage) ➤ plomberie ➤ revêtement de sol ➤ maçonnerie ➤ manutention de mobilier
	Mécanique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ entretien des véhicules : lavage, planning des contrôles techniques ➤ utilisation d'un compresseur (gonflage des pneus)
Lieu de travail	Voiries intercommunales, siège, CTM, zones d'activités intercommunales	
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 perceuse électrique ▪ 1 perceuse visseuse ▪ 1 marteau piqueur électrique ▪ 1 disqueuse diamant thermique ▪ 1 scie à bois ▪ 1 ponceuse ▪ 1 meuleuse ▪ 1 poste à souder ▪ 1 compresseur ▪ 1 groupe électrogène thermique ▪ 1 ampèremètre 	

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 6 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Technique
Sous-unités de travail <i>(le cas échéant)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie fixe Maussane les Alpilles • Déchèterie fixe Saint Etienne du Grès • Déchèterie Saint Rémy de Pce
Nombre d'agents	6
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture et fermeture du site de la déchèterie ➤ Accueil et orientation des usagers (régulation des flux d'entrée) ➤ Aide au déchargement des déchets ➤ Contrôle du contenu et tri des déchets (vérification des bonnes affectations des déchets dans les contenants avec correction en cas d'erreurs éventuelles) ➤ Entretien des équipements du site et abords de la déchèterie ➤ Gestion administrative (suivi des enlèvements, remplir tous documents nécessaires à l'exploitation du site...) ➤ Organisation des rotations de vidage des bennes ➤ Classement des déchets ménagers spéciaux par nature
Lieu de travail	Déchèteries fixes de Maussane les Alpilles, de Saint Etienne du Grès, de Saint Rémy de Pce
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Balai, pelle, diable, tractopelle,

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 7 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Technique
Sous-unités de travail <i>(le cas échéant)</i>	Collecte de déchets Déchèterie mobile
Nombre d'agents	40
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte des ordures ménagères ➤ Collecte des encombrants ➤ Collecte sélective ➤ Vérification, entretien et nettoyage des véhicules ➤ Conduite de véhicules (camions bennes) ➤ Mise en place de la déchèterie mobile sur les communes bénéficiaires en respectant les règles de sécurité ➤ Accueil et orientation des usagers (régulation des flux d'entrée) ➤ Assure la sécurité des utilisateurs sur la plateforme ➤ Contrôle du contenu et tri des déchets (vérification des bonnes affectations des déchets dans les contenants avec correction en cas d'erreurs éventuelles) ➤ Conduite d'un poids lourds avec remorque
Lieu de travail	Territoire communautaire
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Bennes à ordures ménagères, camion plateau Camion poids lourds avec remorque

AR PREFECTURE 013-24130037 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 8 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\ING\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Assainissement & Eau
Sous-unités de travail <i>(le cas échéant)</i>	Exploitation des réseaux
Nombre d'agents	6
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien des stations d'épuration, bassins, locaux, plateformes, clôtures, ... ➤ Utilisation et stockage de produits chimiques ➤ Surveillance, circulation sur des passerelles autour des bassins ➤ Prélèvement d'échantillons ➤ Montage et démontage des équipements ➤ Déplacements routiers ➤ Entretien du réseau (contrôle des regards de visite, remise à la cote et scellement de tampon fonte, ...) ➤ Assure l'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eau potable (identification des fuites, casses, obstructions, dysfonctionnements) et intervention curative de premier degré ➤ Relevage de compteurs, ouvertures fermetures des compteurs (tournées, caractéristiques du branchement, fuites) ➤ Assurer le bon fonctionnement des différentes étapes du traitement des eaux usées (surveillance, évacuation de déchets, enlèvements des boues, manœuvre de vannes) ➤ Contrôler l'environnement du poste pour vérifier qu'aucune anomalie n'est décelable ➤ Traitement des boues (déshydratation, compostage,) ➤ Utilisation d'appareils bruyants
Lieu de travail	Territoire communautaire
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Véhicules administratifs, petites outillages, utilisation de polymère (réf ; AQUAPOLYM 3365 de chez AQUAPOLYM)

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 9 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Assainissement & Eau
Sous-unités de travail (le cas échéant)	Electromécanicien
Nombre d'agents	2
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veille au bon fonctionnement des installations ➤ Effectue des relevés pour le contrôle de la qualité de l'eau ➤ Maintenance, dépannage, réparation, réglage des équipements, mécanismes (pompes, vannes, moteur ...) des installations de production et de distribution d'eau potable, des postes de relèvement ➤ Assure les opérations de vérifications et/ou étalonnages, installation d'équipements électromécaniques ou hydrauliques ➤ Assure les manœuvres électriques selon le domaine d'habilitation ➤ Assure les opérations d'ordre électrique plus spécialisées : variation de vitesse, régulation, automates ➤ Assure les opérations de paramétrages sur les systèmes de supervision, télésurveillance, téléalarme ➤ Assure le suivi et l'entretien de la sectorisation des réseaux d'eau potable et effectue les recherches de fuites ➤ Assure les opérations de prévention (entretien préventif et curatif des sites, contrôles internes ...) ➤ Optimise les ouvrages d'assainissement du territoire (optimisation du : fonctionnement des ouvrages épuratoires, coûts d'exploitation, les systèmes de télégestion, suivi des indicateurs de production ...) ➤ Utilisation et stockage de produits chimiques ➤ Surveillance des armoires électriques et des tableaux de commandes (astreintes éventuelles)
Lieu de travail	Territoire communautaire
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Véhicules administratifs, petits outillages, utilisation de chlorure sulfuré

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 10 / 11
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES AUXILLES	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Assainissement & Eau
Sous-unités de travail (le cas échéant)	Assainissement autonome
Nombre d'agents	2
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôle la conformité aux règlements en matière de dispositifs d'assainissement autonome (diagnostics des installations existantes) ➤ Apporte un appui technique aux usagers pour l'élaboration et la mise en place de projets d'assainissement, et de constitution de dossiers administratifs pour les demandes d'autorisation ➤ Sensibilise les usagers aux problématiques de l'assainissement et à la réglementation ➤ Evalue le patrimoine (état et nombre de dispositifs d'assainissement autonome) et les risques pour l'environnement ou par rapport à la réglementation ➤ Veille au respect du règlement d'assainissement et des conventions de rejets ➤ Vérifie la compatibilité des travaux projetés avec l'environnement naturel ➤ Réalise le diagnostic des installations existantes ➤ Contrôle la conformité à l'issue des travaux (en tranchée ouverte) et délivre un avis pour le certificat de conformité ➤ Rédaction des certificats de conformité, de recommandations et de réponses aux réclamations
Lieu de travail	Territoire communautaire
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Véhicules administratifs, petits outillages

AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 Regu le 25/06/2019	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 11 Page 11 / 11
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour : c:\NG\DUERP.05.2019.V0

UNITE DE TRAVAIL	Assainissement & Eau
Sous-unités de travail (le cas échéant)	Travaux sur réseaux
Nombre d'agents	3
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectue les interventions sur les réseaux de distribution ou de collecte ➤ Effectue les opérations de maintenance des réseaux de distribution (réparation des fuites sur les conduits ou les branchements, travaux d'entretien des équipements) ➤ Effectue les travaux d'entretien et de maintenance des collecteurs ➤ Effectue les travaux de raccordements aux réseaux ➤ Réalise la pose de conduites d'eau potable, la pose de collecteurs d'assainissement ➤ Contrôle et assure le changement de compteurs d'eau ➤ Complète les documents servant de la base à la facturation, complète les rapports d'intervention sur les réseaux d'eau et réseaux de collecte ➤ Assure l'entretien des véhicules utilisés par le service ➤ Assure la maintenance du matériel de travaux public mis à la disposition du service
Lieu de travail	Territoire communautaire
Principaux matériels / produits / véhicules et engins utilisés	Véhicules administratifs, mini pelle, camion plateau, compresseur, petits outillages

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Regu le 25/06/2019

PREMIERE PARTIE

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELLES

Identification & évaluation des risques professionnels
(fiche 12)

EPCI :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES AUZ-LPILLES

DOCUMENT UNIQUE
Evaluation des risques professionnels

FICHE 12
c:\MG\DUFRP_05_2019 MG

Indication et évaluation des risques professionnels

Date de création : décembre 2017
Date de mise à jour :

Risque brut :

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

Priorité basse
Priorité moyenne
Priorité haute

UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF

Sous-unités de travail:

- administration générale (secrétariat, direction générale..)
- affaires juridiques
- autorisation droits des sols

- finances, comptabilité, gestion
- ressources humaines
- chargés de mission aménagement/environnement/économie/déchets

Risque net :

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque			Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16				
Bruit émis de façon continue lié aux conversations des collègues et/ou des usagers (2 bureaux par bureaux, bureaux avec multiples communications téléphoniques, bureaux à proximité de copieurs).	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	2	2	4	- espacements de certains postes de travail pour éviter la co-activité (regroupement par corps de métiers si possible) - moduler sa voix au téléphone - réduction de l'intensité des sonneries de téléphone - pour les conversations longues, entretien, rendez-vous s'isoler en salle de réunion ou dans un bureau inoccupé - cloisonnement des machines (local spécifique copieur)	0,5	2	- proposition de casques téléphoniques sans fil - aménagement de bureaux cloisonnés avec possibilité de fermeture (éviter la diffusion du bruit) - respecter le travail de ses collègues en évitant les discussions dans les couloirs (résonnance)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
éclairage insuffisant ou excessif (poste de travail, présentant des zones éblouissantes : rayonnement du soleil, réflexion de lumière naturelle ou artificielle)	liés aux ambiances lumineuses	fatigue, gêne, facteur accident (chute, heurt ...) ou d'erreurs	1	1	1	- Adaptation de l'éclairage à l'environnement de travail afin d'éviter la fatigue visuelle (lampes d'appoint) - positionnement de l'écran perpendiculairement à toute surface vitrée - présence de volets roulants occultants à lamelles horizontales sur l'ensemble des fenêtres du bâtiment - éclairage dans les couloirs de circulation à l'étage , au RDC par détection	0,3		
Température et degré d'humidité : ambiance froide (exposition au courant d'air) ambiance chaude dans les étages	liés aux ambiances thermiques	malaise, fatigue, inconfort	2	2	4	- hiver: locaux chauffés, été : locaux régulés (maintenance & contrôle régulier des chauffages VMC) - Mise à disposition d'une cuisine équipée (eau, réfrigérateur, cafetière, bouilloire) - installation de stores occultants	0,3	1,2	
Circulation dans les différents niveaux du bâtiment (encombrement au sol, entreposage d'objets divers)	de chutes de plain pied	glissades, heurts	1	1	1	- rangement et organisation des lieux de travail - aménagement des postes de travail de manière à n'avoir aucun fil dans un passage (mise en place de passe câbles adaptés) - déplacements dans le calme	0,5	0,5	Installer des goulottes de protection des câbles électriques
Bâtiment principal sur 2 niveaux différents (escaliers)	de chutes de hauteur	glissades, heurts	1	1	1	- Escalier bien éclairé avec rambarde (lumière naturelle par fenêtres bureaux/de toit, éclairage artificiel avec détecteur de présence) - présence de bandes d'éveil au niveau des escaliers (haut & bas)	0,3	0,3	
Rangement de matériels, stockage de fournitures en hauteur	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	heurts, écrasement	1	1	1	- limiter les hauteurs de rangement - interdire le stockage d'objets lourds en hauteur - travail : administratif	0,3	0,3	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<ul style="list-style-type: none"> - charge de travail importante (rythme de travail variable pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres) - travail dans l'urgence, multiplicité des tâches, travail avec des logiciels en constante évolution (charge mentale) - exécution de tâches multiples manque d'autonomie/de communication - activité administrative entrecoupée par les contacts avec les collègues de travail/ le public - décalage avec l'arrivée tardive d'informations dans les différents services 	RPS	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	2	3	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un diagnostic RPS par un organisme extérieur - mise en place de réunion de services régulières (mensuelles, trimestrielles) pour trouver des solutions d'amélioration des conditions de travail et de communication - organisation d'entretiens individuels 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une délégation dans l'exécution de certaines tâches (limiter les horaires au maximum) - mettre en place des groupes de travail afin d'échanger sur des problématiques inhérentes au service (communication afin de comprendre ce qui cause le stress négatif sur certains agents...) - encourager le dialogue, l'écoute, la confiance, le collectif - renforcer la proximité agents/responsable (mettre en place des moments & lieux d'expressions pour les agents afin d'évoquer situations difficiles) - formaliser clairement les objectifs attendus avec les moyens attribués et le domaine de responsabilité (fixer des objectifs en tenant compte de la charge réelle) - faire un retour régulier auprès des agents sur les informations en cours ou en préparation (communication sur les évolutions, explication des la stratégie de l'établissement ..)

013-241300377
 le 25/06/2016
 PREFECTURE
 24-DE-98-2016-DE

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<p>accueil d'usagers (incivilités, public pouvant être agressif verbalement et/ou physiquement)</p>	<p>d'agressions physiques ou verbales</p>	<p>souffrance physique et morale</p>	1	2	<p>- travail en binôme à l'accueil pendant les heures d'ouverture</p> <p>- présence de collègues à proximité</p> <p>- ouverture de la porte par commande électrique</p> <p>- 1 agent formé à l'accueil du public difficile</p> <p>- mise hors de portée de tout objet pouvant être utilisé comme une arme ou un projectile</p>	0,7	1,4	<p>- donner des informations précises aux agents quant aux changements pouvant induire des questions de la part des administrés/citoyens de travail (prévoir clairement les procédures utilisées pour les réclamations, les personnes à contacter pour obtenir des explications complémentaires...)</p> <p>- prévoir la disponibilité des ressources supplémentaires à mobiliser en cas de dysfonctionnements importants et des moyens de coordination adaptés</p> <p>- prévoir un mouvement d'alerte en cas de danger lors de situations isolées (bouton alarme, application informatique sur écran d'orientation...)</p> <p>- sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation), de communication)</p>
<p>- port de charges (réception de colis, déplacement de ramettes de papier, archives)</p> <p>- tâches imposant des gestes répétitifs</p> <p>- maintien prolongé d'une posture</p> <p>- travail de précision (saisie de données,)</p> <p>- utilisation régulière du clavier, souris (appui continu du poignet)</p>	<p>liés à l'activité physique</p>	<p>gêne, fatigue visuelle, TMS</p>	1	1	<p>- organisation du rangement limitant les postures contraignantes (dossiers les plus consultés à hauteur d'homme ...)</p> <p>- port des charges les plus lourdes en groupe</p> <p>- alternance des tâches et des postures</p>	0,7	0,7	<p>- Sensibilisation aux prescriptions ergonomiques et aux risques liés au travail sur écran (position de l'écran, du clavier, des documents, alternance des tâches, ambiance sonore, siège avec accoudoirs</p> <p>- proposition de casques téléphoniques sans fil</p> <p>- changement de certains sièges bureau (plus ergonomiques et confortables)</p>

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - travail sur écran > 4 h/ jour (écran trop haut ou trop bas, pieds du clavier en position ouvertes, travailler les coudes dans le vide) - contraintes posturales et articulaires : maintien prolongé de postures (tête penchée sur le côté pour maintien du téléphone, bras tendu, contorsions, saisie informatique sur clavier et souris ...) - mauvaise disposition du matériel, du poste de travail (dos à une fenêtre) - mauvaise posture de travail (cou, dos, membres supérieurs) - sollicitation visuelle (distance oeil-écran, taille de police,) - problème de luminosité (manque d'éclairage (ou trop de luminosité), reflet, éblouissement, absence de lumière naturelle) 	lié au travail sur écran	fatigue physique, céphalées, douleur cervicale, TMS	2	4	8	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'accessoires ergonomiques adaptés (souris ergonomiques, repose poignets, repose pieds, porte document, oreillettes sans fil ...) en concertation avec les agents concernés - alterner les tâches bureautiques sur écran avec d'autres tâches, 	0,7	5,6	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019 Révisé le 25/06/2019 </div> <ul style="list-style-type: none"> - installer un éclairage adapté - mise en place d'un livret d'accueil comprenant une partie sensibilisation au travail sur écran, aménagement du poste de travail (zone de travail conseillée) - proposer des bras support écran (simple ou double écran)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
utilisation d'équipements coupants (copieurs, massicot, broyeur à papiers...)	lié aux machines et outils	coupure, perforation	1	1	1	- matériel vérifié par contrat de maintenance annuel et/ou matériel en bon état - mise à disposition de trousseaux de secours (contrôlés avec suivi annuel)	0,3	0,3	
bâtiment principal sur 2 niveaux différents (construction neuve)	d'incendie et d'explosion	brûlures, blessures	2	1	2	- équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés et en nombre suffisant - vérifications périodiques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) : extincteurs, installations électriques, alarme - sorties de secours formalisées (BAES présents) - consignes incendie et plans d'évacuation affichés - formation aux exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours - affichage des consignes de sécurité à tenir en cas d'incendie	0,5	1	- mettre en place une procédure d'organisation d'évacuation incendie

AR PREFECTURE


013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Reçu le 25/06/2019

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
utilisation d'équipements électriques (prises électriques, installation de nouveaux postes...)	électriques	brûlure, électrocution	2	1	2	- installations électriques aux normes en vigueur - vérifications périodiques des installations électriques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) - intervention d'un électricien extérieur habilité ou d'agents internes habilités	0,3	0,3	
pauses-déjeuners prises sur place, installations sanitaires	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergie	1	1	1	- installations sanitaires équipées de distributeur de savon et d'essuie-mains (public/handicapé au RDC, personnel au premier étage) - entretien tous les matins avant ouverture des locaux (contrat entretien avec entreprise extérieure) - cuisine avec table, chaises, évier, frigo, table de cuisson, micro ondes, cafetière, bouilloire	0,3	0,3	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de véhicule pour des déplacements professionnels, contraintes de délai, de trajet (trajet domicile-travail distance importante) - Risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule ou un engin (agent en déplacement sur des chantiers - personnel encadrant) 	routier	collision, blessures, décès	3	1	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de véhicules de services (dont l'entretien est régulier et suivi) - véhicule équipé de gilets haute visibilité, triangle, trousse de secours - inciter les agents à faire du covoiturage - vérification périodique de la validité des permis de conduire (assurance, carte grise, autorisation de conduite, attestation sur l'honneur points sur permis) - mise en place d'une vérification régulière des trousses de secours - formation d'agents au SST (sauveteur secouriste au travail) - mise à disposition des agents en lien avec des chantiers (visites en extérieurs) d'EPI (parka HV, gilet de signalisation, chaussures de sécurité) 	0,5	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - action de sensibilisation au risque routier - rappel des procédures de sécurité pour les agents administratifs en déplacement sur des chantiers (port obligatoire des EPI)
			1	1	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - locaux équipés de trousse à pharmacie 	0,3		
Exposition à un public pouvant être porteur d'agents infectieux ou viraux (grippe, gastro-entérite ...)	liés aux agents biologiques et infectieux	irritation, brûlure, allergie, maladies infectieuses	1	1				

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
gu le 25/06/2019

EPCI :	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 12 <small>CINQ/DUER/FUS/2019 V0</small>
	Indication et évaluation des risques professionnels	AR PREFECTURE 013-241300575-20190624-DEL08_2019-DE Regu le 25/06/2019
		Date de création : décembre 2017
		Date de mise à jour :

- R 1 : Risque mineur
- R 2 : Risque secondaire
- R 3 : Risque Important

UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF

Sous-unités de travail: - Accueil du public, formalités, tourisme, facturation

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
Exposition au bruit généré par le public (notamment au niveau des zones d'accueil ou d'attente du public) 2 à 3 agents par bureaux, bureau avec multiples communications téléphoniques	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - espacements de certains postes de travail pour éviter la co-activité (regroupement par corps de métiers si possible) - moduler sa voix au téléphone - réduction de l'intensité des sonneries de téléphone - pour les conversations longues, entretien, rendez-vous s'isoler en salle de réunion ou dans un bureau inoccupé - cloisonnement des machines (local spécifique copieur) 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - proposition de casques téléphoniques sans fil - aménagement de bureaux cloisonnés et fermés (éviter la diffusion du bruit) - respecter le travail de ses collègues en évitant les discussions dans les couloirs (résonnance)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
éclairage insuffisant ou excessif (bales vitrées)	liés aux ambiances lumineuses	fatigue, gêne, facteur accident (chute, heurt ...) ou d'erreurs	1	1	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de l'éclairage à l'environnement de travail afin d'éviter la fatigue visuelle (lampes d'appoint) - positionnement de l'écran perpendiculairement à toute surface vitrée - installation de stores occultants à lamelles horizontales recommandée - éclairage dans les couloirs de circulation à l'étage, au RDC par détection 	0,3	0,3	
			1	1				
Température et degré d'humidité : ambiance froide (exposition au courant d'air) ambiance chaude dans les étages	liés aux ambiances thermiques	malaise, fatigue, inconfort	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - hiver: locaux chauffés, été : locaux régulés (maintenance & contrôle régulier des chauffages VMC) - Mise à disposition d'une cuisine équipée (eau, réfrigérateur, cafetière, bouilloire) - installation de stores occultants 	0,3	2	
			2	2				
Circulation dans les différents niveaux du bâtiment (encombrement au sol, entreposage d'objets divers)	de chutes de plâin pied	glissades, heurts	1	1	<ul style="list-style-type: none"> - rangement et organisation des lieux de travail - aménagement des postes de travail de manière à n'avoir aucun fil dans un passage (mise en place de passe câbles adaptés) - déplacements dans le calme 	0,5	0,5	Installer des goulottes de protection des câbles électriques
			1	1				
Bâtiment principal sur 2 niveaux différents (escaliers)	de chutes de hauteur	glissades, heurts	1	1	<ul style="list-style-type: none"> - Escalier bien éclairé avec rambarde (lumière naturelle par fenêtres bureaux/de toit, éclairage artificiel avec détecteur de présence) - présence de bandes d'éveil au niveau des escaliers (haut & bas) 	0,3	0,5	
			1	1				
Evaluation unité de travail : Administratif - accueil du public								

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Rangement de matériels, stockage de fournitures en hauteur	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	chocs, heurts, écrasement	1	1	1	- limiter les hauteurs de rangement - interdire le stockage d'objets lourds en hauteur	0,3	0,5	014-241300375-20190624-DL9023 Reçu le 25/06/2019 AR PREFECTURE
- charge de travail importante (rythme de travail variable pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres) - amplitude des horaires en fonction de l'affluence et des demandes directes ou téléphoniques du public - travail dans l'urgence, multiplicité des tâches, travail avec des logiciels en constante évolution (charge mentale) - exécution de tâches multiples manque d'autonomie/de communication - activité administrative entrecoupée par les contacts avec le public	RPS	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	2	3	6	- réalisation d'un diagnostic RPS par un organisme extérieur - mise en place de réunion de services régulières (mensuelles, trimestrielles) pour trouver des solutions d'amélioration des conditions de travail et de communication - organisation d'entretiens individuels	0,7	4,2	- prévoir en amont une information claire pour accompagner les administrés des changements importants pouvant les impacter (modification, évolution, changement des conditions en vigueur) et anticiper les questions qu'ils pourraient poser - donner des informations précises aux administrés quant aux changements pouvant induire des questions de la part des administrés (prévoir clairement les procédures utilisées pour les réclamations, les personnes à contacter pour obtenir des explications complémentaires) - prévoir la disponibilité des ressources supplémentaires à mobiliser en cas de dysfonctionnement importants et des moyens de coordination adaptés - prévoir un mouvement d'alerte en cas de danger lors de situations isolées (bouton alarme, application informatique sur écran d'ordinateur, ...) - sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
accueil d'usagers (inconvénients, public pouvant être agressif verbalement et/ou physiquement)	d'agressions physiques ou verbales	souffrance physique et morale	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - travail en binôme à l'accueil pendant les heures d'ouverture - présence de collègues à proximité - ouverture de la porte par commande électrique - 1. agent formé à l'accueil du public difficile - mise hors de portée de tout objet pouvant être utilisé comme une arme ou un projectile 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir en amont une information claire pour accompagner les administrés des changements importants pouvant les impacter (motivation, évolution, changement des conditions de travail) et anticiper les questions qu'ils pourront se poser - donner des informations précises et explicites quant aux changements pouvant induire des questions de la part des administrés (préciser clairement les procédures utilisées pour les réclamations, les personnes à contacter pour obtenir des explications complémentaires) - prévoir la disponibilité des ressources supplémentaires à mobiliser en cas de dysfonctionnements importants et des moyens de coordination adaptés - prévoir un mouvement d'alerte en cas de danger lors de situations isolées (bouton alarme, application informatique sur écran d'ordinateur, ...) - sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)
<ul style="list-style-type: none"> - travail sur écran > 4 h/ jour (écran trop haut ou trop bas, pieds du clavier en position ouvertes, travailler les coudes dans le vide) - contraintes posturales et articulaires : maintien prolongé de postures (tête penchée sur le côté pour maintien du téléphone, bras tendu, contorsions, saisie informatique sur clavier et souris ...) - port de charges (réception de colis, déplacement de ramettes de papier, archives ...) - gestes répétitifs (utilisation du clavier, souris ...) 	<ul style="list-style-type: none"> liés à l'activité physique (travail sur écran, manutention manuelle et postures de charges) 	gêne, fatigue visuelle, TMS	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - organisation du rangement limitant les postures contraignantes (dossiers les plus consultés à hauteur d'homme ...) - port de charges les plus lourdes en groupe - mise à disposition d'accessoires ergonomiques adaptés (souris ergonomiques, repose poignets, repose pieds, porte document, oreillettes sans fil ...) en concertation avec les agents concernés - alternance des tâches et des postures 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux prescriptions ergonomiques et aux risques liés au travail sur écran (position de l'écran, du clavier, des documents, alternance des tâches, ambiance sonore, siège avec accoudoirs - proposition de casques téléphoniques sans fil

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
utilisation d'équipements coupants (copieurs, massicot, broyeur à papiers...)	lié aux machines et outils	coupeure, perforation	1	1	1	- matériel vérifié par contrat de maintenance annuel et/ou matériel en bon état - mise à disposition de trousse de secours (contrôlées avec suivi annuel)	0,3	0,3	
bâtiment principal sur 2 niveaux différents (construction neuve)	d'incendie et d'explosion	brûlures, blessures	2	1	2	- équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés et en nombre suffisant - vérifications périodiques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) : extincteurs, installations électriques, alarme - sorties de secours formalisées (BAES présents) - consignes incendie et plans d'évacuation affichés - formation aux exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours - affichage des consignes de sécurité à tenir en cas d'incendie	0,5	1	- mettre en place une procédure d'organisation d'évacuation incendie
utilisation d'équipements électriques (prises électriques, installation de nouveaux postes...)	électriques	brûlure, électrocution	2	1	2	- installations électriques aux normes en vigueur - vérifications périodiques des installations électriques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) - intervention d'un électricien extérieur habilité ou d'agents internes habilités	0,5	1	

AR PREFECTURE

3-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
gu le 25/06/2019

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		EVALUATION du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
pauses-déjeuners prises sur place, installations sanitaires	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergie	1	1	1	- installations sanitaires équipées de distributeur de savon et d'essuie-mains en papier - entretien des locaux (contrat entretien avec entreprise extérieure) - frigo, micro ondes, cafetière, bouilloire	0,3	0,3	
utilisation de véhicule pour des déplacements professionnels, contraintes de délai, de trajet (trajet domicile-travail distance importante)	routier	collision, blessures, décès	3	1	3	- mise à disposition de véhicules de services (dont l'entretien est régulier et suivi) - véhicule équipé de gilets haute visibilité, triangle, trousse de secours - inciter les agents à faire du covoiturage - vérification périodique de la validité des permis de conduire (assurance, carte grise, autorisation de conduite, attestation sur l'honneur points sur permis) - mise en place d'une vérification régulière des trousse de secours - formation d'agents au SST (sauveteur secouriste au travail)	0,5	1,5	action de sensibilisation au risque routier
Exposition à un public pouvant être porteur d'agents infectieux ou viraux (grippe, gastro-entérite ...)	liés aux agents biologiques et infectieux	irritation, brûlure, allergie, maladies infectieuses	1	1	1	- contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - locaux équipés de trousse à pharmacie - mise en place de mobilier avec une profondeur suffisante pour garder une distance minimale avec le public - acquisition gel anti bactérien	0,3	0,3	

AR PREFECTURE

03-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Reçu le 25/06/2019

FICHE 12

c:\ING\DIERR\05_2019\VO

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Indication et évaluation des risques professionnels

EPCI :



Risque brut :

Risque net :

UNITE DE TRAVAIL :

Technique

Sous-unités de travail:

Espaces verts


Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
Utilisation d'équipements pouvant générer du bruit (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse...)	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, trouble de l'attention	2	3	<ul style="list-style-type: none"> - lors de l'acquisition choix de matériel moins bruyant - port obligatoire de protecteurs individuels contre le bruit (casques anti bruit) - sensibilisation au risque bruit 	0,3	1,8	Fiche sécurité au poste de travail (débroussailleuse, tondeuse, tronçonneuse, soufflant)
Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries	liés aux ambiances thermiques	chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS chaleur et froid : inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers	2	3	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des horaires de travail en fonction des conditions climatiques (plages horaires décalées pour les chantiers d'été) - eau potable à disposition (chantier extérieur) - accès à des boissons chaudes ou fraîches en fonction du temps (au CTM) - EPI : vêtements de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee-shirt, casquettes, ...) renouvelés dès que besoin 	0,3	1,8	Prévoir un stock d'eau suffisant réservé aux agents travaillant sur chantier à l'extérieur (acquisition de gourdes pour limiter l'impact des bouteilles plastiques sur l'environnement)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Exposition aux rayonnements du soleil	liés aux rayonnements	brûlures, coup de soleil, lésions oculaires, lésions cutanées	2	3	6	- port de casquettes et de lunettes recommandées - adaptation des horaires (plages horaires décalés pour les chantiers d'été)	0,3	1,8	
Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (verglas, chaussées déformées, sols boueux, herbe humide...), trébuchements, heurts ou autres perturbations du mouvement	de chutes de plain pied	traumatismes, plaies	1	3	3	- port obligatoire de chaussures de sécurité anti dérapantes - utilisation de matériels télescopiques permettant un travail depuis le sol	0,3	0,9	Ranger ses outils de travail en sécurité lors du dépôt au sol (se mettre en sécurité par rapport à une circulation sur voirie)
Travail en dessous d'arbre lors des activités de taille et de débroussaillage. Utilisation d'un local de stockage encombré de matériels divers	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	traumatismes, plaies, heurt, écrasement	2	1	2	- réorganisation du local de stockage - reconnaissance des lieux d'intervention afin de bien se positionner	0,3	0,6	Maintenir un rangement régulier du local de stockage
- Travail à proximité de la voie publique (bordure de route) - Utilisation de véhicule de service (véhicules légers, camions bennes) - Déplacement sur les différents chantiers (conduite de véhicule)	routier	traumatismes, plaies	3	3	9	- matériels à disposition (plots, barrières, panneau de signalisation ..) prévu dans la fiche de travail - 1 agent formé à la signalisation temporaire de chantier - véhicule utilitaire léger équipé de bandes de signalisation réfléchissantes + triangle tri flash+ gyrophare - port des EPI (pantalon + tee-shirt haute visibilité; tenue hiver haute visibilité) - maintenance des véhicules, vérifications périodiques (extincteurs) contrôles techniques - organisation des chantiers - vérification des permis de conduire (attestation sur l'honneur de la validité des permis + points)	0,5	4,5	- revoir signalisation temporaire de chantier (formation) - sensibilisation aux risques routiers - prévoir des fiches de travail plus précises comprenant la signalisation de chantier à adopter, les zones dites délicates (ex. présence de gravat), plan de la zone d'intervention

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de produits pétroliers et d'huile pour les équipements de tonte, de débroussaillage, de tronçonnage et de taille - Exposition au gaz d'échappement des véhicules lors du travail réalisé à proximité de la voie publique ainsi qu'aux gaz des équipements fonctionnant avec du carburant - Exposition aux poussières (bois) lors des différentes activités d'entretien des espaces verts 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de masques respiratoires et de gants de manipulation - limitation des quantités stockées 	0,5	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir une fiche expliquant le dosage pour les mélanges essence/huile - fiche sécurité au poste de travail (débroussailluse, tondeuse, tronçonneuse, soufflant)
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de machines et d'outils coupants pour la tonte, le débroussaillage, le tronçonnage et la taille (contact avec les organes en mouvement, risque de projection de copeaux de bois lors du tronçonnage ...) - Utilisation de matériels projetant des matières (désherbeur coupe-fil ...) 	liés aux matériels et aux outils de travail	douleurs, brûlures, plaies et traumatismes (coupures avec lésions cutanées et tendineuses, sectionnement de membres), atteintes oculaires (corps étrangers) cutanées ou respiratoires par les fumées ou les poussières, risques d'infections, TMS, Projection de petits objets (cailloux, poussières, bouteilles au niveau des jambes, visage)	2	3	<ul style="list-style-type: none"> - matériels conformes et vérifiés - EPI (casque forestier avec visière et protections auditives, chaussures de sécurité anti-coupures, gants anti-coupures, pantalon et manchons anti-coupure ...) - mise à disposition de trousse de secours + trousse membres sectionnés vérifiées régulièrement par bâtiment et par véhicule de services/engins - matériels arimés aux véhicules lors des déplacements - suivi du matériel utilisé (carnet d'entretien) 	0,5	3	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une vérification annuelle du matériel par une personne compétente (maintenance auprès de fournisseurs de matériels) - formation SST - Mise en place à partir des notices d'instruction du matériel des consignes d'utilisation de sécurité pour les équipements - mise à disposition de nettoyant pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de gestes répétitifs - port de charges pouvant être lourdes (équipement de travail à charger ou décharger des véhicules, poids de la débroussaillieuse, déchets verts ...) - position debout prolongée - contraintes posturales - vibration des outils utilisés 	liés à l'activité physique	fatigue, douleurs dorsolombaires et articulaires, traumatismes, plaies, TMS	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> - pauses régulières - diversifications des tâches de travail - rampe de chargement (pour la tondeuse sur la remorque), dispositif de sangles pour améliorer le port du matériel - tenir compte de l'exposition aux vibrations lors de tout nouvel achat d'équipement 	0,3	1,8	<ul style="list-style-type: none"> - formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) - pour de grande surface, privilégier le travail mécanique au travail manuel (utilisation de tracteur faucardeur)
Travail en extérieur: exposition à des pollens, plantes allergènes, piqûres d'insectes. Exposition aux agents biologiques infectieux lors d'interventions à proximité d'eaux usées,	liés aux agents biologiques et infectieux	infections virales, bactériennes ou parasitaire, réactions allergiques	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - véhicules équipés de trousse à pharmacie - mise à disposition de 1/2 masque respiratoire 	0,3	0,6	Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place)
Stockage et transport de produits pétroliers, d'huile	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - véhicules équipés d'extincteurs (vérifications périodiques) - stockage de l'essence utilisée pour le matériel portatif en extérieur de cabine - véhicules équipés de trousse de secours 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - 2 récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage au magasin "espaces verts" - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire
Aggressivité des riverains mécontents	d'agressions physiques ou verbales	stress, traumatismes physiques et/ou psychologiques	1	1	1	Courtoisie des agents intervenant sur les sites	0,3	0,3	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque			Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16				
<ul style="list-style-type: none"> - Surcharge de travail liée à l'absentéisme - Modification du planning pour faire face aux urgences - Ordre/contre ordre émanant de responsables différents 	RPS	stress, traumatismes psychologiques (anxiété, syndrome dépressif ...)	1	1	1	<ul style="list-style-type: none"> - personnel affecté exclusivement aux postes des espaces verts - planification des travaux en concertation avec les responsables de chantiers - pas de contrainte de temps de réalisation marquée - fiche de travail donnée par le responsable aux agents avant chaque prise de nouveaux chantiers (lieu d'intervention, instruction d'exécution, matériels à prendre, numéros d'urgence, retour d'informations, météo) 	0,3	0,3	Fiche de travail donnée par le responsable aux agents avant chaque prise de nouveaux chantiers devront être complétées (ex : informations plus précises sur la zone d'intervention (plan, photos début/fin de chantier....))
Travail seul quand répartition des agents sur plusieurs chantiers	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, risque d'agression aux conséquences physiques et psychologiques	1	1	1	<ul style="list-style-type: none"> - planification et organisation des tâches afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (travail en binôme) - coordinateur chantier en contact téléphonique avec l'agent isolé (il récupère l'agent à la fin du chantier, se déplace pour voir l'agent) 	0,5	0,5	limiter au maximum les chantiers avec agent intervenant tout seul
<ul style="list-style-type: none"> - Les agents mangent ponctuellement sur place mais sont le plus souvent en extérieur pour déjeuner - Les agents se changent sur place 	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - 2 douches à disposition (WC, lavabo ...) - entretien 2 fois par semaine des locaux - ventilation mécanique permanente (VMC) dans les locaux sanitaires (vérifications périodiques) - 1 local cuisine à disposition dans les locaux (plaque cuisson, réfrigérateur ...) - 1 vestiaire avec casiers individuels à disposition 	0,3	0,6	Mise à disposition de nettoyeur pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers)

DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>		FICHE 12 <small>c:\MG\DU\ERP-05.2019.V0</small>	
EPCI : 		AR PREFECTURE 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE Regu le 25/06/2019	
Indication et évaluation des risques professionnels		Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour :	
Risque brut :		R 1 : Risque mineur R 2 : Risque secondaire R 3 : Risque important R 4 : Risque très important	
Risque net :		Priorité basse Priorité moyenne Priorité haute	

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail: Entretien des bâtiments (peinture, intervention sur installations électriques, maçonnerie, menuiserie, utilisation de machines outils [perceuse, scie, ponceuse, meuleuse...])
Travaux de voirie (mise en place de signalisation, ...)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Réalisation de tâches d'ordre électrique (changement d'ampoules, réparation de prise, réarmement de disjoncteur)	électriques	brûlure, blessures	3	1	3	- habilitation électrique en fonction des tâches réalisées (limitation des travaux électriques réalisés par l'agent aux tâches autorisées et décrites sur habilitation) - appel à une entreprise spécialisée pour les gros travaux d'ordre électrique - information donnée au médecin de prévention (si intervention sur travaux d'ordre électrique)	0,3	0,9	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
- Utilisation d'échelle, nacelle, travaux ou déplacement dans les escaliers - Travail en hauteur (pour travaux de peinture, changement d'ampoules, montage étagères)	de chutes de hauteur	traumatismes, plaies, heurt, écrasement	3	1	3	- rappel de consigne : ne jamais travailler en hauteur seul - formation à la conduite en sécurité de la nacelle (nacelle CACES@R386), délivrance d'une autorisation de conduite (accompagnée d'un protocole d'utilisation des nacelles) - mise à disposition de moyens de travail en hauteur sécurisé (nacelle élévatrice, échelle sécurisée...) - port obligatoire de chaussures anti-dérapantes	0,3	0,9	
Mantipulation d'outils et de matériel en hauteur pouvant chuter sur les agents	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	traumatismes, plaies, heurt, écrasement	2	1	2	Mettre le chantier en sécurité (ne pas faire stationner ou circuler d'agents lors de l'intervention)	0,3	0,6	
- Utilisation de peinture solvantée (avec white spirit) - Travaux de ponçage, sciage, perçage exposant à des poussières de bois, plâtre ou encore métaux	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	intoxication, décès, atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR	3	1	3	- réalisation de ces travaux dans un endroit ventilé - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (paire de lunettes, masque de protection de type FFP2, combinaison jetable, gants) - sensibilisation au risque chimique	0,3	0,9	Substitution de produits dangereux par de nouveaux produits non dangereux ou moins dangereux (favoriser l'utilisation de peinture type acrylique ne nécessitant par l'utilisation de solvants, substituer le white spirit par un écosolvant)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de machines et d'outils coupants (ponceuse, scie, perceuse, meuleuse ...) pouvant générer des coupures et/ou des projections de matériaux (lors de la découpe ou de la démolition de surfaces) - Utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs de l'agent exposé 	liés aux matériels et aux outils de travail	douleurs, brûlures, plaies et traumatismes (coupures avec lésions cutanées et tendineuses, sectionnement de membres), atteintes oculaires (corps étrangers) cutanées ou respiratoires par les fumées ou les poussières, tsques d'infections, TMS	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'équipements conformes disposant de tous les équipements de protection nécessaires - mise à disposition d'équipement de protection individuelle adaptés (paire de lunettes, masque de protection de type FFP2, combinaison jetable, gants) - formation des agents à l'utilisation du matériel 	0,3	1,2	Mise en place de consignes d'utilisation du matériel par écrit
Utilisation de matériels bruyants (perceuse, scie, ponceuse, compresseur ...)	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - lors de l'acquisition choix de matériel moins bruyant - port obligatoire de protection individuelle contre le bruit pour toute activité bruyante - sensibilisation au risque bruit 	0,3	0,6	Fiche sécurité au poste de travail (perceuse, scie, ponceuse, compresseur)
Déplacement en véhicules de services et à pieds sur des zones d'intervention	routier ou lié à la circulation	collision, blessures, décès	3	1	3	<ul style="list-style-type: none"> - vérification de la validité des permis et de l'adéquation permis/véhicule - délivrance d'une autorisation de conduite pour chaque agent - mise à disposition de véhicule de service (dont l'entretien est régulièrement suivi) - véhicule équipé de gyrophares, de triangle tri flash et de bandes rétro réfléchissantes - mise à disposition et utilisation de matériel nécessaire au balisage de chantier - mise à disposition de vêtement haute visibilité classe II minimum (parka, pantalon, tee shirt, sweat shirt 	0,5	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des chantiers afin de supprimer ou de limiter au maximum l'exposition à la circulation routière - prévoir une caisse de rangement armées dans les véhicules de chantiers pour les outils, EPI - sensibilisation aux risques routiers

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Manutention de matériaux lourds et/ou encombrants. Gestes répétitifs (utilisation de machines, peinture, ponçage ...). Contraintes posturales (bras en l'air, accroupie ...)	liés à l'activité physique	gêne, fatigue visuelle, TMS	1	1	1	- pauses régulières - diversifications des tâches de travail	0,3	0,3	
Travaux sur points chauds (soudure, meulage ...). Stockage et utilisation de produits inflammables (essence pour groupe électrogène thermique)	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	3	1	3	- adaptation du poste de travail dans un endroit ventilé - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (paire de lunettes, masque de protection type FFP2, gants ...)	0,3	0,9	- fiche sécurité au poste de travail (poste soudure, meuleuse, perceuse portative ...) - mise en place de permis de feu - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire
Entretien des joints (graissage des buses) canaux	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, risque d'agression aux conséquences physiques et psychologiques	1	1	1	- planification et organisation des tâches afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (travail en binôme) - coordinateur chantier en contact téléphonique avec l'agent isolé (il récupère l'agent à la fin du chantier, se déplace pour voir l'agent)	0,3	0,3	Acquisition d'un téléphone portable pour le service (un agent sera nommé pour l'entretien de celui-ci)
Utilisation de nacelles	liés à la manutention mécanisée	collision, dérapage, chute, renversement, écrasement	3	1	3	- formation à la conduite en sécurité de la nacelle (nacelle CACES®R386) - délivrance d'une autorisation de conduite (accompagnée d'un protocole d'utilisation des nacelles)	0,3	0,9	

FICHE 12

C:\ING\DUERP\OS.2019.V0

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Indication et évaluation des risques professionnels

EPCI :



R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important
Priorité basse
Priorité moyenne
Priorité haute

Risque brut :

Risque net :

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail : gardien déchèterie Maussane les Alpilles

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<ul style="list-style-type: none"> - Agressions possibles par des usagers notamment en cas de refus d'accès à la déchèterie, de refus de certains déchets - Relation conflictuelle avec certains usagers (suite au refus de certains déchets, conflits avec les professionnels sur le volume de déchets apportés ...) - Agression par des récupérateurs non autorisés 	<ul style="list-style-type: none"> d'agressions physiques ou verbales 	<ul style="list-style-type: none"> stress, traumatismes physiques et/ou psychologiques 	1	4	<ul style="list-style-type: none"> - règlement de la déchèterie assésibles aux agents - Information des usagers à l'entrée (horaires d'ouverture, déchets acceptés ...) - s assurer de la bonne capacité des infrastructures (nombre de bennes ...) et de leur bon état d'usage - travail en binome 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage bien en évidence du règlement intérieur propre à la déchèterie (visible par les usagers et les agents) - Formation à la gestion des situations conflictuelles , des personnes agressives - Informer les agents des filières existantes localement afin de permettre la réorientation des usagers pour la prise en charge par la déchets "spéciaux" non pris en charge par la CCVBA (avoir la connaissance) - améliorer le contrôle d'accès au site (cartes, badges ...) - installation de panneaux signalétiques sur le qui, devant chaque benne informant du produit à déposer - maintenir le matériel en état permettant un fonctionnement optimal en toute sécurité (ex. tractopelle)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets coupants, piquants souillés ou rouillés - Présence possible d'animaux type rongeurs pouvant amener des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> liés aux agents biologiques et infectieux 	<ul style="list-style-type: none"> infections virales, bactériennes ou parasitaires, réactions allergiques 	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (gants de manutention) - favoriser la manipulation par l'usager - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - l'amiante est refusé sur site (mise en place d'une fiche "l'amiante en question") - formation et sensibilisation sur les risques et précautions liés à la manipulation des déchets diffus spécifiques (DDS) - mise à disposition d'équipements sanitaires (toilettes, lavabos, douches ...) - trousse à pharmacie disponible sur chaque déchèterie vérification régulière des dates de péremption des produits) 	0,3	2,7	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention)
<ul style="list-style-type: none"> - Réception des DDS apportés par les usagers (batteries, produits d'entretien, phytosanitaires, aérosols, peinture ...) - gaz d'échappement contribuent à la pollution ambiante et constituent un risque pour la santé 	<ul style="list-style-type: none"> chimiques (poussières, gaz, liquides...) 	<ul style="list-style-type: none"> atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR 	4	3	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de d'équipements de protection individuelle adaptés (masques respiratoires, gants de manipulation, tablier) - stockage des produits dans des locaux spécifiques bien ventilés et fermés à clef; zone de rétention en cas de risque de déversement avec interdiction de fumer 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques chimiques - Mise en place de procédures écrites sur la gestion et le stockage de ces déchets dangereux - mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur", interdiction de fumer) - acquisition de chariots pour dépôt par les usagers des déchets DDS - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges lourdes et ou encombrantes (aide aux usagers, rangement des déchets ...) - Coupures, piqures ou écrasement des mains et/ou pieds pendant la manipulation (l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage) - Position debout, prolongée - l'opérateur reprend les DDS, les DDS déposés à des endroits déterminés ou non pour les remettre à l'endroit voulu tout en les triant (armoire DDS) 	liés à l'activité physique	fatigue, douleurs dorsolombaires et articulaires, traumatismes, plaies, pathologies veineuse, TMS	3	1	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser le dépôt par l'usager - port des charges lourdes à plusieurs - mise à disposition d'aides à la manutention (diable) - réguler le trafic pour éviter un encombrement de zones de déchargement - Mise à disposition de matériel ergonomique pour nettoyage de la structure (pince, balai et pelle munie de grand manche...) - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - présence de trousse à pharmacie 	0,5	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - mise en place de rampe de franchissement pour les containers dédiés aux D3E (passage enjin de manutention) - Dissocier la mise à disposition de matériels de nettoyage pour les usagers et les agents en charge du nettoyage du site (stockage sous surveillance) - informer et veiller à l'interdiction de récupérer du matériel par les agents dans les postes de travail - instaurer des règles/consignes à destination des usagers pour le respect des lieux (ex. le gardien de déchèterie n'a pas dans ses missions l'obligation de décharger les véhicules)
<ul style="list-style-type: none"> - Circulation à proximité des plate-formes de déchargement (chute possible en contre-bas entre bennes et quai) - l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage - l'opérateur régle en utilisant une canne pour repêcher l'objet indésirable présent dans la benne 	de chutes de hauteur	traumatismes, plaies	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement permettant aux bennes de dépasser d'environ 1 mètre du bord du quai - sensibilisation des agents aux risques de chutes - benne à gravat posée à même le sol pour un déchargement direct à hauteur d'homme - positionnement des bennes au plus près du quai 	0,7	6,3	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un éclairage du site suffisant en particulier en hiver et à la nuit tombante - protéger la partie du quai présentant un risque de chute par un dispositif de protection collectif (garde corps, barrières ...) - Dispositions à prendre pour éviter tout accident de chute lorsque la benne n'est pas dans son emplacement (interdiction d'accès par condamnation [chaînes, barrières de sécurité, garde-corps ...]) - Mise en place de murets de protection peints en noir et jaune et de garde corps - espacement entre le muret et la benne (chute, coincement) devra être réduit au maximum [dispositif de guidage des bennes par système rail, bandes de peinture ...] - le risque de chute de hauteur devra être signalé à l'aide de panneaux installés à proximité de la zone de déchargement face à l'arrivée des véhicules



Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<p>Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (verglas, chaussées déformées, sols boueux, herbe humide ...)</p> <p>chûtes accentuées du fait des déplacements fréquents sur site, principalement en extérieur et souvent avec port de charges lourdes et encombrantes</p>	de chutes de plain pied	traumatismes, plaies	1	3	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et port obligatoire de chaussures de sécurité à semelles antidérapantes - Organisation du travail afin de supprimer ou limiter le passage sur terrain glissant ou accidenté - Rangement et organisation des lieux de travail - interdiction d'accéder à l'intérieur des bennes (tassage, récupération) 	0,3	0,9	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le site/ lieu de travail propre - ranger les outils
<p>- les objets repris ultérieurement (D3E) sont entassés dans des casiers grille</p>	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	heurts, écrasement	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - limiter la manipulation des casiers - surveiller le niveau et rythme de remplissage des casiers (ne pas attendre qu'ils soient trop plein pour demander leur enlèvement) 	0,3	1,2	Mise en place de protocole de chargement/déchargement avec le prestataire de D3E
<p>- Collisions et accidents divers liés au nombre de véhicule sur le site, à la présence simultanée de véhicules et de piétons</p> <p>- le nombre de déposes et reprises de bennes augmente le risque de collision du camion avec un piéton ou voiture</p> <p>- l'opérateur balaise l'emplacement d'une benne en quai bas alors qu'un camion procède à l'enlèvement (risque d'écrasement lors de la manoeuvre de marche arrière)</p>	routier ou lié à la circulation	traumatismes, plaies	3	4	<ul style="list-style-type: none"> - port obligatoire des EPI (pantalons + tee-shirt haute visibilité; tenue hiver haute visibilité) - mise en place d'une limitation de vitesse (10 km/h) - sensibilisation des usagers aux risques encourus sur site - formation spécifique à la conduite d'engin avec autorisation de conduite - Protocole de chargement/déchargement mis en place pour les déchets DDM 	0,7	8,4	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de protocole de chargement & déchargement des bennes - Mise en place de plan de prévention (si travaux < 400h/an ou si travaux dangereux), plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur site - Etablir un plan de circulation propre à la déchèterie afin de définir le cheminement des usagers, des piétons et des véhicules (définition d'une signalisation horizontale et verticale), aire de stockage, aire de stationnement - Signaler aux usagers par panneaux d'affichage l'obligation de respecter la signalétique notamment celle du stationnement près des bennes - interdire l'accès au quai pendant les manoeuvres de/dans bennes - adapter l'éclairage extérieur notamment en fin de journée pendant l'hiver - baliser les zones où interviennent ponctuellement les agents (balayage, tri, entretien - mise à disposition des agents sur site des protocoles de chargement/déchargement existants

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries	liés aux ambiances thermiques	<u>chaleur</u> : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur <u>froid</u> : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS <u>chaleur</u> et <u>froid</u> : inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers	2	2	4	-Accès à des boissons chaudes et/ou fraîches (eau, café ...) - Mise à disposition des EPI adaptés aux conditions climatiques : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee shirt, casquettes, ...) - local chauffé et/ou climatisé	0,3	1,2	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs
Exposition aux rayonnements du soleil	liés aux rayonnements	brûlures, coup de soleil, lésions oculaires, lésions cutanées	2	2	4	Mise à disposition de casquette (port de lunettes recommandées)	0,3	1,2	
Installation électrique dans les locaux de repos	électriques	brûlure, blessures	3	1	3	- Installations électriques aux normes en vigueur - Vérifications périodiques des installations électriques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) - Intervention d'une entreprise extérieure pour les gros travaux d'ordre électrique ou de personnel qualifié en interne	0,3	0,9	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de produits et matériel inflammables - Combustion naturelle de certains déchets (notamment les déchets verts) lors de forte chaleur - Atmosphère inflammable ou explosive constituée au niveau du stockage des DDS (déchets diffus spéciaux) 	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - stockage des produits dans un local spécifique restreint équipé de bacs de rétention (accès limités aux personnels formés) - équipements de lutte contre l'incendie adaptés, nombre suffisant - Mise à disposition d'EPI adaptés pour manipuler les produits (gants, lunettes, masques ...) 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à la manipulation d'extincteurs, aux exercices d'évacuation/définition des rôles guide file serre file - sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions agents/usagers (notamment à proximité des DDS) - Les réceptacles de DDS doivent comporter un système d'identification des dangers liés aux produits stockés - suivi des formations et recyclage des agents à la manipulation des produits chimiques (DDS) - mise à disposition de bacs pour stockage provisoire à l'extérieur des armoires (avec panneau pour les usagers)
<ul style="list-style-type: none"> - Modification du planning pour faire face aux urgences - contrôle et gestion des événements nocturnes sur la déchèterie (intrusion, dégradation, désordres ...) - situation conflictuelle lors des "5 dernières minutes" avant la fermeture de la déchèterie - stress dans les périodes de pointe ou lié à l'effet de foule (le temps d'attente à l'entrée se traduisant aux heures de pointe par des files d'attente parfois assez longues) - source de conflit généré par l'absence de signalisation ou signalisation dégradée pour le dépôt des produits - risque de conflit avec l'utilisateur si l'opérateur ne donne pas un "coup de main" pour décharger les produits - injonction paradoxale entre accueillir et refuser les déchets (source potentielle de mal être au travail) - conflit avec les chauffeurs lors des rotations de bennes à faire - les opérateurs ont une fonction de "police" sans avoir les moyens de l'exercer réellement (ordre/contre ordre) 	RPS	stress, traumatismes psychologiques (anxiété, syndrome dépressif ...)	2	4	8	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation & planification des tâches des agents afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (privilégier le travail en binôme minimum) - anticiper l'enlèvement des bennes avant que celles-ci ne soient complètement remplies en tenant compte du jour de la semaine, du type de déchets et de la réactivité du chauffeur - réalisation d'un diagnostic RPS 	0,7	5,6	<ul style="list-style-type: none"> - afficher les déchets au niveau des bennes pour limiter les erreurs de tri et diminuer la manutention manuelle - supprimer ordre/contre ordre entre usagers et direction - organiser et faire respecter le planning d'enlèvement des bennes - mettre en place une ligne téléphonique (éviter l'isolement du lieu) - afficher et faire respecter les règles de comportement à adopter sur le site par les usagers (refus d'accueil en cas de non respect du règlement) - réguler le trafic pour éviter un encombrement des zones de déchargement (mise en place d'un panneau "stop")

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Présence sur site souvent très isolé des centres urbains	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	1	1	1	Travail en binôme minimum sur site	0,3	0,3	Mise en place d'une procédure (téléphone, texto ...) en cas de prise de poste seul sur site (assurer la fermeture du site en sécurité)
L'opérateur est exposé aux nuisances sonores du fait de : la circulation des véhicules routiers, chocs de bennes lors du chargement/déchargement, entrecroc de pièces métalliques	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	1	1	1	-Mise à disposition de protecteurs individuels contre le bruit (casques anti bruit) - sensibilisation au risque bruit	0,3	0,3	Mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur")
- les agents mangent ponctuellement sur place - les agents se changent sur place	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	3	3	- douches à disposition (WC, lavabo ...) - entretien 2 fois par semaine des locaux - 1 local cuisine à disposition dans les locaux (plaque cuisson, réfrigérateur ...) - 1 vestiaire avec casiers individuels à disposition - locaux chauffés & climatisés	0,7	2,1	- Remise en état des lieux dans le local social de l'entrée du site (pièces abîmées, mobilier usagé, fuite eau ...) - amélioration de la propreté dans l'algeco et disparition de certains produits stockés - mise en place d'un règlement intérieur pour les agents afin de préciser les règles d'hygiène et sécurité ainsi que les sanctions en cas de non-respect - mise en place de vestiaires nominatifs - mise à disposition de produits de nettoyage (savon, essuie mains, papier toilette ...)

EPCI :	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE 12 <small>c:\WG\DU\ERP\05_2019_V0</small>
	Indication et évaluation des risques professionnels	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour :

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important
Priorité basse
Priorité moyenne
Priorité haute

Risque brut :


Risque net :

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail : gardien déchèterie Saint Rémy de Pce

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evolution du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<ul style="list-style-type: none"> - Agressions possibles par des usagers notamment en cas de refus d'accès à la déchèterie, de refus de certains déchets - Relation conflictuelle avec certains usagers (suite au refus de certains déchets, conflits avec les professionnels sur le volume de déchets apportés ...) - Agression par des récupérateurs non autorisés 	<ul style="list-style-type: none"> d'agressions physiques ou verbales 	<ul style="list-style-type: none"> stress, traumatismes physiques et/ou psychologiques 	1	4	<ul style="list-style-type: none"> - règlement de la déchèterie accessibles aux agents et aux usagers - information des usagers à l'entrée (horaires d'ouverture, déchets acceptés ...) et règlement intérieur affiché dans local à l'entrée - s'assurer de la bonne capacité des infrastructures (nombre de bennes ...) et de leur bon état d'usage - travail en binôme 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage bien en évidence du règlement intérieur propre à la déchèterie (visible par les usagers et les agents) - Formation à la gestion des situations conflictuelles, des personnes agressives - Informer les agents des filières existantes localement afin de permettre la réorientation des usagers pour la prise en charge des déchets "spéciaux" non pris en charge par la CCVBA (avoir la connaissance) - améliorer le contrôle d'accès au site (cartes, badges ...) - installation de panneaux signalétiques sur le quai devant chaque benne informant du produit à déposer

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence I à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets coupants, piquants souillés ou rouillés - Présence possible d'animaux type rongeurs pouvant amener des maladies 	liés aux agents biologiques et infectieux	infections virales, bactériennes ou parasitaire, réactions allergiques	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (gants de manutention) - favoriser la manipulation par l'utilisateur - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - l'amiante est refusé sur site (mise en place d'une fiche "l'amiante en question") - formation et sensibilisation sur les risques et précautions liés à la manipulation des déchets diffus spécifiques (DDS) - mise à disposition d'équipements sanitaires (toilettes, lavabos, douches ...) - trousse à pharmacie disponible sur chaque déchèterie vérification régulière des dates de péremption des produits) 	0,3	2,7	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention)
<ul style="list-style-type: none"> - Réception des DDS apportés par les usagers (batteries, produits d'entretien, phytosanitaires, aérosols, peinture ...) - gaz d'échappement contribuant à la pollution ambiante et constituant un risque pour la santé 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de d'équipements de protection individuelle adaptés (masques respiratoires, gants de manipulation, tablier) - stockage des produits dans des locaux spécifiques bien ventilés et fermés à clef; zone de rétention en cas de risque de déversement avec interdiction de fumer 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques chimiques - Mise en place de procédures écrites sur la gestion et le stockage de ces déchets dangereux - mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur", interdiction de fumer) - acquisition de chariots pour dépôt par les usagers des déchets DDS - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges lourdes et ou encombrantes (aide aux usagers, rangement des déchets ...) - Coupures, piqures ou écrasement des mains et/ou pieds pendant la manipulation (l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage) - Position debout prolongée - l'opérateur reprend les D3E, les DDM déposés à des endroits déterminés ou non pour les remettre à l'endroit voulu tout en les triant (armoire DDM) 	liés à l'activité physique	fatigue, douleurs dorsolombaires et articulaires, traumatismes, plaies, pathologies veineuse, TMS	3	1	3	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser le dépôt par l'usager - port des charges lourdes à plusieurs - mise à disposition d'aides à la manutention (diabla) -réguler le trafic pour éviter un encombrement de zones de déchargement - Mise à disposition de matériel ergonomique pour nettoyage de la structure (balai et pelle munie de grand manche...) - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - présence de trousse à pharmacie 	0,5	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Dissocier la mise à disposition de matériels de nettoyage pour les usagers et les agents en charge du nettoyage du site (stockage sous surveillance) - informer et veiller à l'interdiction de récupérer du matériel par les agents dans les bennes notamment pour utilisation sur le poste de travail - instaurer des règles/consignes à destination des usagers pour le respect des lieux (ex. le gardien de déchèterie n'a pas dans ses missions l'obligation de décharger les véhicules)
<ul style="list-style-type: none"> - Circulation à proximité des plate-formes de déchargement (chute possible en contre-bas entre bennes et quai) - l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage - l'opérateur régle en utilisant une canne pour repêcher l'objet indésirable présent dans la benne 	de chutes de hauteur	traumatismes; plaies	3	1	3	<ul style="list-style-type: none"> - protection de la partie haute du quai présentant un risque de chute par un dispositif de protection collectif (garde corps) - sensibilisation des agents aux risques de chutes - benne à gravat posé à même le sol pour un déchargement direct à hauteur d'homme - positionnement des bennes au plus près du quai 	0,7	2,1	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un éclairage du site suffisant en particulier en hiver et à la nuit tombante - remise en état des protections de la partie du quai présentant un risque de chute par un dispositif de protection collectif (garde corps, barrières ...) - dispositions à prendre pour éviter tout accident de chute lorsque la benne n'est pas dans son emplacement (interdiction d'accès par condamnation [chaines, barrières de sécurité, garde-corps ...]) - peints en place de murets de protection - espacement entre le muret et la benne (chute, coincement) devra être réduit au maximum [dispositif de guidage des bennes par système rail, bandes de peinture ...] - le risque de chute de hauteur devra être signalé à l'aide de panneaux installés à proximité de la zone de déchargement face à l'arrivée des véhicules 

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maître	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (verglas, chaussées déformées, sols boueux, herbe humide ...) chutes accentuées du fait des déplacements fréquents sur site, principalement en extérieur et souvent avec port de charges lourdes et encombrantes	de chutes de plain pied	traumatismes, plaies	1	1	1	- Fourniture et port obligatoire de chaussures de sécurité à semelles antidérapantes - Rangement et organisation des lieux de travail - interdiction d'accéder à l'intérieur des bennes (tassage, récupération)	0,3	0,3	- Maintenir le site/ lieu de travail propre - ranger les outils
Les objets repris ultérieurement (D3E) sont entassés dans des casiers grille	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	heurts, écrasement	2	1	2	- limiter la manipulation des casiers - surveiller le niveau et rythme de remplissage des casiers (ne pas attendre qu'ils soient trop plein pour demander leur enlèvement)	0,3	0,6	Mise en place de protocole de chargement/déchargement avec le prestataire de D3E
- Collisions et accidents divers liés au nombre de véhicule sur le site, à la présence simultanée de véhicules et de piétons - le nombre de déposes et reprises de bennes augmente le risque de collision du camion avec un piéton ou voiture - l'opérateur balaie l'emplacement d'une benne en quai bas alors qu'un camion procède à l'enlèvement (risque d'écrasement lors de la manoeuvre ne marche arrière)	routier ou lié à la circulation	traumatismes, plaies	3	3	9	- port obligatoire des EPI (pantalon + tee-shirt haute visibilité; tenue hiver haute visibilité) - mise en place d'une limitation de vitesse (10 km/h) - sensibilisation des usagers aux risques encourus sur site - formation spécifique à la conduite d'engin avec autorisation de conduite	0,7	6,3	- Mise en place de protocoles de chargement & déchargement (bennes/D3E/DMS) - Mise en place de plan de prévention (si travaux < 400h/an ou si travaux dangereux), plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur site - Etablir un plan de circulation propre à la déchèterie afin de définir le cheminement des usagers, des piétons et des véhicules (définition d'une signalisation horizontale et verticale), aire de stockage, aire de stationnement - Signaler aux usagers par panneaux d'affichage l'obligation de respecter la signalétique notamment celle du stationnement près des bennes - interdire l'accès au quai pendant les manoeuvres de/dans bennes - adapter l'éclairage extérieur notamment en fin de journée pendant l'hiver - baliser les zones où interviennent ponctuellement les agents (balayage, tri, entretien)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque			Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16						
Travail en extérieur : exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries	liés aux ambiances thermiques	chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS chaleur et froid : inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers	2	2	4			- Accès à des boissons chaudes et/ou fraîches (eau, café ...) - Mise à disposition des EPI adaptés aux conditions climatiques : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de plûte, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee shirt, casquettes, ...) - local chauffé et/ou climatisé	0,3	1,2	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs
Exposition aux rayonnements du soleil	liés aux rayonnements	brûlures, coup de soleil, lésions oculaires, lésions cutanées	2	2	4			Mise à disposition de casquette (port de lunettes recommandées)	0,3	1,2	
Installation électrique dans les locaux de repos	électriques	brûlure, blessures	3	1	3			- Installations électriques aux normes en vigueur - Vérifications périodiques des installations électriques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) - Intervention d'une entreprise exténeure pour les gros travaux d'ordre électrique ou de personnel qualifié en interne	0,3	0,9	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de produits et matériels inflammables - combustion naturelle de certains déchets (notamment les déchets verts) lors de forte chaleur - Atmosphère inflammable ou explosive constituée au niveau du stockage des DMS (déchets ménagers spéciaux) 	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - stockage des produits dans un local spécifique restreint équipé de bacs de rétention (accès limités aux personnels formés) - équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés annuellement et en nombre suffisant - Mise à disposition d'EPI adaptés pour manipuler les produits (gants, lunettes, masques ...) 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à la manipulation d'extincteurs , aux exercices d'évacuation/définition des rôles guide file, serre file - sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions agents/usagers (notamment à proximité des DMS) - Les réceptacles de DMS doivent comporter un système d'identification des dangers liés aux produits stockés - suivi des formations et recyclage des agents à la manipulation des produits chimiques (DDS) - mise à disposition de bacs pour stockage provisoire à l'extérieur des armoires (avec panneau pour les usagers)
<ul style="list-style-type: none"> - contrôle et gestion des événements nocturnes sur la déchèterie (intrusion, dégradation, désordres) - situation conflictuelle lors des "5 dernières minutes " avant la fermeture de la déchèterie - stress dans les périodes de pointe ou lié à l'effet de foule (le temps d'attente à l'entrée se traduisant aux heures de pointe par des files d'attente parfois assez longues) - source de conflit généré par l'absence de signalisation ou signalisation dégradée pour le dépôt des produits - risque de conflit avec l'usager si l'opérateur ne donne pas un "coup de main" pour décharger les produits - injonction paradoxale entre accueillir et refuser les déchets (source potentielle de mal être au travail) - conflit avec les chauffeurs lors des rotations de bennes à faire - les opérateurs ont une fonction de "police" sans avoir les moyens de l'exercer réellement (ordre/contre ordre) 	RPS	stress, traumatismes psychologiques (anxiété, syndrome dépressif ...)	2	1	2	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation & planification des tâches des agents afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (privilégier le travail en binôme minimum) - anticiper l'enlèvement des bennes avant que celles-ci ne soient complètement remplies en tenant compte du jour de la semaine, du type de déchets et de la réactivité du chauffeur - présence d'un téléphone portable sur site - réalisation d'un diagnostic RPS - présence d'un panneau "stop" pour réguler le trafic sur le quai et éviter un encombrement des zones de déchargement 	0,3	0,6	<ul style="list-style-type: none"> - afficher les déchets au niveau des bennes pour limiter les erreurs de tri et diminuer la manutention manuelle - afficher et faire respecter les règles de comportement à adopter sur le site par les usagers (ex. refus d'accueil en cas de non respect du règlement)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Présence sur site souvent très isolé des centres urbains	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	1	1	1	Travail en binome minimum sur site	0,3	0,3	Mise en place d'une procédure (téléphone, texto ...) en cas de prise de poste seul sur site (assurer la fermeture du site en sécurité)
l'opérateur est exposé aux nuisances sonores du fait de : la circulation des véhicules routiers, chocs de bennes lors du chargement/déchargement, entrecroc de pièces métalliques, utilisation d'un soufflant	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	2	2	4	- Mise à disposition de protecteurs individuels contre le bruit (casques anti bruit) - sensibilisation au risque bruit	0,3	1,2	mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur")
les agents se changent sur place	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	3	3	- douches à disposition (WC, lavabo ...) - locaux chauffés & climatisés	0,7	2,1	- remise en état des lieux dans le local social (pièces abîmées, mobilier usagé ...) - amélioration de la propreté dans l'algeco et disparition de certains produits stockés - mise en place d'un règlement intérieur pour les agents afin de préciser les règles d'hygiène et sécurité ainsi que les sanctions en cas de non-respect - Mise en place de vestiaires nominatifs, séparation vestiaire hommes/femmes - mise à disposition de produits de nettoyage (savon, essuie mains, papier toilette ...) - entretien des locaux minimum 1 fois par trimestre par une entreprise spécialisée (ménage)

<p>EPCI :</p> 	<p>DOCUMENT UNIQUE</p> <p><i>Evaluation des risques professionnels</i></p>	<p>FICHE 12</p> <p><small>C:\ING\DUERP05.2019.V0</small></p>
<p>Indication et évaluation des risques professionnels</p>		<p>Date de création : décembre 2017</p> <p>Date de mise à jour :</p>

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important
Priorité basse
Priorité moyenne
Priorité haute

Risque brut :

Risque net :

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail : gardien déchèterie Saint Etienne du Grès

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
<p>- Agressions possibles par des usagers notamment en cas de refus d'accès à la déchèterie, de refus de certains déchets</p> <p>- Relation conflictuelle avec certains usagers (suite au refus de certains déchets, conflits avec les professionnels sur le volume de déchets apportés ...)</p> <p>- Agression par des récupérateurs non autorisés</p>	<p>d'agressions physiques ou verbales</p>	<p>stress, traumatismes physiques et/ou psychologiques</p>	1	4	<p>- Information des usagers à l'entrée (horaires d'ouverture, déchets acceptés ...) et règlement intérieur affiché dans local à l'entrée</p> <p>- s'assurer de la bonne capacité des infrastructures (nombre de bennes ...) et de leur bon état d'usage</p> <p>- travail en binôme</p>	0,5	2	<p>- Affichage bien en évidence du règlement intérieur propre à la déchèterie (visible par les usagers et les agents)</p> <p>- Formation à la gestion des situations conflictuelles, des personnes agressives</p> <p>- Informer les agents des filières existantes localement afin de permettre la réorientation des usagers pour la prise en charge des déchets "spéciaux" non pris en charge par la CCVBA (avoir la connaissance)</p> <p>- améliorer le contrôle d'accès au site (cartes, badges ...)</p> <p>- installation de panneaux signalétiques sur le quai devant chaque benne informant du produit à déposer</p>

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Évaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets coupants, piquants souillés ou rouillés - Présence possible d'animaux type rongeurs pouvant amener des maladies 	liés aux agents biologiques et infectieux	infections virales, bactériennes ou parasitaires, réactions allergiques	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (gants de manutention) - favoriser la manipulation par l'usager - contrôle par médecin du travail de la mise à jour régulière des vaccins - l'amiante est refusé sur site (mise en place d'une fiche "l'amiante en question") - formation et sensibilisation sur les risques et précautions liés à la manipulation des déchets diffus spécifiques (DDS) - mise à disposition d'équipements sanitaires (toilettes, lavabos, ...) - trousse à pharmacie disponible sur chaque déchèterie vérification régulière des dates de péremption des produits) 	0,3	2,7	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention)
<ul style="list-style-type: none"> - Réception des DDS apportés par les usagers (batteries, produits d'entretien, phytosanitaires, aérosols, peinture ...) - gaz d'échappement contribuent à la pollution ambiante et constituent un risque pour la santé 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (masques respiratoires, gants de manipulation, tablier) - stockage des produits dans des locaux spécifiques - biens ventilés et fermés à clef; zone de rétention en cas de risque de déversement avec interdiction de fumer 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques chimiques - Mise en place de procédures écrites sur la gestion et le stockage de ces déchets dangereux - mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur", interdiction de fumer) - acquisition de chariots pour dépôt par les usagers des déchets DDS - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs)


Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges lourdes et ou encombrantes (aide aux usagers, rangement des déchets ...) - coupures, piqures ou écrasement des mains et/ou pieds pendant la manipulation (l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage) - position debout prolongée - l'opérateur prend les D3E, les DDM déposés à des endroits déterminés ou non pour les remettre à l'endroit voulu tout en les triant (armoires DDM) 	<p>liés à l'activité physique</p>	<p>fatigue, douleurs dorsolombaires et articulaires, traumatismes, plaies, pathologies veineuse, TMS</p>	3	1	3	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser le dépôt par l'usager - port des charges lourdes à plusieurs - mise à disposition d'aides à la manutention (diable) - réguler le trafic pour éviter un encombrement de zones de déchargement - mise à disposition de matériel ergonomique pour nettoyage de la structure (balai et pelle munie de grand manche...) - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - présence de trousse à pharmacie 	0,5	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Prévention des Risques liés à l'activité physique - mise en place de rampe de franchissement pour les containers dédiés aux D3E (passage engin de manutention) - dissocier la mise à disposition de matériels de nettoyage pour les usagers et les agents en charge du nettoyage du site (stockage sous surveillance) - informer et veiller à l'interdiction de récupérer du matériel par les agents dans les bennes notamment pour utilisation sur le poste de travail - instaurer des règles/consignes à destination des usagers pour le respect des lieux (ex. le gardien de déchèterie n'a pas dans ses missions l'obligation de décharger les véhicules)
<ul style="list-style-type: none"> - Circulation à proximité des plate-formes de déchargement (chute possible en contre-bas entre bennes et quai) - l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage - l'opérateur régule en utilisant une canne pour repêcher l'objet indésirable présent dans la benne 	<p>de chutes de hauteur</p>	<p>traumatismes, plaies</p>	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agents aux risques de chutes - benne à gravat posée à même le sol pour un déchargement direct à hauteur d'homme - positionnement des bennes au plus près du quai 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un éclairage du site suffisant en particulier en hiver et à la nuit tombante - protéger la partie du quai présentant un risque de chute par un dispositif de protection collectif (garde corps, barrières ...) - dispositions à prendre pour éviter tout accident de chute lorsque la benne n'est pas dans son emplacement (interdiction d'accès par condamnation (chaînes, barrières de sécurité, garde-corps ...)) - mise en place de murets de protection peints en noir et jaune et de garde corps - espacement entre le muret et la benne (chute, coincement) devra être réduit au maximum [dispositif de guidage des bennes par système rail, bandes de peinture ...] - le risque de chute de hauteur devra être signalé à l'aide de panneaux installés à proximité de la zone de déchargement face à l'arrivée des véhicules 

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
Chûtes accentuées du fait des déplacements fréquents sur site, principalement en extérieur et souvent avec port de charges lourdes et encombrantes	de chutes de plain pied	traumatisms, plaies	1	1	1		- Fourniture et port obligatoire de chaussures de sécurité à semelles antidérapantes - Rangement et organisation des lieux de travail - interdiction d'accéder à l'intérieur des bennes (tassage, récupération ...)	0,3	0,3	- Maintenir le site/ lieu de travail propre - ranger les outils
- les objets repris ultérieurement (D3E) sont entassés dans des casiers grille	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	heurts, écrasement	2	1	2		- limiter la manipulation des casiers - surveiller le niveau et rythme de remplissage des casiers (ne pas attendre qu'ils soient trop plein pour demander leur enlèvement)	0,3	0,6	Mise en place de protocole de chargement/déchargement avec le prestataire de D3E
- Collisions et accidents divers liés au nombre de véhicule sur le site, à la présence simultanée de véhicules et de piétons - le nombre de déposes et reprises de bennes augmente le risque de collision du camion avec un piéton ou voiture - l'opérateur balait l'emplacement d'une benne en quai bas alors qu'un camion procède à l'enlèvement (risque d'écrasement lors de la manoeuvre ne marche arrière)	rouitier ou lié à la circulation	traumatisms, plaies	3	3	9		- port obligatoire des EPI (pantalon + tee-shirt haute visibilité; tenue hiver haute visibilité) - sensibilisation des usagers aux risques encourus sur site - formation spécifique à la conduite d'engin avec autorisation de conduite - Protocole de chargement/déchargement mis en place pour les déchets DMS - lorsque l'opérateur manipule le tractopelle sur le site (tasser les bennes) l'autre opérateur se positionne en bas de quai pour bloquer la circulation	0,7	6,3	- Mise en place de protocoles de chargement & déchargement des bennes - mise en place de plan de prévention (si travaux < 400h/an ou si travaux dangereux), plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur site - établir un plan de circulation propre à la déchèterie afin de définir le cheminement des usagers, des piétons et des véhicules (définition d'une signalisation horizontale et verticale), aire de stockage, aire de stationnement - Signaler aux usagers par panneaux d'affichage l'obligation de respecter la signalétique notamment celle du stationnement près des bennes - interdire l'accès au quai pendant les manoeuvres de/dans bennes - mise en place d'une limitation de vitesse (10 km/h) - adapter l'éclairage extérieur notamment en fin de journée pendant l'hiver - baliser les zones où intervention ponctuellement les agents (balayage, tri, entretien) - mise à disposition des agents sur site des protocoles de chargement/déchargement existants

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries	liés aux ambiances thermiques	chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS et froid : inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers	2	2	4		-Accès à des boissons chaudes et/ou fraîches (eau, café ...) - mise à disposition des EPI adaptés aux conditions climatiques : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee shirt, casquettes, ...) - local chauffé et/ou climatisé	0,3	1,2	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs
Exposition aux rayonnements du soleil	liés aux rayonnements	brûlures, coup de soleil, lésions oculaires, lésions cutanées	2	2	4		Mise à disposition de casquette (port de lunettes recommandées)	0,3	1,2	
Installation électrique dans les locaux de repos	électriques	brûlure, blessures	3	1	3		- Installations électriques aux normes en vigueur - vérifications périodiques des installations électriques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) - intervention d'une entreprise extérieure pour les gros travaux d'ordre électrique ou de personnel qualifié en interne	0,3	0,9	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Évaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de produits et matériel inflammables - combustion naturelle de certains déchets (notamment les déchets verts) lors de forte chaleur - atmosphère inflammable ou explosive constituée au niveau du stockage des DMS (déchets mélangers spéciaux) 	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - stockage des produits dans un local spécifique restreint équipé de bacs de rétention (accès limités aux personnels formés) - équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés annuellement et en nombre suffisant - mise à disposition d'EPI adaptés pour manipuler les produits (gants, lunettes, masques ...) 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à la manipulation d'extincteurs, aux exercices d'évacuation/définition des rôles guide file, serre file - sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions agents/usagers (notamment à proximité des DMS) - Les réceptacles de DMS doivent comporter un système d'identification des dangers liés aux produits stockés - les bacs de rétention dans armoire DMS doivent être nettoyés - suivi des formations et recyclage des agents à la manipulation de produits chimiques - mise à disposition de bacs pour stockage provisoire à l'extérieur des armoires (avec panneau pour les usagers)
<ul style="list-style-type: none"> - Modification du planning pour faire face aux urgences - contrôle et gestion des événements nocturnes sur la déchèterie (intrusion, dégradation, désordres ...) - situation conflictuelle lors des "5 dernières minutes" avant la fermeture de la déchèterie - stress dans les périodes de pointe ou lié à l'effet de foule (le temps d'attente à l'entrée se traduisant aux heures de pointe par des files d'attente parfois assez longue) - source de conflit générée par l'absence de signalisation ou signalisation dégradée pour le dépôt des produits - risque de conflit avec l'utilisateur si l'opérateur ne donne pas un "coup de main" pour décharger les produits - injonction paradoxale entre accueillir et refuser les déchets (source potentielle de mal être au travail) - conflit avec les chauffeurs lors des rotations de bennes à faire - les opérateurs ont une fonction de "police" sans avoir les moyens de l'exercer réellement 	RPS	stress, traumatismes psychologiques (anxiété, syndrome dépressif ...)	2	1	2	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation & planification des tâches des agents afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (privilégié le travail en binôme minimum) - anticiper l'enlèvement des bennes avant que celle-ci ne soient complètement remplies en tenant compte du jour de la semaine, du type de déchets et de la réactivité du chauffeur - présence d'un téléphone portable sur site - réalisation d'un diagnostic RPS 	0,7	1,4	<ul style="list-style-type: none"> - afficher les déchets au niveau des bennes pour limiter les erreurs de tri et diminuer la manutention manuelle - afficher et faire respecter les règles de comportement à adopter sur le site par les usagers (refus d'accueil en cas de non respect du règlement) - réguler le trafic pour éviter un encombrement des zones de déchargement

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
Présence sur site souvent très isolé des centres urbains	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	1	1	Travail en binôme minimum sur site	0,3	0,3	Mise en place d'une procédure (téléphone, texto ...) en cas de prise de poste seul sur site (assurer la fermeture du site en sécurité)
l'opérateur est exposé aux nuisances sonores du fait de : la circulation des véhicules routiers, chocs de bennes lors du chargement/déchargement, entrecroc de pièces métalliques	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	1	1	-Mise à disposition de protecteurs individuels contre le bruit (casques anti bruit) - sensibilisation au risque bruit	0,3	0,3	Mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur")
- les agents mangent ponctuellement sur place - les agents se changent sur place	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	3	- locaux chauffés & climatisés - présence de sanitaires	0,7	2,1	- amélioration de la propreté dans l'algeco et disparition de certains produits stockés - mise en place d'un règlement intérieur pour les agents afin de préciser les règles d'hygiène et sécurité ainsi que les sanctions en cas de non-respect - Mise en place de vestiaires nominatifs - mise à disposition de produits de nettoyage (savon, essuie mains, papier toilette ...) - entretien des locaux minimum 1 fois par trimestre par une entreprise spécialisée (ménage)

EPCI : 	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>		FICHE 12 <small>c:\VING\DUERP.05.2019.V0</small>
	Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour :		
Indication et évaluation des risques professionnels			
Risque brut :			
Risque net :			

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Regu le 25/06/2019

R 1 : Risque mineur

R 2 : Risque secondaire

R 3 : Risque important

R 4 : Risque très important

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail: Collecte déchets, déchèterie mobile

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
- Travail à proximité de la voie publique - utilisation de véhicules bruyants (camions bennes anciens, frottement des conteneurs, lève-conteneurs, chute des déchets dans la benne, compacteur, ...)	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	1	1	1	Lors des manoeuvres (pendant l'élévation du conteneurs, compactage ...) se positionner sur le côté de la benne	0,3	0,3	
- Intervention des agents tôt le matin (intensité lumineuse faible) - visibilité réduite du fait des conditions climatiques (brouillard, pluie...)	liés aux ambiances lumineuses	fatigue, gêne, facteurs accident (chute, heurt ...) ou d'erreurs	3	3	9	- Acquisition de nouvelles bennes équipées d'éclairage arrière plus puissant - mise à disposition pour les agents de lampe frontale - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (haute visibilité) avec port obligatoire	0,3	2,7	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Travail en extérieur (exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides et aux intempéries)	liés aux ambiances thermiques	chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS -chaleur et froid : inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers	2	2	4	- accès à des boissons chaudes ou fraîches en fonction du temps (au CTM) - EPI : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee-shirt, casquettes, ...)	0,3	1,2	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs
Exposition aux rayonnements du soleil	liés aux rayonnements	brûlures, coup de soleil, lésions oculaires, lésions cutanées	2	1	2	- port de casquettes et de lunettes recommandées - tournées débutant très tôt le matin (4 h 45)	0,3	0,6	
- Déplacement sur la chaussée (dégradée, glissante, précipitation des agents ...) - éclairage faible en période hivernale	de chutes de plain pied	glissades, heurts	1	3	3	- emploi du temps avec des horaires fixes de début et de fin de service pour éviter le travail en "fini parti" qui engendre une précipitation préjudiciable - maintien de la présence de 2 ripeurs à l'arrière des bennes (charges lourdes ou encombrantes plus facile à déplacer, la surveillance l'alerte et le secours en cas de problème) - chaussures de sécurité anti dérapantes) - mise à disposition pour les agents de lampe frontale	0,3	0,9	

013-24100375-20190624-AR PREFECTURE
Regu le 15/06/2019
DEL98_2019-DE

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<p>- chute du marche-pied ou de la cabine du camion benne (nombre répété de montées et descentes, mauvais état des marchepieds, encombrement, précipitation ...)</p> <p>- Déplacement sur la chaussée avec changement de niveau (trottoir ...) ou existence d'objets en travers de la chaussée</p>	<p>de chutes de hauteur</p>	<p>glissades, heurts</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>9</p>	<p>- entretien des véhicules (remplacement des pièces défectueuses) - emploi du temps avec des horaires fixes de début et de fin de service pour éviter le travail en "fini parti" qui engendre une précipitation préjudiciable - maintien de la présence de 2 ripeurs à l'arrière des bennes - véhicule équipé de caméra sur l'arrière de la benne - chaussures de sécurité anti dérapantes</p>	<p>0,3</p>	<p>2,7</p>	<p>Communication auprès des usagers pour favoriser des comportements plus responsables (la gare), vigilance au passage d'une benne, surcharge des bacs, sacs de collecte, respect des types de déchets dans collecte dédiées....)</p>
<p>- Déchets pouvant chuter de la benne</p> <p>- lors du vidage de la benne dans les locaux de déchargement des ordures (si les déchets restent coincés ou résidus tombés sur les plateformes)</p> <p>- conteneurs se décrochant du lève conteneur</p>	<p>liés à l'effondrement et aux chutes d'objets</p>	<p>heurts, écrasement</p>	<p>2</p>	<p>2</p>	<p>4</p>	<p>- Eviter de rester sous le conteneur pendant l'élévation, le vidage et la redescende de celui-ci (se positionner en zone protégée) - formation en interne sur l'utilisation de trémis, compactage, prise en mains de nouvelles bennes (avec formation par le vendeur), ...</p>	<p>0,3</p>	<p>1,2</p>	<p>Mise en place d'un livret d'accueil comprenant une partie consignée de sécurité rappelant les points importants sur les risques de la collecte</p>

013-2413-0375-20190624-DEL-1-DE
Regu le 15/06/2019
AR PREFECTURE

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Travail à proximité et/ou sur la voie publique - recours à la marche arrière en cas de manœuvre de repositionnement ou d'accès à des impasses dépourvues de demi tour 	<p>routier ou lié à la circulation</p>	<p>collision, blessures, décès</p>	3	4	12	<ul style="list-style-type: none"> - camion benne équipé de bandes de signalisation réfléchissantes, gyrophare ... - port des EPI (pantalon + tee-shirt haute visibilité; tenue hiver haute visibilité) - maintenance des véhicules, vérifications périodiques (extincteurs, arrêt d'urgence, détecteurs de présence, avertisseur sonore de recul, compactage), contrôles techniques - un seul nouvel arivant affecté par équipe de collecte - vérification des permis de conduire (attestation sur l'honneur de la validité des permis + points) 	0,7	8,4	<p>AR PREFECTURE</p> <p>013-241800375-20190620-EL8-19-DE</p> <p>Regu le 05/06/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation aux risques routiers - présence d'un carnet de bord dans chaque benne comprenant l'ensemble des documents nécessaires à la tournée (plan de tournée actualisé, carnet d'entretien du véhicule, protocole de sécurité sur le lieu de vidage conduite à tenir en cas d'urgence, papier du véhicule, permis de conduire, autorisation de conduite) - interdiction de collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible - mise en place d'un livret d'accueil exposant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (incluant les missions, les risques et recommandations) - mise en place de fiches de liaison en début/fin de tournées (l'agent note toutes anomalies ou dysfonctionnements constatés afin de prévoir les réparations nécessaires) - mise en place de plans de tournées intégrant les points singuliers et les points noirs (tels que carrefours, voies étroites ou en pentes, dos d'âne, sens unique, sorties d'école, lotissements, travaux).la densité du trafic, les situations exceptionnelles (collecte bilatérale autorisée)
<ul style="list-style-type: none"> - exposition à des odeurs de déchets (toxiques, ménagers ...) - exposition aux gaz de fermentation - exposition au gaz d'échappement - manipulation de déchets jetés par les usagers pas toujours identifiés ou identifiables (corrosifs, toxiques, irritants) 	<p>chimiques (poussières, gaz, liquides...)</p>	<p>intoxication, décès, atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR</p>	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> - restreindre les manipulations de sacs (utilisation du lève-conteneur) pour éviter tout contact physique - lors des manipulations des conteneurs (au cours de sa levée) se positionner en zone sécurisée (ne jamais se positionner dans l'axe de la benne au moment du compactage) - ne pas rester sur les marche-pieds ou derrière le camion lors de l'utilisation du lève-conteneurs - vérifications visuelles lors de l'ouverture des bacs avant monter sur lève conteneurs - mise à disposition du règlement intérieur du site de vidage (remise contre décharge signée) 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une fiche procédure "mesures à respecter avant pendant et après la collecte" (vérification du véhicule par contrôle visuel quotidien, plan de tournée, vitesse de collecte, surveillance des 2 ripeurs par le conducteur,) - Informer les agents des conduites à tenir lors du vidage de la benne (règlement, consignes ..)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - manipulation de déchets possédant des parties tranchantes ou piquantes (clous, vis, aiguilles ...) - exposition aux vibrations lors de la conduite de véhicule vétuste ou lors de trajets sur les marchepieds - pincement ou écrasement des mains et des pieds par chute du conteneur (ou lorsque le ripeur souhaite récupérer des objets dans la trémie) - l'utilisation du lève conteneur génère des pièces en mouvement qui peuvent entrainer les vêtements et/ou des membres des agents - projection de particules dans les yeux lors du compactage 	<ul style="list-style-type: none"> liés aux matériels et aux outils de travail 	<ul style="list-style-type: none"> douleurs, brûlures, plaies et traumatismes (coupures avec lésions cutanées et tendineuses, sectionnement de membres), atteintes oculaires (corps étrangers) cutanées ou respiratoires par les fumées ou les poussières, risques d'infections, TMS 	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> - camions bennes conformes et vérifiés (contrôle technique, vérification générale périodique) - mise à disposition de lunettes de protection à utiliser lors du compactage - mise à disposition de trousse de secours vérifiées régulièrement par bâtiment et par véhicule de services/engins 	0,7	6,3	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une fiche procédure "mesures à respecter avant pendant et après la collecte" (vérification du véhicule par contrôle visuel quotidien, plan de tournée, vitesse de collecte, surveillance des 2 ripeurs par le conducteur, ...) - les anomalies et dysfonctionnements doivent être signalés immédiatement à la hiérarchie pour reprise en état immédiate - Informer les agents des conduites à tenir lors du vidage de la benne (règlement, consignes), le règlement intérieur et les consignes applicables lors de la collecte - interdire la reprise de sacs ou de vrac dans les conteneurs
<ul style="list-style-type: none"> - Manutention de déchets, containers à déchets, de sacs (gestes brusques pour lancement de sacs dans la trémie, poids des charges, leurs dimensions, répétitivité des manutentions ...) - montée et descente du marchepied et/ou de la cabine du camion benne - l'état des revêtement de chaussée et de trottoir ou bas côté pour la "roulabilité" du conteneur - la hauteur des trottoirs pour le double franchissement (aller/retour) des conteneurs 	<ul style="list-style-type: none"> liés à l'activité physique 	<ul style="list-style-type: none"> fatigue, douleurs dorsolombaires et articulaires, traumatismes, plaies, pathologies veineuse, TMS 	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> - collecte mécanisée (utilisation systématique du lève conteneurs) - protocole de sécurité mis en place et signé avec l'exploitant du lieu de vidage - plan de tournée actualisé (travaux) - vêtement hiver imper respirant - changement régulier de position derrière la benne (alternance côté gauche et droit) - déplacement des conteneurs lourds (port de charges) à 2 agents 	0,3	1,8	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la pratique des administrés face au tri des déchets et à leurs positionnements sur la voirie (respect des modes de tri sélectifs, des déchets déposés en bacs individuels ...) par le biais d'une communication ciblée (en concertation avec les communes) - Informer les agents des règles à tenir lors du ramassage (règlement intérieur et les consignes applicables lors de la collecte) - formations des agents : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), sauveteur secouriste au travail (un membre formé dans chaque équipe de collecte)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets ménagers (possible présence de serpents, animaux morts, déchets plus ou moins contaminés) - exposition aux animaux errants, aux rats, aux insectes (guêpes...) - lors du basculement de contenants risque de projections - aire de lavage des bennes : risque du à l'humidité (glissade) et risque biologique (présence d'aérosol microbien et particulaires) - risque de surinfection en cas de plaie non soignée 	liés aux agents biologiques et infectieux	irritation, brûlure, allergie, maladies infectieuses	3	4	15	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - véhicules équipés de trousse de premiers secours - fourniture de gants de protection - nettoyage quotidien des bennes (y compris l'intérieur de la cabine) de l'aire de lavage - intervention sur véhicules de collecte lavés uniquement 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - mise à disposition un moyen de se laver et d'être désinfecter les mains pendant la tournée (lingettes lavantes) - mise en place par écrit les bonnes pratiques pour le lavage des véhicules de collecte - mise à disposition d'équipements (tenues imperméables, gants imperméables, casque visière contre projections) lors de l'utilisation du jet haute pression (lavage des bennes) - vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (voir avec médecin de prévention)
<ul style="list-style-type: none"> - Produits déposés par les usagers non identifiés et/ou non identifiables (risques de mélanges de produits incompatibles) - mégots ou cendres encore chaudes jetées dans une benne - fermentation des déchets verts 	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - véhicules équipés d'extincteurs (vérifications périodiques) - véhicules équipés de trousses de secours 	0,5	3	<ul style="list-style-type: none"> formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Travail en horaires décalés - pression temporelle due aux rythmes et à la quantité de travail (durées des tournées, problème de stationnement gênant de véhicules dans les rues ...) - stress des automobilistes - répercuté sur les agents (klaxon des automobilistes qui suivent les camions bennes, violence verbale ...) - la présence sur la voirie implique une vigilance constante des agents - le défaut de coordination entre les équipiers et le conducteur - Modification du planning pour faire face aux urgences - travail en équipage (contraintes relationnelles) - manque de marge de manoeuvre et de retour d'informations (faible reconnaissance et/ou prise en compte des informations remontées sur l'organisation du travail) 	RPS	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - même équipe constituée sur un même secteur afin de mieux le connaître (les changements de personnel n'ont lieu que lors d'absence d'un ou des membres de l'équipe) - un seul nouvel arrivant n'est affecté par l'équipe (composée du chauffeur et d'un équipier de collecte expérimenté) - nouvel arrivant répositionné sur le côté droit du véhicule (côté trottoir) - abandon du "fini parti" pour éviter une précipitation préjudiciable à la sécurité - vote du règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire - mise en place de moyen de communication : chaque benne est équipée d'un téléphone portable 	0,5	3	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir avec la commune de ramassage des espaces suffisants (notamment en parking) pour que le stationnement des riverains n'empêche pas les voies de circulation - formalisation de réunions entre tous les agents de terrains et la hiérarchie (analyser les dysfonctionnements/incidents lors de la collecte, collecter les informations utiles pour décider et planifier des actions correctives, optimiser les plans de tournées, analyser la pratique résiduelle des opérations autorisées dans des cas très exceptionnels (marche arrière pour les manoeuvres de repositionnement et collecte bilatérale) réalisés à titre exceptionnel lorsque tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible) - mise en place de procédures à suivre en cas de présence de déchets non prévus dans le plan de tournées
Risque d'agression verbale ou physique lors du passage des agents de collecte	d'agressions physiques ou verbales	souffrance physique et morale	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ligne téléphonique "info déchets" a été créée pour répondre aux questions des administrés - dialogue et conseil auprès des usagers (recevoir les doléances et éviter les polémiques) 	0,3	0,6	<ul style="list-style-type: none"> Communication auprès des usagers pour favoriser des comportements plus responsables (se garer, vigilance au passage d'une benne, surcharge des bacs, sacs de collecte, respect des types de déchets dans collecte dédiées...)
travail en contact direct avec un milieu souillé (infection des plaies, maladies ...)	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	3	4	11	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de vestiaires et d'installations sanitaires 	0,7	8,4	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (lavage des mains et nécessité de se doucher après chaque tournée) - veiller à ce que l'ensemble des agents est accès aux vestiaires et installations sanitaires sur l'ensemble des CTM du territoire communautaire - mettre à disposition un moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant la tournée - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

FICHE 12

C:\ING\DUERP\05.2019\VO

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

Indication et évaluation des risques professionnels

Risque brut :

R 1 : Risque mineur

R 2 : Risque secondaire

R 3 : Risque important

R 4 : Risque très important

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Risque net :

UNITE DE TRAVAIL : Police mutualisée

Sous-unités de travail:

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
2 à 3 agents par bureaux, bureau avec hauteur sous plafond importante (résonnance), bureaux avec multiples communications téléphoniques,	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	1	1	1	- espacements de certains postes de travail pour éviter la co-activité (regroupement par corps de métiers si possible) -Moduler sa voix au téléphone - réduction de l'intensité des sonneries de téléphone - pour les conversations longues, entretien, rendez-vous s'isoler en salle de réunion ou dans un bureau inoccupé	0,3	0,3	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
Eclairage insuffisant ou excessif	liés aux ambiances lumineuses	fatigue, gêne, facteur accident (chute, heurt ...) ou d'erreurs	1	1	1		- Adaptation de l'éclairage à l'environnement de travail afin d'éviter la fatigue visuelle (lampes d'appoint) - présence de volets occultants - éclairage dans les couloirs de circulation à l'étage, au RDC par détection	0,3	0,3	
Température et degré d'humidité : ambiance froide (exposition au courant d'air) ambiance chaude dans les étages et en extérieur	liés aux ambiances thermiques	malaise, fatigue, inconfort	2	1	2		- hiver: locaux/véhicule chauffés, été : locaux/véhicule climatisés (maintenance & contrôle régulier des chauffages climatiseurs) - Mise à disposition d'une cuisine équipée (eau, réfrigérateur, cafetière, bouilloire) - vêtements de travail adaptés aux missions confiées	0,3	0,6	
- déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (verglas, chaussées déformées, sols boueux, herbe humide ...) - déplacement et surveillance sur la voie publique (trébuchements, heurts ou autres perturbations du mouvement) - Circulation de plain pied difficile dans les différents niveaux du bâtiment (encroisement au sol, entreposage d'objets divers)	de chutes de plain pied	glissades, heurts	1	1	1		- organisation du travail afin de supprimer ou limiter le passage sur terrain glissant ou accidenté - rangement et organisation des lieux de travail - aménagement des postes de travail de manière à n'avoir aucun fil dans un passage - chaussures des agents adaptées en cas de mauvaise météo - vigilance de l'agent lors des déplacements - port de gilet haute visibilité	0,3	0,3	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque			Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
Bâtiment principal sur plusieurs niveaux (escaliers)	de chutes de hauteur	glissades, heurts	3	1	3	escalier bien éclairée avec rambarde (lumière naturelle par fenêtre, éclairage artificiel avec détecteur de présence)	0,3	0,9		
- charge de travail importante (rythme de travail variable pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres [période estivale, afflux de population, événement médiatique ...]) - travail dans l'urgence, contact avec le public pouvant être en difficulté, intervention suite à agression ou dépôt de plainte (charge mentale) - horaires atypiques, irréguliers - traumatisme psychologique lors des interventions sur accidents	RPS	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	1	1	1	- réalisation d'un diagnostic RPS par un organisme extérieur - organisation d'entretiens individuels, formation continue (module psychologique) - équipement de travail : moyen de communication, véhicule adapté aux missions confiées - réunion avec la Direction Générale des Services pour trouver des solutions d'amélioration des conditions de travail et de communication	0,3	0,3		
accueil d'usagers (incivilités, public pouvant être agressif verbalement et/ou physiquement)	d'agressions physiques ou verbales	souffrance physique et morale	1	1	1	- présence de collègues à proximité - expérience, formation continue (sensibilisation à la gestion des conflits [agressions verbales & physiques] formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication) - pouvoir de police judiciaire exercée (rapports, procès verbal, dépôt de plainte) - mise à disposition d'un gilet pare-balles	0,3	0,3		

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque			Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16				
<ul style="list-style-type: none"> - travail sur écran > 2 h/ jour - contraintes posturales et articulaires ; maintien prolongé de postures, action de surveillance, circulation et maintien de l'ordre public - gestes répétitifs (utilisation du clavier, souris ...) 	<ul style="list-style-type: none"> liés à l'activité physique (travail sur écran, manutention manuelle et postures de charges) 	<ul style="list-style-type: none"> gêne, fatigue visuelle, TMS 	3	1	3	<ul style="list-style-type: none"> - organisation du rangement limitant les postures contraignantes (dossiers les plus consultés à hauteur d'homme ...) - port des charges les plus lourdes en groupe - mise à disposition d'accessoires ergonomiques adaptés (souris ergonomiques, repose poignets, repose pieds, porte document ...) - alternance des tâches et des postures 	0,3	0,9	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation aux prescriptions ergonomiques et aux risques liés au travail sur écran (position de l'écran, du clavier, des documents, alternance des tâches, ambiance sonore, siège avec accoudoirs,
<ul style="list-style-type: none"> bâtiment principal sur 3 niveaux différents (batiment ancien) 	<ul style="list-style-type: none"> d'incendie et d'explosion 	<ul style="list-style-type: none"> brûlures, blessures 	2	1	2	<ul style="list-style-type: none"> - équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés et en nombre suffisant - vérifications périodiques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) : extincteurs, installations électriques, alarme - sorties de secours formalisées (BAES présents) - consignes incendie et plans d'évacuation affichés - formation aux exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours - affichage des consignes de sécurité à tenir en cas d'incendie - formation aux gestes de premiers secours (SST) 	0,3	0,6	<ul style="list-style-type: none"> prévoir dans plan de formation le recyclage des formations d'évacuation et utilisation des moyens de premiers secours et SST

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
utilisation d'équipements électriques (prises électriques, installation de nouveaux postes...)	électriques	brûlure, électrocution	3	1	3	- installations électriques aux normes en vigueur - coupure d'urgence électrique signalée dans armoire électrique - vérifications périodiques des installations électriques réalisées annuellement par un organisme agréé (avec rapport de contrôle) - intervention d'un électricien extérieur habilité ou d'agents internes habilités	0,3	0,9	
pauses-déjeuners prises sur place, installations sanitaires	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergie	1	1	1	- installations sanitaires équipées de distributeur de savon et d'essuie-mains en papier (public/handicapé au RDC, personnel au premier étage) - entretien 2 fois par semaine des locaux (contrat entretien avec entreprise extérieure) - cuisine avec table, chaises, évier, frigo, table de cuisson, micro ondes, cafetière, bouilloire - présence de vestiaire permettant de se changer à la prise/sortie de poste	0,3	0,3	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
intervention sur terrain	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	1	1	1	- mise à disposition d'un téléphone portable - interventions extérieures en agglomération	0,3	0,3	
- utilisation de véhicule pour des déplacements professionnels, contraintes de délai, de trajet (trajet domicile-travail distance importante) - déplacements sur les lieux d'intervention en véhicule, avec déplacements sur ou en bordure de voiries	routier	collision, blessures, décès	3	2	6	- mise à disposition de véhicule de service équipé d'une rampe lumineuse - police (dont l'entretien est régulier et suivi) - véhicule équipé de gilets haute visibilité, triangle, trousse de secours - vérification périodique de la validité des permis de conduire (attestation sur l'honneur points sur permis) - mise en place d'une vérification régulière des trousseaux de secours - formation de l'agent au SST (sauveteur secouriste au travail) - port obligatoire de vêtement haute visibilité (gilet HV) - agent équipé d'une lampe de poche - mise en sécurité de l'agent lors des placements en bordures de voiries	0,3	1,8	- organisation des déplacements afin de supprimer ou de limiter au maximum l'exposition à la circulation routière - sensibilisation aux risques routiers

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

FICHE 12

C INVS/DUERP-05_2013_V0

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

AR PREFECTURE

013-241300575-20190624-DEL98_2019-DE
Regu le 25/06/2019

Risque brut :

R 1 : Risque mineur

R 2 : Risque secondaire

R 3 : Risque important

R 4 : Risque très important

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Risque net :

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail exploitation des réseaux (Régie eau & assainissement)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de micro-organismes pathogènes lors des phases de nettoyage (réseaux, dégrilleurs, pelletage ou épandage de boues) - exposition aux substances toxiques présentes dans les effluents lors des opérations de maintenance et/ou prélèvement d'échantillons - nettoyage des sols (projection de gouttelettes contaminées) - jaillissement d'effluent lors de débouchage de collecteurs, traitement des boues (stockage, nettoyage des filtres presses ...) - travail en présence de rongeurs, serpents - travail très régulier en présence de micro-organismes pathogènes dans les effluents 	liés aux agents biologiques et infectieux	irritation, brûlure, allergie	3	4	15	<ul style="list-style-type: none"> - limitation au maximum des opérations manuelles (sur poste de dégrillage, ramassage de déchets ...) - Utilisation d'outils adaptés afin de supprimer le contact direct avec les objets et déchets contaminés - port obligatoire des EPI (vêtements, gants résistants à la coupure, masque type FFP2, lunettes masques) - privilégier au maximum le nettoyage des locaux à la raclette - privilégier le capotage des appareils de traitement des boues - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - véhicules et bâtiments équipés de troussees de premiers secours avec lingettes désinfectantes - mise à disposition de douches et de vestiaires 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un livret d'accueil exposant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (incluant les missions, les risques et recommandations) - porter lors de la manipulation des boues un masque type FFP2 des gants et des lunettes/masques de protection/tenues jetables - mise à disposition de nettoyage pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers) - mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains ..) - sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) - nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service - mise en place de consignes de sécurité avant toute intervention (affichage) - entretien régulier des murs et sols des locaux et équipements sanitaires - campagnes de dératisation à maintenir - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention) 	

Evaluation unité de travail : Assainissement eau exploitation des réseaux

100

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - produits utilisés pour le traitement des eaux usées (chlore, chlorure ferrique,...) et gaz toxiques générés par le traitement (hydrogène sulfuré, ammoniac ...) - manipulation et/ou travail à proximité de réactifs de traitements (intervention sur pompe doseuse de chlorure ferrique) - règles de stockage des produits chimiques - travail dans une atmosphère mal ou pas ventilée pouvant devenir toxique dans les réseaux (gaz) - travail dans les regards - assainissement, postes de relèvement (dégagement de biogaz) 	<ul style="list-style-type: none"> chimiques (poussières, gaz, liquides...) 	<ul style="list-style-type: none"> intoxication, décès, atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématoLOGIQUES, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR 	4	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - organisation du travail afin de supprimer ou limiter l'exposition aux produits chimiques - ventiler les lieux avant toute intervention (port de détecteur multi-gaz) pour éviter l'accumulation des gaz - vérification du taux d'oxygène et éventuellement de présence de gaz toxiques (sulfure d'hydrogène, méthane ...) avant et lors de toutes interventions (utilisation de détecteurs multigaz) - rince-oeil et douche de sécurité à proximité des manipulations des produits (stations d'épuration) - ventilation mécanique des ouvrages - stockage des substances et préparations dangereuses dans un lieu spécifique - interdiction de fumer à proximité des lieux de stockage et lors de toutes manipulations de produits 	0,5	8	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité des agents - sensibilisation aux risques chimiques et formation - symboles/stockage des risques chimiques (procédés manipulateurs) - détecteurs H2S, suivi, maintenance ...) - identification des produits chimiques sur chaque bidon, carton, bouteilles, - mise en place de cuve de rétention - mettre en place le matériel et les procédures d'intervention en cas de fuite ou de déversements de réactifs - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétention (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs) - mise à disposition et affichage sur le lieu de stockage des FDS (notice au poste de travail pour chaque produit utilisé) - mise à disposition des EPI en adéquation avec les recommandations des FDS - signalisation par affichage des dangers des équipements de protection individuelle nécessaires et des mesures de sécurité à prendre - rince-oeil et douche de sécurité à proximité des manipulations des produits (à généraliser sur tous les lieux) - délimitation et signalisation de sécurité des zones à risques avec restriction d'accès - mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques)
<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges pouvant être lourdes et encombrantes (matériels divers, soulèvement de plaque du réseau [tampons, regards], intervention de maintenance en poste de relèvement et/ou port de matériels de maintenance sans aide à la manutention) - adoption de postures contraignantes : postures couchées au sol avec les bras tendus, courbées dans les réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> liés à l'activité physique 	<ul style="list-style-type: none"> gêne, fatigue visuelle, TMS 	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> - adopter lorsque cela est possible un allègement des charges (matériaux/matériels plus légers) - adaptation des durées d'activités et les pauses aux efforts - port des charges les plus lourdes en groupe, privilégier le travail en binôme - vérification périodiques des appareils de levages - mise en place de moyens mécaniques pour faciliter les opérations de montage/démontage : treuil, potences - manutention des tampons par outils adaptés - port des EPI (pantalon -avec renfort genoux pour les agents de relève- + tee-shirt haute visibilité; tenue hiver haute visibilité) 	0,5	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de procédures pour utilisation des appareils de levage - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - mise à disposition des rapports de vérifications périodiques - formations : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), SST - utilisation de matériel de manutentions adaptées : chariots, support de fûts à roulettes

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - bruit émis de façon continue ou par impulsion par les moteurs de machines et des installations (pompes, ventilations ...) - notamment dans les locaux confinés : travail dans des locaux bruyants (centrifugeuse) ou à proximité d'équipements bruyants (compresseurs) ou utilisation d'outils bruyants (piolet utilisé pour frapper les tampons afin de faciliter leur ouverture) 	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	4	2	8	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition et utilisation de protecteur individuel contre le bruit adapté à l'activité 	0,5	4	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agents au risque du bruit - affichage des consignes de sécurité lors de l'entrée dans les zones - mettre en place des isolants phoniques au niveau des machines lorsque cela est possible
<ul style="list-style-type: none"> - travail en hauteur pour accéder en haut des bassins des STEP - lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour voir l'état d'un poste de relèvement ou voir les réseaux (état des lieux) 	de chutes de hauteur	glissades, heurts	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> - escaliers munis de rampes pour les accès en hauteur ou descente - bouées placées en bordures de bassins - mise en place de gardes corps ou balustrades autour des bassins - mise en place d'échelles fixes à crinoline - les sites (STEP, ouvrages eau) sont clôturés - travail en binôme lors d'intervention avec risque possible de chute de hauteur 	0,5	3	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de protection antichutes (harnais - les taches nécessitant l'utilisation de harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé) - formation obligatoire pour l'utilisation d'un harnais - port de gilet de sauvetage en cas d'intervention à risques - mise en place d'un suivi des équipements EPI particuliers (harnais, gilet de sauvetage ...) - préparer les interventions pour éviter le travail isolé sur les chantiers à risque (chute de hauteur)
<ul style="list-style-type: none"> - déplacement sur site ou voie publique avec déneigement, conditions climatiques et port de charges lourdes et encombrantes - travaux ou déplacements sur un sol (extérieur, escalier, locaux, passerelles au dessus des bassins, plateforme ...) glissant, accès en hauteur (escalier) - circulation sur des sols rendus glissants par l'eau ou des projections de produits/boues (ex. polymères) - circulation sur des surfaces pouvant être encombrées par les déchets des effluents (amas de sable, de boues ...) 	de chutes de plain pied	glissades, heurts	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de chaussures/bottes à semelles antidérapantes - nettoyage des lieux de passage (pour éviter toute accumulation d'eau, de boues ou de matière glissante sur le sol) 	0,5	1	<ul style="list-style-type: none"> - garder les sols propres et les voies de circulation non encombrées - vérifier que les voies de circulation sont dégagées de tout obstacle et les nettoyer régulièrement afin de prévenir l'accumulation de matières glissantes
			Evaluation unité de travail : Technique						
			Evaluation unité de travail : Technique - Assainissement eau exploitation des réseaux						

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
Exposition aux chutes d'objets et d'outils se trouvant au bord de l'ouverture donnant accès au réseau	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	heurts, écrasement	2	1	2	1	Préparer et organiser son chantier (placement du véhicule, outillages rangés ...)	0,3	0,6	Veiller à la bonne organisation du chantier, éviter la précipitation et la sortie intempestive d'outils
- utilisation de matériels pouvant générer des coupures ou des projections (ex. meuleuse) - travail sur des surfaces présentant des parties saillantes ou coupantes (dégrilleur, tampons, regards ...) - projection de matières sur les surfaces nettoyées - utilisation de crochets pour ouvrir les tampons	liés aux matériels et aux outils de travail	douleurs, brûlures, plaies et traumatismes (coupures avec lésions cutanées et tendineuses, sectionnement de membres), atteintes oculaires (corps étrangers) cutanées ou respiratoires par les fumées ou les poussières, risques d'infections,	2	2	4	4	- Mise en conformité des installations - vérification périodique des arrêts d'urgence à proximité des machines - protection des machines en mouvement par des grilles - mise en place d'un cahier de liaison sur place (inscription des manipulations effectuées) - utilisation d'outils adaptés, d'EPI (gants, lunettes protection ...)	0,7	2,8	- vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - mettre en place des procédures de consignations avant toute intervention sur les installations (consignation des énergies : électrique/mécanique) - pour les opérations d'entretien prévoir des consignations permettant de séparer d'une manière visible et sûre, les éléments mobiles de toutes sources d'énergie - mise en place des EPI adaptés - sensibilisation aux risques mécaniques et formation à l'utilisation du matériel - mise en place de consignes d'utilisation du matériel par écrit - mise en place de cahier de maintenance périodiques en lien entre le terrain et le bureau (remontée d'informations signalant toutes anomalies) - mettre en place des procédures de sécurité en cas de travail par point chaud (autorisation)
Opération de contrôle ou de maintenance sur des machines en mouvements (pompes, dégrilleur, ponts tournants): risque d'entraînement, d'écrasement	liés à la manutention mécanisée	collision, dérapage, chute, renversement, écrasement	2	2	4	4	- équipements de sécurité sur les matériels en mouvement : protection des organes mobiles (grilles, carters de protection, écrans) - présence de boutons d'arrêt d'urgence sur les machines - vérifications et mise en conformité des installations - présence de garde-corps au dessus des bassins (ponts roulants)	0,5	2	- vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - mettre en place des procédures de consignations avant toute intervention sur les installations (consignation des énergies : électrique/mécanique) - signaler et baliser les zones ou éléments à risques - afficher les consignes et les règles d'utilisation ainsi que les pictogrammes présentant des risques résiduels

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - intervention sur le réseau d'eau potable/assainissement en bordure de route (réparation de fuites, relevés de compteurs, interventions sur tampons ...) - nombreux déplacements entre chaque lieu d'intervention (stations d'épuration, compteurs, regards ...) - nombreux appels téléphoniques reçus lors des déplacements routiers 	routier	collision, blessures, décès	3	4	22	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des chantiers afin de supprimer ou limiter au maximum l'exposition à la circulation routière - véhicules de service équipés de gyrophares, panneau AK 5 tri-flash et de bandes rétro-réfléchissantes - port obligatoire de vêtements haute visibilité classe 2 minimum - vérification des permis de conduire (attestation sur l'honneur de la validité des permis + points) - maintenance des véhicules, vérifications périodiques (extincteurs) contrôles techniques 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - formation sur la signalisation temporaire de chantier - prévoir fiches de procédures sur la signalisation temporaire de chantier (schémas types d'interventions en bordure de route : balisage et protection de la zone d'intervention) - sensibilisation au risque routier - établir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, mettre en place des règles d'appels ...) - mettre en place une vérification annuelle des kits de sécurité présents dans les véhicules (triangle, gilet)
<ul style="list-style-type: none"> - intervention sur les bassins de stations d'épuration et/ou d'eau potable 	liés au milieu aquatique	Noyade	4	2	8	<ul style="list-style-type: none"> - circulation au bord des bassins équipés de garde-corps - intervention lors de l'exécution de ces tâches en binôme (pas de travail isolé) - intervention sur des sites éclairés - vérifications périodiques des boutons d'arrêt d'urgence sur les sites (arrêt des installations en cas de chutes notamment dans bassin d'aération où il est impossible de nager) 	0,5	4	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une fiche de procédures intervention aux abords des bassins de stations d'épuration et/ou d'eau potable (pour les travaux exposant aux risques de chutes dans l'eau, un agent doit rester constamment visible d'un autre agent) - mise en place de perches (gaffes télescopiques et bouées en bordure de bassin, port d'un gilet de sauvetage en cas d'intervention à risques)
<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de tâches d'ordre électrique telles que : réglage du matériel, réarmement des pompes en coffret - utilisation de matériel électrique en atmosphère humide 	électriques	brûlure, blessures	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> - habilitation des agents en fonction des tâches électriques réalisées (limitation des travaux électriques réalisés par l'agent aux tâches autorisées et décrites sur l'habilitation - mise à disposition d'outils adaptés (outils isolés, vérificateur d'absence de tension, ampèremètre ...) - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (gants isolants et casque de protection) - réseau électrique aux normes - vérification annuelle des installations électriques 	0,5	3	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - archivage et mise à disposition des rapports annuels de contrôle - suivi régulier des installations électriques avant toute intervention (l'environnement spécifique des installations [humidité ambiante, produits corrosifs ...] peut entraîner un vieillissement prématuré des installations)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur points chauds (soudure, meulage ...) - stockage et utilisation de produits inflammables (essence pour groupe électrogène thermique) - présence de résidus de produits inflammables et de gaz (le déversement accidentel ou sauvage de produits chimiques dans le réseau d'égouts peut entraîner un risque d'explosion) provenant de la fermentation de matières organiques 	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation du poste de travail dans un endroit ventilé - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (paire de lunettes, masque de protection type FFP2, gants ...) - mise en place de moyens d'extinction appropriés et en nombre suffisant sur le site - utilisation de détecteurs multigaz 	0,7	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de consigne incendie - fiche sécurité au poste de travail (poste soudure, meulage, perceuse portative - mise en place de permis de feu pour les travaux de soudure, meulage... délivré à l'intervenant chargé des opérations - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (départ de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et d'allumer respect de ces interdictions (notamment à proximité des produits inflammables) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques des extincteurs 	<p>013-241300375-2019-0614-DAT1-2019-06-25/06/2019</p> <p>AR PREFECTURE</p>
<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail - situation conflictuelle - interruptions dans le travail (tâches imprévues, changement de tâches/de postes ou de fonction à l'improviste) - imprécision des objectifs, des interventions (informations floues, inexistantes - multiplicité des lieux de travail 	RPS	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un diagnostic à l'aide du questionnaire RPS - privilégier le travail en équipe - chaque agent dispose d'un téléphone portable - mise à disposition de DATI (dispositif d'alarme de travailleur isolé) 	0,7	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous les travaux dangereux) ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex. travail en binôme) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence - revoir les astreintes (travail isolé) et formalisation d'une procédure d'astreintes - revoir le matériel DATI qui ne convient pas aux utilisateurs - définir une charge de travail et des objectifs réalistes (définir les priorités) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Travail en extérieur : exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important 	liés aux ambiances thermiques	chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS : inconfort, maladies.	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à des boissons chaudes et/ou fraîches (eau, café ...) - mise à disposition des EPI adaptés aux conditions climatiques : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee shirt, casquettes, ...) - local chauffé et/ou climatisé 	0,3	1,2	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs - aménagement des horaires de travail sur les postes de relève lorsque cela est possible (horaires d'été) 	

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
<p>Faible éclairage ou luminosité lors d'intervention d'astreinte de nuit dans les réseaux</p>	liés aux ambiances lumineuses	fatigue, gêne, facteurs accident (chute, heurt ...) ou d'erreurs	3	2	6	0,7	<p>- Utilisation de matériel d'éclairage personnel</p> <p>- intervention des agents seuls pendant la nuit (astreintes)</p>	4,2	<p>- mise à disposition pour les agents de lampe frontale</p> <p>- mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travail isolé</p>	
<p>intervention seul dans un réseau d'assainissement/eau (notamment en cas d'astreintes)</p>	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, risque d'agression aux conséquences physiques et psychologiques	4	4	16	0,7	<p>- planification et organisation des tâches afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (travail en binôme en fonction de la dangerosité des tâches réalisées)</p> <p>- utilisation de système DATI (dispositif d'alerte pour travailleur isolé)</p> <p>- l'ensemble des agents est équipé de téléphones portables</p>	11,2	<p>- interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux</p> <p>- mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé (notamment lors d'astreintes)</p> <p>- revoir les équipements en système DATI s'ils ne donnent pas satisfaction et rendre obligatoire leur utilisation</p>	
<p>- intervention dans des lieux souillés (assainissement)</p> <p>- l'opérateur est parfois amené à rester dans la STP entre 12 h et 14 h pour déjeuner</p>	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	3	3	0,7	<p>le confort de la loge est souvent approximatif : vaisselle et produits dangereux s'y côtoient</p>	2,1	<p>- sensibilisation aux risques infectieux (lavage des mains réguliers, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits)</p> <p>- mettre à disposition un moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant les tournées (hygiène sur les chantiers)</p> <p>- prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA</p>	
<p>Relation conflictuelle avec certains usagers, agressions possibles par des usagers notamment en cas d'interventions trop longues, refus d'intervention, de rendez-vous décalés</p>	d'agressions physiques ou verbales	souffrance physique et morale	1	1	1	0,3	<p>- présence de collègues à proximité</p> <p>- expérience, retour du terrain (ne pas s'énerver)</p>	0,3	<p>- sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)</p>	

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Indication et évaluation des risques professionnels

EPCI :



FICHE 12

c:\MG\DI\ERP_05_2019_V0

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Regu le 25/06/2019

Risque brut :

R 1 : Risque mineur

R 2 : Risque secondaire

R 3 : Risque important

R 4 : Risque très important

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Risque net :

Technique

Electromécanicien (Régie Eau & assainissement)

UNITE DE TRAVAIL :

Sous-unités de travail :

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> Présence de micro-organismes pathogènes lors des phases d'interventions travail en présence de rongeurs, serpents 	<ul style="list-style-type: none"> liés aux agents biologiques et infectieux 	<ul style="list-style-type: none"> irritation, brûlure, allergie 	3	4	12	<ul style="list-style-type: none"> limitation au maximum des opérations manuelles (en contact direct avec les effluents) Utilisation d'outils adaptés afin de supprimer le contact direct avec les objets et déchets contaminés port obligatoire des EPI (vêtements, gants résistants à la coupure, masque type FFP2, lunettes masques) privilégier le capotage des appareils de traitement des boues contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins véhicules et bâtiments équipés de trousse de premiers secours avec lingettes désinfectantes mise à disposition de douches et de vestiaires 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> mise en place d'un livret d'accueil exposant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (incluant les missions, les risques et recommandations) porter lors de la manipulation des boues un masque type FFP2 des gants et des lunettes/masques de protection/tenues jetables mise à disposition de nettoyant pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers) mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains...) sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service mise en place de consignes de sécurité avant toute intervention (affichage) entretien régulier des murs et sols des locaux et équipements sanitaires campagnes de dératissage à maintenir proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention)
<p>Evaluation unité de travail - Technique - assainissement eau électromécanicien</p>									

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - produits utilisés pour le traitement des eaux usées (chlore, chlorure ferrique,...) et gaz toxiques générés par le traitement (hydrogène sulfuré, ammoniac ...) - manipulation et/ou travail à proximité de réactifs de traitements (intervention sur pompe doseuse de chlorure ferrique) - règles de stockage des produits chimiques - travail dans une atmosphère mal ou pas ventilée pouvant devenir toxique dans les réseaux (gaz) 	<ul style="list-style-type: none"> chimiques (poussières, gaz, liquides...) 	<ul style="list-style-type: none"> intoxication, décès, atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR 	4	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - organisation du travail afin de supprimer ou limiter l'exposition aux produits chimiques - ventiler les lieux avant toute intervention (port de détecteur multi-gaz) pour éviter l'accumulation des gaz - vérification du taux d'oxygène et éventuellement de présence de gaz toxiques (sulfure d'hydrogène, méthane ...) avant et lors de toutes interventions (utilisation de détecteurs multigaz) - rince-oeil et douche de sécurité à proximité des manipulations des produits (stations d'épuration) - ventilation mécanique des ouvrages - stockage des substances et préparations dangereuses dans un lieu spécifique - interdiction de fumer à proximité des lieux de stockage et lors de toutes manipulations de produits 	0,5	8	<p>Mesures de prévention à mettre en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - nécessité de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité de agents - sensibilisation aux risques chimiques et formation symboles/stockage des risques chimiques (procédés manipulation détecteurs H2S, suivi, maintenance) - identification des produits chimiques sur chaque bidon, chaque bouteilles, - mise en place de cuve de rétention - mettre en place le matériel et les procédures d'intervention en cas de fuite ou de déversements de réactifs - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange de rétentions de cuves de réactifs) - mise à disposition et affichage sur le lieu de stockage des FDS (notice au poste de travail pour chaque produit utilisé) - mise à disposition des EPI en adéquation avec les recommandations des FDS - signalisation par affichage des dangers des équipements - protection individuelle nécessaires et des mesures de sécurité à prendre - rince-oeil et douche de sécurité à proximité des manipulations des produits (à généraliser sur tous les lieux) - délimitation et signalisation de sécurité des zones à risques avec restriction d'accès - mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges pouvant être lourdes et encombrantes (matériels divers, intervention de maintenance en poste de relèvement et/ou port de matériels de maintenance sans aide à la manutention) - adoption de postures contraignantes : postures couchées au sol avec les bras tendus, courbées dans les réseaux 	liés à l'activité physique	gêne, fatigue visuelle, TMS	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> - adopter lorsque cela est possible un allègement des charges (matériaux/matériels plus légers) - adaptation des durées d'activités et des pauses aux efforts - port des charges les plus lourdes en groupe, privilégier le travail en binôme - vérification périodiques des appareils de levages - mise en place de moyens mécaniques pour faciliter les opérations de montage/démontage : treuil, potences - manutention des tampons par outils adaptés 	0,5	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de procédures pour utilisation des appareils de levage - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - mise à disposition des rapports de vérifications périodiques - formations : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), SST - utilisation de matériel de manutentions adaptées: chariots support à roulettes
<ul style="list-style-type: none"> - bruit émis de façon continue ou par impulsion par les moteurs de machines et des installations (pompes, ventilations ...) notamment dans les locaux confinés : travail dans des locaux bruyants (centrifugeuse) ou à proximité d'équipements bruyants (compresseurs) ou utilisation d'outils bruyants (piolet utilisé pour frapper les tampons afin de faciliter leur ouverture) 	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs conséquentes	4	2	8	Mise à disposition et utilisation de protecteur individuel contre le bruit adapté à l'activité	0,5	4	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agents au risque du bruit - affichage des consignes de sécurité lors de l'entrée dans les zones bruyantes - mettre en place des isolants phoniques au niveau des machines lorsque cela est possible
<ul style="list-style-type: none"> - travail en hauteur pour accéder en haut des châteaux d'eau/bassins des STEP - lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour voir l'état d'un poste de relèvement ou voir les réseaux (état des lieux) 	de chutes de hauteur	glissades, heurts	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> - escaliers munis de rampes pour les accès en hauteur - bouées placées en bordures de bassins - échelles fixes à crinolines - gardes-corps autour des bassins - les sites (STEP, ouvrages eau) sont clôturés 	0,5	3	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de protection antichutes (harnais - les tâches nécessitant l'utilisation de harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé) - formation obligatoire pour l'utilisation d'un harnais - port de gilet de sauvetage en cas d'intervention à risques - mise en place d'un suivi des équipements EPI particuliers (harnais, gilet de sauvetage ...) - préparer les interventions pour éviter le travail isolé sur les chantiers à risque(chute de hauteur) - privilégier le travail en binôme lors d'intervention avec risque possible de chute de hauteur (chateau d'eau

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> déplacement sur site ou voie publique avec déneigement, conditions climatiques et/ou port de charges lourdes et encombrantes travaux ou déplacements sur un sol (extérieur, escalier, locaux, passerelles au dessus des bassins, plateforme ...) glissant, accès en hauteur (escalier) circulation sur des sols rendus glissants par l'eau ou des projections de produits/boues (ex. polymères) circulation sur des surfaces pouvant être encombrées par les déchets des effluents (amas de sable, de boues ...) 	de chutes de plain pied	glissades, heurts	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> mise à disposition de chaussures/bottes à semelles antidérapantes mise en place de gardes corps ou balustrades autour des bassins mise en place d'échelles à crinolines nettoyage des lieux de passage (pour éviter toute accumulation d'eaux, de boues ou de matière glissante sur le sol) 	0,5	1	<ul style="list-style-type: none"> garder les sols propres, antidérapants sur les voies de circulation non encombrés vérifier que les voies de circulation sont dégagées de tout obstacle et les nettoyer régulièrement afin de prévenir l'accumulation de matières glissantes
<ul style="list-style-type: none"> exposition aux chutes d'objets et d'outils se trouvant au bord de l'ouverture donnant accès au réseau 	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	heurts, écrasement	2	1	2	<ul style="list-style-type: none"> préparer et organiser son chantier (placement du véhicule, outillages rangés ...) 	0,3	0,6	<ul style="list-style-type: none"> veiller à la bonne organisation du chantier, éviter la précipitation et la sortie intempestive d'outils
<ul style="list-style-type: none"> utilisation de matériels pouvant générer des coupures ou des projections (ex. meuleuse) travail sur des surfaces présentant des parties saillantes ou coupantes (dégrilleur, tampons, regards ...) projection de matières sur les surfaces nettoyées utilisation de crochets pour ouvrir les tampons 	liés aux matériels et aux outils de travail	douleurs, brûlures, plaies et traumatismes (coupures avec lésions cutanées et tendineuses, sectionnement de membres), atteintes oculaires (corps étrangers) cutanées ou respiratoires par les fumées ou les poussières, risques d'infections, TMS	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> Mise en conformité des installations vérification périodique des arrêts d'urgence à proximité des machines protection des machines en mouvement par des grilles mise en place d'un cahier de liaison sur place (inscription des manipulations effectuées) utilisation d'outils adaptés 	0,7	2,8	<ul style="list-style-type: none"> vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) mettre en place des procédures de consignations avant toute intervention sur les installations (consignation des énergies - électrique/mécanique) pour les opérations d'entretien prévoir des condamnations permettant de séparer d'une manière visible et sûre, les éléments mobiles de toutes sources d'énergie mise en place des EPI adaptés sensibilisation aux risques mécaniques et formation à l'utilisation du matériel mise en place de cahier de maintenance périodiques en lien entre le terrain et le bureau (remontée d'informations signalant toute anomalie) mettre en place des procédures de sécurité en cas de travail par point chaud

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur points chauds (soudure, meulage ...) - Stockage et utilisation de produits inflammables (essence pour groupe électrogène thermique) - présence de résidus de produits inflammables et de gaz (le déversement accidentel ou sauvage de produits chimiques dans le réseau d'égouts peut entraîner un risque d'explosion) provenant de la fermentation de matières organiques 	<ul style="list-style-type: none"> d'incendie et d'explosion 	brûlure, blessures	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation du poste de travail dans un endroit ventilé - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (paire de lunettes, masque de protection type FFP2, gants ...) - mise en place de moyens d'extinction appropriés et en nombre suffisant sur le site - utilisation de détecteurs multigaz 	0,7	4,2	<p>013-241300375-2019064-11196 Regu le 25/06/2019</p> <p>AR PREFECTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de consigne incendie - fiche sécurité au poste de travail (poste soudeuse meuleuse, perceuse portative - mise en place de permis de feu pour les travaux de soudage meulage... délivré à l'intervenant chargé des opérations - formation des agents à : la manipulation des extincteurs - sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et vieillissement respect de ces interdictions (notamment à proximité des produits inflammables) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques des extincteurs
<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail - situation conflictuelle - stress lié aux conditions de travail particulières et aux équipements utilisés (veiller à ce que les détecteurs de gaz fonctionnent bien, surveillance de ses collègues de travail ...) - interruptions dans le travail (tâches imprévues, changement de tâches/de postes ou de fonction à l'improviste) - imprécision des objectifs, des interventions (informations floues, inexistantes - multiplicité des lieux de travail 	<ul style="list-style-type: none"> RPS 	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un diagnostic à l'aide du questionnaire RPS - privilégier le travail en équipe - chaque agent dispose d'un téléphone portable - mise à disposition de DATI (dispositif d'alarme de travailleur isolé) 	0,7	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous les travaux dangereux) ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex. travail en binôme) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence - revoir les astreintes (travail isolé) et formalisation d'une procédure d'astreintes - revoir le matériel DATI qui ne convient pas aux utilisateurs - définir une charge de travail et des objectifs réalistes (définir les priorités)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4	Priorités 1 à 16					
Travail en extérieur : exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important	liés aux ambiances thermiques	chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS chaleur et froid : inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers	2	2	4	- Accès à des boissons chaudes et/ou fraîches (eau, café ...) - Mise à disposition des EPI adaptés aux conditions climatiques : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee shirt, casquettes, ...) - local chauffé et/ou climatisé	0,3	1,2	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs	
Faible éclairage ou luminosité lors d'intervention d'astreinte de nuit dans les réseaux	liés aux ambiances lumineuses	fatigue, gêne, facteurs accident (chute, heurt ...) ou d'erreurs	3	2	6	- Utilisation de matériel d'éclairage personnel - intervention des agents seuls pendant la nuit (astreintes)	0,7	4,2	- mise à disposition pour les agents de lampe frontale - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé	
Intervention seul dans un réseau d'assainissement/eau (notamment en cas d'astreintes)	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, risque d'agression aux conséquences physiques et psychologiques	4	4	16	- planification et organisation des tâches afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (travail en binôme en fonction de la dangerosité des tâches réalisées) - utilisation de système DATI (dispositif d'alerte pour travailleur isolé) - l'ensemble des agents est équipé de téléphones portables	0,7	11,2	- interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé - revoir les équipements en système DATI s'ils ne donnent pas satisfaction et rendre obligatoire leur utilisation	
intervention dans des lieux souillés (assainissement)	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	3	3	- respect des consignes d'hygiène : interdiction de s'alimenter et fumer sur les lieux de travail - mise à disposition de vestiaires, douches - mise à disposition d'un local social (à disposition boissons chaudes, froides, micro ondes)	0,3	0,9	- Sensibilisation aux risques infectieux (lavage des mains réguliers, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits) - mettre à disposition un moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant la tournée - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA	

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Indication et évaluation des risques professionnels

EPCI :



FICHE 12

CI/NG/DUERP-05.2019.V0

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

Risque brut :

- R 1 : Risque mineur
- R 2 : Risque secondaire
- R 3 : Risque important
- R 4 : Risque très important

Risque net :

- Priorité basse
- Priorité moyenne
- Priorité haute

UNITE DE TRAVAIL : Technique


Sous-unités de travail: Assainissement autonome (Régie eau & assainissement)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
- opération de contrôle et/ou prélèvement d'échantillons - travail en présence de rongeurs, serpents	liés aux agents biologiques et infectieux	irritation, brûlure, allergie	3	4	- port obligatoire des EPI (vêtements, gants résistants à la coupure, masque type FFP2, lunettes, masques) - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - trousse de premiers secours avec lingettes désinfectantes, aspirine	0,5	6	- mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains...) - sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) - nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service - mise en place de consignes de sécurité (affichage)
			4	4				
- Travail dans regards poste d'assainissement autonome (dégagement de biogaz)	liés à l'air ambiant	gêne respiratoire, inconfort, asphyxie, intoxication	4	4	- ventiler les lieux avant toute intervention (port de détecteur multi-gaz) - vérification du taux d'oxygène et éventuellement de présence de gaz toxiques (sulfure d'hydrogène, méthane ...) avant et lors de toutes interventions - intervention en binôme ou en présence du propriétaire des lieux	0,5	8	- mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques)

Evaluation unité de travail : technique - assainissement autonome

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
- port de charges lourdes et adoption de postures contraignantes : soulèvement de plaque du réseau - postures acroupies à proximité des réseaux	liés à l'activité physique	gêne, fatigue visuelle, TMS	3	1	3	- port de charges les plus lourdes en groupe, privilégier le travail en binôme - manutention des tampons par outils adaptés	0,5	1,5	formations : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), SST
- lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour faire l'état des lieux	de chutes de hauteur	glissades, heurts	3	2	6	travail en binôme lors d'intervention avec risque possible de chute de hauteur	0,5	3	préparer les interventions pour éviter le travail isolé sur les chantiers à risque (chute de hauteur)
- déplacement sur site avec dénivelation, conditions climatiques - travaux ou déplacements sur un sol glissant	de chutes de plain pied	glissades, heurts	1	2	2	mise à disposition de chaussures/bottes à semelles anti-dérapantes	0,5	1	- garder les sols propres et les voies de circulation non encombrées
- travail sur des surfaces présentant des parties saillantes ou coupantes (tampons, regards ...) - utilisation de crochets pour ouvrir les tampons	liés aux matériels et aux outils de travail	douleurs, brûlures, plaies et traumatismes (coupures avec lésions cutanées et tendineuses, sectionnement de membres), atteintes oculaires (corps étrangers) cutanées ou respiratoires par les fumées ou les poussières, risques d'infections, TMS	2	2	4	- port de EPI obligatoire (gants, chaussures de sécurité	0,3	1,2	
- nombreux déplacements entre chaque lieu d'intervention (territoire communautaire)	routier	collision, blessures, décès	3	3	9	- organisation des chantiers afin de supprimer ou limiter au maximum l'exposition à la circulation routière - vérification des permis de conduire (attestation sur l'honneur de la validité des permis + points) - maintenance des véhicules, contrôles techniques	0,5	4,5	- sensibilisation au risque routier - établir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, mettre en place des règles d'appels ...) - mettre en place une vérification annuelle des kits de sécurité présents dans les véhicules (triangle, gilet)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT (Priorités 1 à 16)	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail - situation conflictuelle - stress lié aux conditions de travail particulières et aux équipements utilisés (veiller à ce que les détecteurs de gaz fonctionnent bien, surveillance de ses collègues de travail ...) 	RPS	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un diagnostic à l'aide du questionnaire RPS - privilégier le travail en équipe - chaque agent dispose d'un téléphone portable 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous les travaux dangereux) ou limiter les situations de travail isolés (ex. travail en binôme) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence
<ul style="list-style-type: none"> - Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important 	liés aux ambiances thermiques	chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TMS chaleur et froid : inconfort, maladies.	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> -Accès à des boissons chaudes et/ou fraîches (eau, café ...) -Mise à disposition des EPI adaptés aux conditions climatiques : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee shirt, casquettes, ...) - local chauffé et/ou climatisé 	0,3	1,2	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs - privilégier la prise de rendez-vous auprès des administrés en dehors des heures les plus chaudes de la journée
<ul style="list-style-type: none"> - Relation conflictuelle avec certains usagers, agressions possibles par des usagers notamment en cas d'interventions trop longues, refus d'intervention, de rendez-vous décalés 	d'agressions physiques ou verbales	souffrance physique et morale	1	1	1	<ul style="list-style-type: none"> - présence de collègues à proximité - expérience, retour du terrain (ne pas s'énerver) 	0,3	0,3	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)
<ul style="list-style-type: none"> intervention dans des lieux souillés (assainissement) 	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - respect des consignes d'hygiène : interdiction de s'alimenter et fumer sur les lieux de travail - mise à disposition de vestiaires, douches - mise à disposition d'un local social (à disposition boissons chaudes, froides, micro ondes) 	0,3	0,9	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant les tournées (hygiène sur les chantiers) - Sensibilisation au risque infectieux (lavage des mains réguliers, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits) - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA

DOCUMENT UNIQUE		FICHE 12	
<i>Evaluation des risques professionnels</i>		AR PREFECTURE	
Indication et évaluation des risques professionnels		013-241300375-20190624-DEL0612019-DE Regu le 25/06/2019	
EPCI : 		Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour :	
Technique		R 1 : Risque mineur R 2 : Risque secondaire R 3 : Risque important R 4 : Risque très important	
Travaux sur réseaux (Régie eau & assainissement)		Risque brut : Risque net :	
UNITE DE TRAVAIL :		Priorité basse Priorité moyenne Priorité haute	
Sous-unités de travail:			

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Mesures de prévention existantes	Cotation Matrisse	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4				
- Utilisation de produits chimiques pour la maçonnerie, marquage au sol (peinture, ciment ...) - exposition au poussière lors de l'ouverture des chaudières - Travail dans regards relèvement (dégageant de biogaz) - opération en position de travailleur isolé	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	intoxication, décès, atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR	3	4	- organisation du travail afin de supprimer ou limiter l'exposition aux produits chimiques - Mise à disposition des EPI adaptés aux conditions de travail : lunettes, masques, gants ... - utilisation de conditionnements pratique à l'utilisation et à la manipulation - ventiler les lieux avant toute intervention (port de détecteur multi-gaz) - vérification du taux d'oxygène et éventuellement de présence de gaz toxiques (sulfure d'hydrogène, méthane ...) - interdiction de fumer à proximité des manipulations de produits - stockage des substances et préparations dangereuses dans un lieu spécifique	0,5	6	- nécessité de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité des agents - sensibilisation aux risques chimiques et formations symboles/stockage des risques chimiques (procédures manipulation....) - mise à disposition et affichage sur le lieu de stockage des FDS (notice au poste de travail pour chaque produit utilisé) - délimitation et signalisation de sécurité des zones à risques avec restriction d'accès - s'assurer de la mise à disposition des EPI en adéquation avec les recommandations des FDS - signalisation par affichage des dangers des équipements de protection individuelle nécessaires et des mesures de sécurité à prendre - prendre en compte le traitement, le stockage et l'évacuation des déchets - mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques)

013-24130375
Regu le 20/06/2019

PREFECTURE
04 90 06 21 98
2019-DE

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - opération de contrôle et/ou prélèvement d'échantillons - travail en présence de rongeurs, serpents 	liés aux agents biologiques et infectieux	irritation, brûlure, allergie	3	4	12	<ul style="list-style-type: none"> - port obligatoire des EPI (vêtements, gants résistants à la coupure, masque type FFP2, lunettes masques) - contrôle par médecine du travail de la mise à jour régulière des vaccins - trousse de premiers secours avec lingettes désinfectantes, aspi venin 	0,5	6	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains...) - sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) - nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service - mise en place de consignes de sécurité (affichage)
<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges pouvant être lourdes et encombrantes (matériels divers, soulèvement de plaque du réseau) - tampons, regards-, intervention de maintenance en poste de relèvement et/ou port de matériels de maintenance sans aide à la manutention) - adoption de postures contraignantes : postures couchées au sol avec les bras tendus, courbées dans les réseaux 	liés à l'activité physique	gêne, fatigue visuelle, TMS	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> - adopter lorsque cela est possible un allègement des charges (matériaux/matériels plus légers) - adaptation des durées d'activités et les pauses aux efforts - port des charges les plus lourdes en groupe, privilégier le travail en binôme - vérification périodiques des appareils de levages - mise en place de moyens mécaniques pour faciliter les opérations de montage/démontage - manutention des tampons par outils adaptés - limitation du poids unitaire de la charge (conditionnement) - port des EPI (pantalons avec renfort genoux) + tee-shirt haute visibilité) 	0,5	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de procédures pour utilisation des appareils de levage - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - mise à disposition des rapports de vérifications périodiques - formation PRAP - organisation des postes de travail et des lieux de stockage pour supprimer ou diminuer les manutentions - utilisation de matériel de manutentions adaptées : chariots, support à roulettes,
<ul style="list-style-type: none"> - Exposition au bruit des équipements ou des outillages, bruit émis de façon continue ou par impulsion par les moteurs de machines et des installations (pompes, ventilations ...) ou à proximité d'équipements bruyants (compresseurs) ou utilisation de matériels bruyants (visqueuse, marteau piqueur) - conduite d'engin bruyant (mini pelle) - exposition au bruit ambiant (trafic routier ...) 	liés au bruit	inconfort, gêne, entrave à la communication, fatigue auditive, perception d'accouphènes, problème de concentration, erreurs subséquentes	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition et utilisation de protecteur individuel contre le bruit adapté à l'activité - lors de l'acquisition choix de matériel moins bruyant 	0,3	3,6	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agents au risque du bruit - fiche sécurité au poste de travail (visqueuse, marteau piqueur, compresseurs

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Évaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Évaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - travail en hauteur (montée/descente mini pelle, tranchées ...) - lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour voir l'état des lieux 	de chutes de hauteur	glissades, heurts	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe lors d'intervention avec risque possible de chute de hauteur - port obligatoire de chaussures de sécurité anti dérapantes - mise en place de barrières lors d'interventions 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'organisation de la circulation des personnes sur chantier comme sur le lieu de stockage
<ul style="list-style-type: none"> - déplacement sur site avec dénivellation, conditions climatiques et port de charges lourdes et encombrantes - travaux ou déplacements sur des zones d'intervention en extérieur (sol inégaux, sols glissants [humides, verglacés ...]) - zone d'intervention encombrée par du matériel 	de chutes de plain pied	glissades, heurts	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de chaussures/bottes à semelles anti-dérapantes - rangement des outils, du matériel sur le chantier - nettoyage des lieux de passage (pour éviter toute accumulation d'eaux, de boues ou de matière glissante sur le sol) 	0,5	1	<ul style="list-style-type: none"> - garder les sols propres, anti-dérapants sur les voies de circulation, non encombrés (lieu de stockage) - conserver les lieux d'intervention (chantier) en ordre en maintenant les passages dégagés (outils utilisés posés sur les côtés)
<ul style="list-style-type: none"> - exposition aux chutes d'objets et d'outils se trouvant au bord de l'ouverture donnant accès au réseau (ou sur le lieu de stockage du matériel) - exposition à la chute d'objet provenant de la minipelle (intervention dans tranchée avec mini pelle à proximité) 	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	heurts, écrasement	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - préparer et organiser son chantier (placement du véhicule, outillages rangés ...) - port des protections individuelles obligatoires (casques, gants, chaussures de sécurité ...) - organiser les stockages (emplacement réservé, mode de stockage adapté aux objets, respect des charges maximales, largeur des allées ...) - limiter les hauteurs de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un suivi sur la validité des casques de chantier (vérification des dates de péremption des casques) - concentration entre les agents sur le chantier afin de délimiter un périmètre de sécurité délimitant la zone de travail (intervention d'un appareil de levage)

013-24130375-0190024
 Regu le 20/06/2019
 AR PREFECTURE

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'outils coupants et d'outils manuels à percussion pouvant blesser les agents (marteau, burin, masse ...) - travail sur des surfaces présentant des parties saillantes ou coupantes (tampons, regards ...) - utilisation de crochets pour ouvrir les tampons - exposition aux vibrations lors de la conduite d'engins - utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs de l'agent exposé (marteau piqueur, mini pelle ...) - projection de cailloux, graviers ... 	<p>liés aux matériels et aux outils de travail</p>	<p>douleurs, brûlures, plaies et traumatismes (coupures avec lésions cutanées et tendineuses, sectionnement de membres), atteintes oculaires (corps étrangers cutanées ou respiratoires par les fumées ou les poussières, risques d'infections, TMS</p>	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des EPI adaptés - utilisation de machines, équipements de travail et outils conformes aux exigences réglementaires (conformité) - procède à la déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) à proximité des réseaux de transport et de distribution de certains ouvrages - mise à disposition de troussees de premiers secours 	0,7	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - fiche sécurité au poste de travail avec matériel (marteau piqueur, marteau visqueuse, perceuse ..) - sensibilisation aux risques mécaniques - formation à l'utilisation du matériel - mise en place de cahier de maintenance périodiques en lien entre le terrain et le bureau (remontée d'informations signalant toute anomalie - vérification des procédures d'intervention : - intervention sur machine uniquement l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - faire une vérification annuelle du matériel par une personne compétente (maintenance auprès de fournisseurs de matériels) - mettre en place des procédures de sécurité - formation SST - Mise en place à partir des notices d'instruction du matériel des consignes d'utilisation de sécurité pour les équipements - carnet d'entretien du matériel utilisé - mise à disposition de nettoyeur pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers) - formation sur utilisation du matériel (outillage)
<ul style="list-style-type: none"> - intervention sur le réseau d'eau potable en bordure de route (réparation de fuites, ...) en maintenant la circulation routière - nombreux déplacements entre chaque lieu d'intervention (réseaux, stations d'épuration, compteurs, regards ...) - circulation à pied sur les aires de circulation des véhicules (croisement véhicules et piétons) - conduite d'engins sur voie publique (risque de collision entre véhicules) - nombreux appels téléphoniques reçus lors des déplacements routiers 	<p>routier</p>	<p>collision, blessures, décès</p>	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des chantiers afin de supprimer ou limiter au maximum l'exposition à la circulation routière - organisation des déplacements et des activités (planification, anticipation, plan d'accès de la destination, temps de trajet, temps de travail, itinéraire, météo - véhicules de service équipés de gyrophare, panneau AK 5 tri-flash et de bandes rétro-réfléchissantes - mise en place de signalisation temporaire de chantier - port obligatoire de vêtements haute visibilité classe 2 minimum - vérification des permis de conduire (attestation sur l'honneur de la validité des permis + points) - maintenance des véhicules, vérifications techniques 	0,5	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - formation sur la signalisation temporaire de chantier - prévoir fiches de procédures sur la signalisation temporaire de chantier (schémas types d'interventions en bordure de route : balisage et protection de la zone d'intervention) - sensibilisation au risque routier - établir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, mettre en place des règles d'appels ...) - mettre en place une vérification annuelle des kits de sécurité présents dans les véhicules (triangle, gilet, extincteurs)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
Travail à proximité de réseaux électriques	électriques	brûlure, blessures	3	3	9	- Vérification avant intervention auprès du guichet unique répertoriant les différents réseaux existants (électricité, gaz, téléphone...) - agents disposent d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	0,3	2,7	AR PREFECTURE 013-24130375-20190624-DEL98_2019 DE Regu le 28/06/2019
- Travaux sur points chauds (visqueuse, meuleuse ...) - Stockage et transport de produits pétroliers (essence pour matériel thermique) - utilisation de produits inflammables et de bombes de peinture - intervention sur chantiers avec réseaux existants (électricité, gaz ...)	d'incendie et d'explosion	brûlure, blessures	2	3	6	- Vérification avant intervention auprès du guichet unique répertoriant les différents réseaux existants (électricité, gaz, téléphone...) - mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (paire de lunettes, masque de protection type FFP2, gants ...) - supprimer la proximité des sources d'énergie (flamme, cigarette, interférence d'activité ...)	0,7	4,2	- mise en place de consigne incendie - fiche sécurité au poste de travail (visqueuse, meuleuse,) - mise en place de permis de travail pour travaux par points chauds - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques des extincteurs - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions (notamment à proximité des produits inflammables)

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT	Mesures de prévention existantes	Cotation Maitrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail - situation conflictuelle - stress lié aux conditions de travail particulières et aux équipements utilisés (surveillance de ses collègues de travail ...) - interruptions dans le travail (tâches imprévues, changement de tâches/de postes ou de fonction à l'improviste) - imprécision des objectifs, des interventions (informations floues, inexistantes - multiplicité des lieux de travail 	RPS	stress excessif, mal être, épuisement, absentéisme	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un diagnostic à l'aide du questionnaire RPS - privilégier le travail en équipe - chaque agent dispose d'un téléphone portable 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer) le travail isolé pour tous les travaux dangereux ou limiter les situations de travail isolées (ex. travail en binome) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte pour travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence - revoir les astreintes (travail isolé) et formalisation d'une procédure d'astreintes - revoir le matériel DATI qui n'est pas aux utilisateurs - définir une charge de travail et des objectifs réalistes (définir les priorités)
<ul style="list-style-type: none"> Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important 	liés aux ambiances thermiques	<ul style="list-style-type: none"> chaleur : déshydratation, crampes, insolation, épuisement, coup de chaleur froid : inconfort, perte de dextérité, hypothermie, engelures, TWS chaleur et froid : inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers 	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à des boissons chaudes et/ou fraîches (eau, café ...) - Mise à disposition des EPI adaptés aux conditions climatiques : vêtement de travail chaud (parka 4 en 1, tenue de pluie, bonnets ...) en hiver et léger en été (tee shirt, casquettes, ...) - local chauffé et/ou climatisé 	0,3	1,2	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs - diminuer le temps d'exposition (horaires décalés adaptés pour les périodes estivales, roulement de personnel ...)
<ul style="list-style-type: none"> Intervention seul dans un réseau d'assainissement/eau (notamment en cas d'astreintes) 	lié au travail isolé	stress excessif, mal être, risque d'agression aux conséquences physiques et psychologiques	4	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - planification et organisation des tâches afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (travail en binome) - utilisation de système DATI (dispositif d'alerte pour travailleur isolé) - l'ensemble des agents est équipé de téléphones portables 	0,7	11,2	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé - revoir les équipements en système DATI s'ils ne donnent pas satisfaction et rendre obligatoire leur utilisation

Tâches	Risques	Dommages (lésions, atteintes à la santé)	Estimation du risque		Evaluation du risque BRUT Priorités 1 à 16	Mesures de prévention existantes	Cotation Maîtrise	Evaluation du risque NET (résiduel)	Mesures de prévention à mettre en place
			Gravité 1 à 4	Fréquence 1 à 4					
intervention dans des lieux souillés (les réseaux d'assainissement), fortement chargés en germes pathogènes	liés à l'hygiène	infection, intoxication, allergies	1	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - respect des consignes d'hygiène : interdiction de s'alimenter et fumer sur les lieux de travail - mise à disposition de vestiaires, douches - mise à disposition d'un local social (à disposition boissons chaudes, froides, micro ondes.....) - mise à disposition d'EPI (gants, visières, masques...) pour éviter les projections sur le corps 	0,7	2,1	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de moyens de nettoyage et de se désinfecter les mains pendant les tournées (hygiène sur les chantiers) - Sensibilisation au risque infectieux (usage des mains régulières, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits) - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCNBA
intervention sur chantier avec présence possible de différents corps de métiers	liés à la co activité	gêne	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - des réunions de chantier sont établies en amont des travaux (préparation du chantier, ébauche des travaux à réaliser, planning d'intervention de chaque entreprise) - interrogation du guichet unique des réseaux avant intervention (pour connaître les zones d'implantation des réseaux et ouvrages) - établissement de plan de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures 	0,5	2	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place systématique de plan de prévention (si travaux < 400h/mois si travaux dangereux), et/ou plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur chantier - rédaction de documents spécifiques (permis feu, autorisations ...) - assurer un suivi commun des travaux
- Relation conflictuelle avec certains usagers, agressions possibles par des usagers notamment en cas d'interventions trop longues, de routes barrées	d'agressions physiques ou verbales	souffrance physique et morale	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> - présence de collègues à proximité - expérience, retour du terrain (ne pas s'énerver) - prévenir les administrés des travaux mis en place (communication avant intervention) 	0,3	0,6	<ul style="list-style-type: none"> sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)

DEUXIEME PARTIE

Plan d'actions

1 – Planification des mesures de prévention et/ou de protections à mettre en place après l'évaluation des risques professionnels

DOCUMENT UNIQUE
Evaluation des risques professionnels
Plan d'action de prévention

EPCI :



FICHERS
 c:\WG\PROF\PROF\10

013-2433033
 Reçu le 10/03/2017
 Date de création : 10 décembre 2017
 Date de mise à jour : 27/03/2019

AR PREFECTURE
 190624-DEL98_2019-DE

UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF

Sous-unités de travail :

- administration générale (secrétariat, direction générale.)
- affaires juridiques
- autorisation droits des sols
- finances, comptabilité, gestion

Risque net :

- ressources humaines
- chargés de mission aménagement/environnement/économie/déchets

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	5,6	<ul style="list-style-type: none"> - installer un éclairage adapté - mise en place d'un livret d'accueil comprenant une partie sensibilisation au travail sur écran, aménagement du poste de travail (zone de travail conseillée ...) - proposer des bras support écran (simple ou double écran) 	<ul style="list-style-type: none"> lié au travail sur écran 	<ul style="list-style-type: none"> - installer un éclairage adapté - mise en place d'un livret d'accueil comprenant une partie sensibilisation au travail sur écran, aménagement du poste de travail (zone de travail conseillée ...) - proposer des bras support écran (simple ou double écran) 	Courant 2019	Responsable de service + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
2	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - charge de travail importante (rythme de travail variable pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres) - travail dans l'urgence, multiplicité des tâches, travail avec des logiciels en constante évolution (charge mentale) - exécution de tâches multiples manque d'autonomie/de communication - activité administrative entrecoupée par les contacts avec les collègues de travail/ le public - décalage avec l'arrivée tardive d'informations dans les différents services 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une délégation dans l'exécution de certaines tâches (limiter les horaires atypiques) - mettre en place des groupes de travail afin d'échanger sur des problématiques inhérentes au service (communication afin de comprendre ce qui cause le stress négatif sur certains agents ...) - encourager le dialogue , l'écoute, la confiance, le collectif - renforcer la proximité agents/responsable (mettre en place des moments & lieux d'expressions pour les agents afin d'évoquer les situations difficiles) - formaliser clairement les objectifs attendus avec les moyens attribués et le domaine de responsabilité (fixer des objectifs en tenant compte de la charge réelle) - faire un retour régulier auprès des agents sur les informations en cours ou en préparation (communication sur les évolutions, explication des la stratégie de l'établissement ..) 	Courant 2019	Responsable de service	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> AR PREFECTURE Observations, commentaires 041300375-20190624-DEL98_2019-DE le 25/06/2019 </div>
3	2	Bruit émis de façon continue lié aux conversations des collègues et/ou des usagers (2 à 3 agents par bureaux, bureaux avec multiples communications téléphoniques, bureaux à proximité de copieurs).	liés au bruit	<ul style="list-style-type: none"> - proposition de casques téléphoniques sans fil - aménagement de bureaux cloisonnés avec possibilité de fermeture (éviter la diffusion du bruit) - respecter le travail de ses collègues en évitant les discussions dans les couloirs (résonnance) 	Courant 2019	Responsable de service + conseiller prévention	
4	1,5	- action de sensibilisation au risque routier	routier	<ul style="list-style-type: none"> - rappel des procédures de sécurité pour les agents administratifs en déplacement sur des chantiers (port obligatoire des EPI) 	Courant 2019	Service RH + responsable des services	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
5	1,4	accueil d'usagers (incivilités, public pouvant être agressif verbalement et/ou physiquement)	d'agressions physiques ou verbales	<ul style="list-style-type: none"> - donner des informations précises aux agents quant aux changements pouvant induire des questions de la part des administrés/collègue de travail (prévoir clairement les procédures utilisées pour les réclamations, les personnes à contacter pour obtenir des explications complémentaires ...) - prévoir la disponibilité des ressources supplémentaires à mobiliser en cas de dysfonctionnements importants et des moyens de coordination adaptés - prévoir un mouvement d'alerte en cas de danger lors de situations isolées (bouton alarme, application informatique sur écran d'ordinateur, ...) - sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication) 	Courant 2019	Responsable de service + service RH + conseiller prévention	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> AR PREFECTURE 241300375-20190624-DEL98_2019-DE le 25/06/2019 </div>
6	1	- mettre en place une procédure d'organisation d'évacuation incendie	d'incendie et d'explosion	- mettre en place une procédure d'organisation d'évacuation incendie	Courant 2019	Conseiller prévention	
7	0,7	<ul style="list-style-type: none"> - port de charges (réception de colis, déplacement de ramettes de papier, archives ...) - tâches imposant des gestes répétitifs - maintien prolongé d'une posture - travail de précision (saisie de données, ...) - utilisation régulière du clavier, souris (appui continu du bouton) 	liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux prescriptions ergonomiques et aux risques liés au travail sur écran (position de l'écran, du clavier, des documents, alternance des tâches, ambiance sonore, siège avec accoudoirs) - proposition de casques téléphoniques sans fil - changement de certains sièges bureau (plus ergonomiques et confortables) 	Courant 2019	Responsable des services + conseiller prévention	
8	0,5	Installer des goulottes de protection des câbles électriques	de chutes de plain pied	Installer des goulottes de protection des câbles électriques	Courant 2019	Responsable des services	

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

EPCI :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALLÉES DES AULX-LILLES

FICHE 13

c113/2019-2019-VI

Date de création : décembre 2017

Date d'adoption : 25/05/2019

013102438
Rept. n° 10
2017
AR PREFECTURE
190624-DEL98_2019-DE

UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF

Sous-unités de travail : - Accueil du public, formalités, tourisme, facturation

Risque net :

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - travail sur écran > 4 h/ jour (écran trop haut ou trop bas, pieds du clavier en position ouvertes, travailler les coudes dans le vide) - contraintes posturales et articulaires : maintien prolongé de postures (tête penchée sur le côté pour maintien du téléphone, bras tendu, contorsions, saisie informatique sur clavier et souris ...) - port de charges (réception de colis, déplacement de ramettes de papier, archives ...) - gestes répétitifs (utilisation du clavier, souris ...) 	<p>liés à l'activité physique (travail sur écran, manutention manuelle et postures de charges)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux prescriptions ergonomiques et aux risques liés au travail sur écran (position de l'écran, du clavier, des documents, alternance des tâches, ambiance sonore, siège avec accoudoirs - proposition de casques téléphoniques sans fil 	Courant 2019	Responsable de service + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - charge de travail importante (rythme de travail variable pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres) - amplitude des horaires en fonction de l'affluence et des demandes directes ou téléphoniques du public - travail dans l'urgence, multiplicité des tâches, travail avec des logiciels en constante évolution (charge mentale) - exécution de tâches multiples manque d'autonomie/de communication - activité administrative entrecoupée par les contacts avec le public 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir en amont une information claire pour accompagner les administrés des changements importants pouvant impacter (modification, évolution, changement des conditions en vigueur) et anticiper les questions qu'ils pourraient poser - donner des informations précises aux agents quant aux changements pouvant induire des questions de la part des administrés (prévoir clairement les procédures utilisées pour les réclamations, les personnes à contacter pour obtenir des explications complémentaires ...) - prévoir la disponibilité des ressources supplémentaires à mobiliser en cas de dysfonctionnements importants et des moyens de coordination adaptés - prévoir un mouvement d'alerte en cas de danger lors de situations isolées (bouton alarme, application informatique sur écran d'ordinateur, ...) - sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication) 	Courant 2019	Responsable de service + conseiller prévention	AR PREFECTURE 00375-20190624-DEL98_2019-DE le 25/06/2019
1	4,2	accueil d'usagers (incivilités, public pouvant être agressif verbalement et/ou physiquement)	d'agressions physiques ou verbales	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir en amont une information claire pour accompagner les administrés des changements importants pouvant impacter (modification, évolution, changement des conditions en vigueur) et anticiper les questions qu'ils pourraient poser - donner des informations précises aux agents quant aux changements pouvant induire des questions de la part des administrés (prévoir clairement les procédures utilisées pour les réclamations, les personnes à contacter pour obtenir des explications complémentaires ...) - prévoir la disponibilité des ressources supplémentaires à mobiliser en cas de dysfonctionnements importants et des moyens de coordination adaptés - prévoir un mouvement d'alerte en cas de danger lors de situations isolées (bouton alarme, application informatique sur écran d'ordinateur, ...) - sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication) 	Courant 2019	Responsable de service + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
2	1,5	utilisation de véhicule pour des déplacements professionnels, contraintes de délai, de trajet (trajet domicile-travail distance importante)	routier	action de sensibilisation au risque routier	Courant 2019	Service RH + responsable des services	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px;"> 041300375-20190624-DEL98_2019-DE Révisé le 25/06/2019 AR PREFECTURE </div>
3	1	bâtiment principal sur 2 niveaux différents (construction neuve)	d'incendie et d'explosion	- mettre en place une procédure d'organisation d'évacuation incendie	Courant 2019	Conseiller prévention	
4	0,5	Circulation dans les différents niveaux du bâtiment (encombrement au sol, entreposage d'objets divers)	de chutes de plain pied	Installer des goulottes de protection des câbles électriques	Courant 2019	Responsable des services	

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE

Évaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

FICHE 13

C:\MSOUDERP\05.2019\17

Date de création : 5 décembre 2017
Date de mise à jour :

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
Recu le 15/06/2019

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail : Espaces verts

Risque net :

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaires
1	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Travail à proximité de la voie publique (bordure de route) - Utilisation de véhicule de service (véhicules légers, camions bennes) - Déplacement sur les différents chantiers (conduite de véhicule) 	<ul style="list-style-type: none"> routier 	<ul style="list-style-type: none"> - revoir signalisation temporaire de chantier (formation) - sensibilisation aux risques routiers - prévoir des fiches de travail plus précises comprenant la signalisation de chantier à adopter, les zones dites délicates (ex. présence de gravat), plan de la zone d'intervention 	Courant 2019	Service RH + responsable service technique + conseiller prévention	
1	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de produits pétroliers et d'huile pour les équipements de tonte, de débroussaillage, de tronçonnage et de taille - Exposition au gaz d'échappement des véhicules lors du travail réalisé à proximité de la voie publique ainsi qu'aux gaz des équipements fonctionnant avec du carburant - Exposition aux poussières (bois) lors des différentes activités d'entretien des espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> chimiques (poussières, gaz, liquides ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir une fiche expliquant le dosage pour les mélanges essence/huile - fiche sécurité au poste de travail (débroussaillage, tondeuse, tronçonneuse, soufflant) 	Courant 2019	Conseiller prévention + responsable service technique	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
2	4,2	Stockage et transport de produits pétroliers, d'huile	incendie et explosion	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - 2 récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage au magasin "espaces verts" - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire 	Courant 2019	Service RH + responsable service technique + conseiller prévention	
3	3	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de machines et d'outils coupants pour la tonte, le débroussaillage, le tronçonnage et la taille (contact avec les organes en mouvement, risque de projection de copeaux de bois lors du tronçonnage ...) - Utilisation de matériels projetant des matières (désherbeur coupe-fil ...) 	liés au matériels et aux outils de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une vérification annuelle du matériel par une personne compétente (maintenance auprès de fournisseurs de matériels) - formation SST - Mise en place à partir des notices d'instruction du matériel des consignes d'utilisation de sécurité pour les équipements - mise à disposition de nettoyant pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers) 	Courant 2019	Service RH + responsable service technique	
4	1,8	Utilisation d'équipements pouvant générer du bruit (tondeuse, tronçonneuse, débroussaillieuse ...)	liés au bruit	Fiche sécurité au poste de travail (débroussaillieuse, tondeuse, tronçonneuse, soufflant)	Courant 2019	Conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
4	1,8	Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries	liés aux ambiances thermiques	Prévoir un stock d'eau suffisant réservé aux agents travaillant sur chantier à l'extérieur (acquisition de gourdes pour limiter l'impact des bouteilles plastiques sur l'environnement)	Courant 2019	Responsable service technique	
4	1,8	- réalisation de gestes répétitifs - port de charges pouvant être lourdes (équipement de travail à charger ou décharger des véhicules, poids de la débroussailluse, déchets verts ...) - position debout prolongée - contraintes posturales - vibration des outils utilisés	liés à l'activité physique	- formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) - pour de grande surface, privilégier le travail mécanique au travail manuel (utilisation de tracteur faucardeur)	Courant 2019	Service RH + responsable service technique	
5	0,9	Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (verglas, chaussées déformées, sols boueux, herbe humide ...), trébuchements, heurts ou autres perturbations du mouvement	de chutes de plain pied	Ranger ses outils de travail en sécurité lors du dépôt au sol (se mettre en sécurité par rapport à une circulation sur voiture)	Courant 2019	Responsable service technique	
6	0,6	Travail en extérieur: exposition à des pollens, plantes allergènes, piqûres d'insectes. Exposition aux agents biologiques infectieux lors d'interventions à proximité d'eaux usées,	liés aux agents biologiques et infectieux	Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place)	Courant 2019	Responsable service technique + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
6	0,6	Travail en dessous d'arbre lors des activités de taille et de débroussaillage. Utilisation d'un local de stockage encombré de matériels divers	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	Maintenir un rangement régulier du local de stockage	Courant 2019	Responsable service technique	
6	0,6	- Les agents mangent ponctuellement sur place mais sont le plus souvent en extérieur pour déjeuner - Les agents se changent sur place	liés à l'hygiène	Mise à disposition de nettoyeur pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers)	Courant 2019	Responsable service technique	
7	0,5	Travail seul quand répartition des agents sur plusieurs chantiers	liés au travail isolé	limiter au maximum les chantiers avec agent intervenant tout seul	Courant 2019	Responsable service technique	
8	0,3	Fiche de travail donnée par le responsable aux agents avant chaque prise de nouveaux chantiers devront être complétées (ex : informations plus précises sur la zone d'intervention (plan, photos début/fin de chantier...))	RPS	Fiche de travail donnée par le responsable aux agents avant chaque prise de nouveaux chantiers devront être complétées (ex : informations plus précises sur la zone d'intervention (plan, photos début/fin de chantier...))	Courant 2019	Responsable service technique	

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE
Evaluation des risques professionnels
Plan d'action de prévention

FICHE 13

CING/DUERPO5-2019/0

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

013-241300375-20190624-DEL98-2019-DE
Reçu le 15/06/2019

AR PREFECTURE

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail :

Entretien des bâtiments (peinture, intervention sur installations électriques, maçonnerie, menuiserie, utilisation de machines outils [perceuse, scie, ponceuse, meuleuse ..])
travaux de voirie (mise en place de signalisation, ...)

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité élevée

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	1,5	Déplacement en véhicules de services et à pieds sur des zones d'intervention	routier ou lié à la circulation	- organisation des chantiers afin de supprimer ou de limiter au maximum l'exposition à la circulation routière - prévoir une caisse de rangement arimée dans les véhicules de chantiers pour les outils, EPI - sensibilisation aux risques routiers	Courant 2019	Responsable service technique + conseiller prévention	
2	1,2	- Utilisation de machines et d'outils coupants (ponceuse, scie, perceuse, meuleuse ...) pouvant générer des coupures et/ou des projections de matériaux (lors de la découpe ou de la démolition de surfaces) - Utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs de l'agent exposé	liés aux matériels et aux outils de travail	Mise en place de consignes d'utilisation du matériel par écrit	Courant 2019	Responsable service technique + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
3	0,9	- Utilisation de peinture solvantée (avec white spirit) - Travaux de ponçage, sciage, perçage exposant à des poussières de bois, plâtre ou encore métaux	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	Substitution de produits dangereux par de nouveaux produits non dangereux ou moins dangereux (favoriser l'utilisation de peinture type acrylique ne nécessitant par l'utilisation de solvants, substituer le white spirit par un écosolvant)	Courant 2019	Responsable service technique	
3	0,9	Travaux sur points chauds (soudure, meulage ...). Stockage et utilisation de produits inflammables (essence pour groupe électrogène thermique)	d'incendie et d'explosion	- fiche sécurité au poste de travail (poste soudure, meuleuse, perceuse portative) - mise en place de permis de feu - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire	Courant 2019	Responsable service technique + service RH + conseiller prévention	
4	0,6	Utilisation de matériels bruyants (perceuse, scie, ponceuse, compresseur ...)	liés au bruit	Fiche sécurité au poste de travail (perceuse, scie, ponceuse, compresseur)	Courant 2019	Conseiller prévention	
5	0,3	Entretien des joints (graissage des buses) canaux	lié au travail isolé	Acquisition d'un téléphone portable pour le service (un agent sera nommé pour l'entretien de celui-ci)	Courant 2019	Responsable service technique	

EPCI :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALLÉE DES ALPES

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

FICHIER
c:\ING\OUE\p\2019\10

Date de création : 25 novembre 2017
Date de mise à jour : 06/2019

AR PREFECTURE

015-2410035-20190624-DEL98_2019-DE
Rec. n° 25

UNITE DE TRAVAIL : Technique


Sous-unités de travail : gardien déchèterie Maussane les Alpes

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	8,4	<ul style="list-style-type: none"> - Collisions et accidents divers liés au nombre de véhicule sur le site, à la présence simultanée de véhicules et de piétons - le nombre de déposes et reprises de bennes augmente le risque de collision du camion avec un piéton ou voiture - l'opérateur balait l'emplacement d'une benne en quai bas alors qu'un camion procède à l'enlèvement (risque d'écrasement lors de la manoeuvre de marche arrière) 	<p>routier ou lié à la circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de protocole de chargement & déchargement des bennes - Mise en place de plan de prévention (si travaux < 400h/an ou si travaux dangereux), plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur site - Etablir un plan de circulation propre à la déchèterie afin de définir le cheminement des usagers, des piétons et des véhicules (définition d'une signalisation horizontale et verticale), aire de stockage, aire de stationnement - Signaler aux usagers par panneaux d'affichage l'obligation de respecter la signalétique notamment celle du stationnement près des bennes - interdire l'accès au quai pendant les manoeuvres de/dans bennes - adapter l'éclairage extérieur notamment en fin de journée pendant l'hiver - baliser les zones où interviennent ponctuellement les agents (balayage, tri, entretien - mise à disposition des agents sur site des protocoles de chargement/déchargement existants 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
2	6,3	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation à proximité des plate-formes de déchargement (chute possible en contre-bas entre bennes et quai) - l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage - l'opérateur régule en utilisant une canne pour repêcher l'objet indésirable présent dans la benne 	<p>de chutes de hauteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un éclairage du site suffisant en particulier en hiver et à la nuit tombante - protéger la partie du quai présentant un risque de chute par un dispositif de protection collectif (garde corps, barrières ...) - Dispositions à prendre pour éviter tout accident de chute lorsque la benne n'est pas dans son emplacement (interdiction d'accès par condamnation [chaines, barrières de sécurité, garde corps ...]) - Mise en place de murets de protection peints en noir et jaune et de garde corps - espacement entre le muret et la benne (chute, coincement) devra être réduit au maximum [dispositif de guidage des bennes par système rail, bandes de peinture ...] - le risque de chute de hauteur devra être signalé à l'aide de panneaux installés à proximité de la zone de déchargement face à l'arrivée des véhicules  	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	AR PREFECTURE 241300375-20190624-DEL98_2019-DE le 25/06/2019
3	6	<ul style="list-style-type: none"> - Réception des DDS apportés par les usagers (batteries, produits d'entretien, phytosanitaires, aérosols, peinture ...) - gaz d'échappement contribuent à la pollution ambiante et constituent un risque pour la santé 	<p>chimiques (poussières, gaz, liquides...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques chimiques - Mise en place de procédures écrites sur la gestion et le stockage de ces déchets dangereux - mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur", interdiction de fumer) - acquisition de chariots pour dépôt par les usagers des déchets DDS - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations complémentaires
4	5,6	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du planning pour faire face aux urgences - contrôle et gestion des événements nocturnes sur la déchèterie (intrusion, dégradation, désordres) - situation conflictuelle lors des "5 dernières minutes" avant la fermeture de la déchèterie - stress dans les périodes de pointe ou lié à l'effet de foule (le temps d'attente à l'entrée se traduisant aux heures de pointe par des files d'attente parfois assez longues) - source de conflit générée par l'absence de signalisation ou signalisation dégradée pour le dépôt des produits - risque de conflit avec l'utilisateur si l'opérateur ne donne pas un "coup de main" pour décharger les produits - injonction paradoxale entre accueillir et refuser les déchets (source potentielle de mal être au travail) - conflit avec les chauffeurs lors des rotations de bennes à faire - les opérateurs ont une fonction de "police" sans avoir les moyens de l'exercer réellement (ordre/contre ordre) 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - afficher les déchets au niveau des bennes pour limiter les erreurs de tri et diminuer la manutention manuelle - supprimer ordre/contre ordre entre usagers et direction - organiser et faire respecter le planning d'enlèvement des bennes - mettre en place une ligne téléphonique (éviter l'isolement du lieu) - afficher et faire respecter les règles de comportement à adopter sur le site par les usagers (refus d'accueil en cas de non respect du règlement) - réguler le trafic pour éviter un encombrement des zones de déchargement (mise en place d'un panneau "stop") 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	AR PREFECTURE 241300375-20190624-DEL98_2019-DE le 25/06/2019
5	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de produits et matériel inflammables - Combustion naturelle de certains déchets (notamment les déchets verts) lors de forte chaleur - Atmosphère inflammable ou explosive constituée au niveau du stockage des DDS (déchets diffus spéciaux) 	d'incendie et d'explosion	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à la manipulation d'extincteurs, aux exercices d'évacuation/définition des rôles guide file, serre file - sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions agents/Usagers (notamment à proximité des DDS) - Les réceptacles de DDS doivent comporter un système d'identification des dangers liés aux produits stockés - suivi des formations et recyclage des agents à la manipulation des produits chimiques (DDS) - mise à disposition de bacs pour stockage provisoire à l'extérieur des armoires (avec panneau pour les usagers) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
6	2,7	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets coupants, piquants souillés ou rouillés - Présence possible d'animaux type rongeurs pouvant amener des maladies 	liés aux agents biologiques et infectieux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention + médecin de prévention	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px;"> AR PREFECTURE 01301300375-20190624-DEL98_2019-DE Ref n° 25/06/2019 </div>
7	2,1	<ul style="list-style-type: none"> - les agents mangent ponctuellement sur place - les agents se changent sur place 	liés à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état des lieux dans le local social de l'entrée du site (pièces abimées, mobilier usagé, fuite eau ...) - amélioration de la propreté dans l'algeco et disparition de certains produits stockés - mise en place d'un règlement intérieur pour les agents afin de préciser les règles d'hygiène et sécurité ainsi que les sanctions en cas de non-respect - mise en place de vestiaires nominatifs - mise à disposition de produits de nettoyage (savon, essuie mains, papier toilette ...) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

AR PREFECTURE	Observations, commentaires	Personnes chargées de la réalisation	Date prévisionnelle d'exécution	Mesures de prévention envisagées	Risques	Situations dangereuses identifiées	Risque net (résiduel)	Ordre de priorité
241300375-20190624-DEL98_2019-DE le 25/06/2019		Responsable service déchets + conseiller prévention + service RH	Courant 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage bien en évidence du règlement intérieur propre à la déchèterie (visible par les usagers et les agents) - Formation à la gestion des situations conflictuelles, des personnes agressives - Informer les agents des filières existantes localement afin de permettre la réorientation des usagers pour la prise en charge des déchets "spéciaux" non pris en charge par la CCVBA (avoir la connaissance) - améliorer le contrôle d'accès au site (cartes, badges ...) - installation de panneaux signalétiques sur le quai devant chaque benne informant du produit à déposer - maintenir le matériel en état permettant un fonctionnement optimal en toute sécurité (ex. tractopelle) 	d'agressions physiques ou verbales	<ul style="list-style-type: none"> - Agressions possibles par des usagers notamment en cas de refus d'accès à la déchèterie, de refus de certains déchets - Relation conflictuelle avec certains usagers (suite au refus de certains déchets, conflits avec les professionnels sur le volume de déchets apportés ...) - Agression par des récupérateurs non autorisés 	2	8
		Responsable service déchets + conseiller prévention + service RH	Courant 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - mise en place de rampe de franchissement pour les containers dédiés aux D3E (passage engin de manutention) - Dissocier la mise à disposition de matériels de nettoyage pour les usagers et les agents en charge du nettoyage du site (stockage sous surveillance) - informer et veiller à l'interdiction de récupérer du matériel par les agents dans les bennes notamment pour utilisation sur le poste de travail - instaurer des règles/consignes à destination des usagers pour le respect des lieux (ex. le gardien de déchèterie n'a pas dans ses missions l'obligation de décharger les véhicules) 	liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges lourdes et ou encombrantes (aide aux usagers, rangement des déchets ...) - Coupures, piqûres ou écrasement des mains et/ou pieds pendant la manipulation (l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage) - Position debout prolongée - l'opérateur reprend les D3E, les DDS déposés à des endroits déterminés ou non pour les remettre à l'endroit voulu tout en les triant (armoire DDS) 	1,5	9
		Responsable service déchets + conseiller prévention	Courant 2019	Mise en place de protocole de chargement/déchargement avec le prestataire de D3E	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	- les objets repris ultérieurement (D3E) sont entassés dans des casiers grille	1,2	10

Ordre de priorité	Risque net (résiduel)	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentatives
10	1,2	Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries	liés aux ambiances thermiques	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	AR PREFECTURE 00375-20190624-DEL98_2019-DE le 25/06/2019
11	0,9	Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (verglas, chaussées déformées, sols boueux, herbe humide ...) chutes accentuées du fait des déplacements fréquents sur site, principalement en extérieur et souvent avec port de charges lourdes et encombrantes	de chutes de plain pied	- Maintenir le site/ lieu de travail propre - ranger les outils	Courant 2019	Responsable service déchets	
12	0,3	L'opérateur est exposé aux nuisances sonores du fait de : la circulation des véhicules routiers, chocs de bennes lors du chargement/déchargement, entrecroc de pièces métalliques	liés au bruit	Mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur")	Courant 2019	Responsable service déchets	
13	0,3	Présence sur site souvent très isolé des centres urbains	lié au travail isolé	Mise en place d'une procédure (téléphone, texto ...) en cas de prise de poste seul sur site (assurer la fermeture du site en sécurité)	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

FICHE 1

r:\MG\DUERP\OS 2019

Date de création : 25/10/2017

Date de mise à jour :

AR PREFECTURE

013-24100375-20190624-DEL98_2019-DE

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail : gardien déchèterie Saint Rémy de Pce


Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	6,3	<ul style="list-style-type: none"> - Collisions et accidents divers liés au nombre de véhicule sur le site, à la présence simultanée de véhicules et de piétons - le nombre de déposes et reprises de bennes augmente le risque de collision du camion avec un piéton ou voiture - l'opérateur balaie l'emplacement d'une benne en quai bas alors qu'un camion procède à l'enlèvement (risque d'écrasement lors de la manoeuvre ne marche arrière) 	<p>routier ou lié à la circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de protocoles de chargement & déchargement (bennes/D3E/DMS) - Mise en place de plan de prévention (si travaux < 400h/an ou si travaux dangereux), plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur site - Etablir un plan de circulation propre à la déchèterie afin de définir le cheminement des usagers, des piétons et des véhicules (définition d'une signalisation horizontale et verticale), aire de stockage, aire de stationnement - Signaler aux usagers par panneaux d'affichage l'obligation de respecter la signalétique notamment celle du stationnement près des bennes - interdire l'accès au quai pendant les manoeuvres de/dans bennes - adapter l'éclairage extérieur notamment en fin de journée pendant l'hiver - baliser les zones où interviennent ponctuellement les agents (balayage, tri, entretien 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
2	6	<ul style="list-style-type: none"> - Réception des DDS apportés par les usagers (batteries, produits d'entretien, phytosanitaires, aérosols, peinture ...) - gaz d'échappement contribuent à la pollution ambiante et constituent un risque pour la santé 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques chimiques - Mise en place de procédures écrites sur la gestion et le stockage de ces déchets dangereux - mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur", interdiction de fumer) - acquisition de chariots pour dépôt par les usagers des déchets DDS - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
3	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de produits et matériels inflammables - combustion naturelle de certains déchets (notamment les déchets verts) lors de forte chaleur - Atmosphère inflammable ou explosive constituée au niveau du stockage des DMS (déchets ménagers spéciaux) 	d'incendie et d'explosion	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à la manipulation d'extincteurs, aux exercices d'évacuation/définition des rôles guide file, serre file - sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions agents/usagers (notamment à proximité des DMS) - Les réceptacles de DMS doivent comporter un système d'identification des dangers liés aux produits stockés - suivi des formations et recyclage des agents à la manipulation des produits chimiques (DDS) - mise à disposition de bacs pour stockage provisoire à l'extérieur des armoires (avec panneau pour les usagers) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
4	2,7	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets coupants, piquants souillés ou rouillés - Présence possible d'animaux type rongeurs pouvant amener des maladies 	liés aux agents biologiques et infectieux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention + médecin de prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaires
5	2,1	les agents se changent sur place	liés à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - remise en état des lieux dans le local social (pièces abimées, mobilier usagé ...) - amélioration de la propreté dans l'algeco et disparition de certains produits stockés - mise en place d'un règlement intérieur pour les agents afin de préciser les règles d'hygiène et sécurité ainsi que les sanctions en cas de non-respect - Mise en place de vestiaires nominatifs, séparation vestiaire hommes/femmes - mise à disposition de produits de nettoyage (savon, essuie mains, papier toilette ...) - entretien des locaux minimum 1 fois par trimestre par une entreprise spécialisée (ménage) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
5	2,1	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation à proximité des plate-formes de déchargement (chute possible en contre-bas entre bennes et quai) - l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage - l'opérateur régule en utilisant une canne pour repêcher l'objet indésirable présent dans la benne 	de chutes de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un éclairage du site suffisant en particulier en hiver et à la nuit tombante - remise en état des protections de la partie du quai présentant un risque de chute par un dispositif de protection collectif (garde corps, barrières ...) - dispositions à prendre pour éviter tout accident de chute lorsque la benne n'est pas dans son emplacement (interdiction d'accès par condamnation [chaines, barrières de sécurité, garde corps ...]) - mise en place de murets de protection peints en noir & jaune - espacement entre le muret et la benne (chute, coincement) devra être réduit au maximum [dispositif de guidage des bennes par système rail, bandes de peinture ...] - le risque de chute de hauteur devra être signalé à l'aide de panneaux installés à proximité de la zone de déchargement face à l'arrivée des véhicules 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaires
6	2	<ul style="list-style-type: none"> - Agressions possibles par des usagers notamment en cas de refus d'accès à la déchèterie, de refus de certains déchets - Relation conflictuelle avec certains usagers (suite au refus de certains déchets, conflits avec les professionnels sur le volume de déchets apportés ...) - Agression par des récupérateurs non autorisés 	<p>d'agressions physiques ou verbales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage bien en évidence du règlement intérieur propre à la déchèterie (visible par les usagers et les agents) - Formation à la gestion des situations conflictuelles, des personnes agressives - Informer les agents des filières existantes localement afin de permettre la réorientation des usagers pour la prise en charge des déchets "spéciaux" non pris en charge par la CCVBA (avoir la connaissance) - améliorer le contrôle d'accès au site (cartes, badges ...) - installation de panneaux signalétiques sur le quai devant chaque benne informant du produit à déposer 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention + service RH	
7	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges lourdes et ou encombrantes (aide aux usagers, rangement des déchets ...) - Coupures, piqures ou écrasement des mains et/ou pieds pendant la manipulation (l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage) - Position debout prolongée - l'opérateur reprend les D3E, les DDM déposés à des endroits déterminés ou non pour les remettre à l'endroit voulu tout en les triant (armoire DDM) 	<p>liés à l'activité physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Dissocier la mise à disposition de matériels de nettoyage pour les usagers et les agents en charge du nettoyage du site (stockage sous surveillance) - informer et veiller à l'interdiction de récupérer du matériel par les agents dans les bennes notamment pour utilisation sur le poste de travail - instaurer des règles/consignes à destination des usagers pour le respect des lieux (ex. le gardien de déchèterie n'a pas dans ses missions l'obligation de décharger les véhicules) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention + service RH	
8	1,2	<p>Travail en extérieur : exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries</p>	<p>liés aux ambiances thermiques</p>	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
8	1,2	<p>l'opérateur est exposé aux nuisances sonores du fait de : la circulation des véhicules routiers, chocs de bennes lors du chargement/déchargement, entrecroc de pièces métalliques, utilisation d'un soufflant</p>	<p>liés au bruit</p>	<p>mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur")</p>	Courant 2019	Responsable service déchets	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
9	0,6	Les objets repris ultérieurement (D3E) sont entassés dans des casiers grille	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	Mise en place de protocole de chargement/déchargement avec le prestataire de D3E	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
9	0,6	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle et gestion des événements nocturnes sur la déchèterie (intrusion, dégradation, désordres) - situation conflictuelle lors des "5 dernières minutes " avant la fermeture de la déchèterie - stress dans les périodes de pointe ou lié à l'effet de foule (le temps d'attente à l'entrée se traduisant aux heures de pointe par des files d'attente parfois assez longues) - source de conflit généré par l'absence de signalisation ou signalisation dégradée pour le dépôt des produits - risque de conflit avec l'utilisateur si l'opérateur ne donne pas un "coup de main" pour décharger les produits - injonction paradoxale entre accueillir et refuser les déchets (source potentielle de mal être au travail) - conflit avec les chauffeurs lors des rotations de bennes à faire - les opérateurs ont une fonction de "police" sans avoir les moyens de l'exercer réellement (ordre/contre ordre) 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - afficher les déchets au niveau des bennes pour limiter les erreurs de tri et diminuer la manutention manuelle - afficher et faire respecter les règles de comportement à adopter sur le site par les usagers (ex. refus d'accueil en cas de non respect du règlement) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
10	0,3	Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (verglas, chaussées déformées, sols boueux, herbe humide ...) chutes accentuées du fait des déplacements fréquents sur site, principalement en extérieur et souvent avec port de charges lourdes et encombrantes	de chutes de plain pied	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le site/ lieu de travail propre - ranger les outils 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
 le 25/06/2019

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations et commentaires
10	0,3	Présence sur site souvent très isolé des centres urbains	lié au travail isolé	Mise en place d'une procédure (téléphone, texto ...) en cas de prise de poste seul sur site (assurer la fermeture du site en sécurité)	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

FICHE N°

0180243

Date de création : 15/09/2017

Date de mise à jour : 05/09/2019

AR PREFECTURE

037-20190624-DEL98_2019-DE

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail : gardien déchèterie Saint Etienne du Grés

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	6,3	<ul style="list-style-type: none"> - Collisions et accidents divers liés au nombre de véhicule sur le site, à la présence simultanée de véhicules et de piétons - le nombre de déposes et reprises de bennes augmente le risque de collision du camion avec un piéton ou voiture - l'opérateur balaie l'emplacement d'une benne en quai bas alors qu'un camion procède à l'enlèvement (risque d'écrasement lors de la manoeuvre ne marche arrière) 	<ul style="list-style-type: none"> - routier ou lié à la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de protocoles de chargement & déchargement des bennes - mise en place de plan de prévention (si travaux <400h/an ou si travaux dangereux), plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur site - établir un plan de circulation propre à la déchèterie afin de définir le cheminement des usagers, des piétons et des véhicules (définition d'une signalisation horizontale et verticale), aire de stockage, aire de stationnement - Signaler aux usagers par panneaux d'affichage l'obligation de respecter la signalétique notamment celle du stationnement près des bennes - interdire l'accès au quai pendant les manoeuvres de/dans bennes - mise en place d'une limitation de vitesse (10 km/h) - adapter l'éclairage extérieur notamment en fin de journée pendant l'hiver - baliser les zones où interviennent ponctuellement les agents (balayage, tri, entretien) - mise à disposition des agents sur site des protocoles de chargement/déchargement existants 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

013-24130075-20190624-DEL98_2019-DE
 Regu le 06/06/2019
 AR PREFECTURE

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
2	6	<ul style="list-style-type: none"> - Réception des DDS apportés par les usagers (batteries, produits d'entretien, phytosanitaires, aérosols, peinture ...) - gaz d'échappement contribuent à la pollution ambiante et constituent un risque pour la santé 	<p>chimiques (poussières, gaz, liquides...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques chimiques - Mise en place de procédures écrites sur la gestion et le stockage de ces déchets dangereux - mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur", interdiction de fumer) - acquisition de chariots pour dépôt par les usagers des déchets DDS - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
3	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation à proximité des plate-formes de déchargement (chute possible en contre-bas entre bennes et quai) - l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage - L'opérateur régule en utilisant une canne pour repêcher l'objet indésirable présent dans la benne 	<p>de chutes de hauteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un éclairage du site suffisant en particulier en hiver et à la nuit tombante - protéger la partie du quai présentant un risque de chute par un dispositif de protection collectif (garde corps, barrières ...) - dispositions à prendre pour éviter tout accident de chute lorsque la benne n'est pas dans son emplacement (interdiction d'accès par condamnation [chaines, barrières de sécurité, garde-corps ...]) - mise en place de murets de protection peints en noir et jaune et de garde corps - espacement entre le muret et la benne (chute, coincement) devra être réduit au maximum [dispositif de guidage des bennes par système rail, bandes de peinture ...] - le risque de chute de hauteur devra être signalé à l'aide de panneaux installés à proximité de la zone de déchargement face à l'arrivée des véhicules 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
3	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de produits et matériel inflammables - combustion naturelle de certains déchets (notamment les déchets verts) lors de forte chaleur - atmosphère inflammable ou explosive constituée au niveau du stockage des DMS (déchets mélangers spéciaux) 	d'incendie et d'explosion	<ul style="list-style-type: none"> - formation des agents à la manipulation d'extincteurs , aux exercices d'évacuation/définition des rôles guide file, serre file - sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie - affichage de panneaux d'interdiction de fumer, et veiller au respect de ces interdictions agents/usagers (notamment à proximité des DMS) - Les réceptacles de DMS doivent comporter un système d'identification des dangers liés aux produits stockés - les bacs de rétention dans armoire DMS doivent être nettoyés - suivi des formations et recyclage des agents à la manipulation des produits chimiques - mise à disposition de bacs pour stockage provisoire à l'extérieur des armoires (avec panneau pour les usagers) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
4	2,7	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets coupants, piquants souillés ou rouillés - Présence possible d'animaux type rongeurs pouvant amener des maladies 	liés aux agents biologiques et infectieux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
5	2,1	<ul style="list-style-type: none"> - les agents mangent ponctuellement sur place - les agents se changent sur place 	liés à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la propreté dans l'algeco et disparition de certains produits stockés - mise en place d'un règlement intérieur pour les agents afin de préciser les règles d'hygiène et sécurité ainsi que les sanctions en cas de non-respect - Mise en place de vestiaires nominatifs - mise à disposition de produits de nettoyage (savon, essuie mains, papier toilette ...) - entretien des locaux minimum 1 fois par trimestre par une entreprise spécialisée (ménage) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
6	2	<ul style="list-style-type: none"> - Agressions possibles par des usagers notamment en cas de refus d'accès à la déchèterie, de refus de certains déchets - Relation conflictuelle avec certains usagers (suite au refus de certains déchets, conflits avec les professionnels sur le volume de déchets apportés ...) - Agression par des récupérateurs non autorisés 	<p>d'agressions physiques ou verbales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage bien en évidence du règlement intérieur propre à la déchèterie (visible par les usagers et les agents) - Formation à la gestion des situations conflictuelles, des personnes agressives - Informer les agents des filières existantes localement afin de permettre la réorientation des usagers pour la prise en charge des déchets "spéciaux" non pris en charge par la CCVBA (avoir la connaissance) - améliorer le contrôle d'accès au site (cartes, badges ...) - installation de panneaux signalétiques sur le quai devant chaque benne informant du produit à déposer 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
7	1.5	<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges lourdes et ou encombrantes (aide aux usagers, rangement des déchets ...) - coupures, piqures ou écrasement des mains et/ou pieds pendant la manipulation (l'opérateur arrange une benne, reprend des déchets qui dépassent, optimise son remplissage) - position debout prolongée - l'opérateur reprend les D3E, les DDM déposés à des endroits déterminés ou non pour les remettre à l'endroit voulu tout en les triant (armoire DDM) 	<p>liés à l'activité physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Prévention des Risques liés à l'activité physique - mise en place de rampe de franchissement pour les conteneurs dédiés aux D3E (passage engin de manutention) - dissocier la mise à disposition de matériels de nettoyage pour les usagers et les agents en charge du nettoyage du site (stockage sous surveillance) - informer et veiller à l'interdiction de récupérer du matériel par les agents dans les bennes notamment pour utilisation sur le poste de travail - instaurer des règles/consignes à destination des usagers pour le respect des lieux (ex. le gardien de déchèterie n'a pas dans ses missions l'obligation de décharger les véhicules) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
8	1,4	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du planning pour faire face aux urgences - contrôle et gestion des événements nocturnes sur la déchèterie (intrusion, dégradation, désordres ...) - situation conflictuelle lors des "5 dernières minutes " avant la fermeture de la déchèterie - stress dans les périodes de pointe ou lié à l'effet de foule (le temps d'attente à l'entrée se traduisant aux heures de pointe par des files d'attente parfois assez longue) - source de conflit générée par l'absence de signalisation ou signalisation dégradée pour le dépôt des produits - risque de conflit avec l'utilisateur si l'opérateur ne donne pas un "coup de main" pour décharger les produits - injonction paradoxale entre accueillir et refuser les déchets (source potentielle de mal être au travail) - conflit avec les chauffeurs lors des rotations de bennes à faire - les opérateurs ont une fonction de "police" sans avoir les moyens de l'exercer réellement 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - afficher les déchets au niveau des bennes pour limiter les erreurs de tri et diminuer la manutention manuelle - afficher et faire respecter les règles de comportement à adopter sur le site par les usagers (refus d'accueil en cas de non respect du règlement) - réguler le trafic pour éviter un encombrement des zones de déchargement 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
9	1,2	Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries	liés aux ambiances thermiques	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
10	0,6	- les objets repris ultérieurement (D3E) sont entassés dans des casiers grille	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	Mise en place de protocole de chargement/déchargement avec le prestataire de D3E	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
11	0,3	l'opérateur est exposé aux nuisances sonores du fait de : la circulation des véhicules routiers, chocs de bennes lors du chargement/déchargement, entrecroc de pièces métalliques	liés au bruit	Mise en place de panneaux de signalisation sur site ("éteindre son moteur")	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
12	0,3	Présence sur site souvent très isolé des centres urbains	lié au travail isolé	Mise en place d'une procédure (téléphone, texto ...) en cas de prise de poste seul sur site (assurer la fermeture du site en sécurité)	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentées
12	0,3	Chûtes accentuées du fait des déplacements fréquents sur site, principalement en extérieur et souvent avec port de charges lourdes et encombrantes	de chutes de plain pied	- Maintenir le site/ lieu de travail propre - ranger les outils	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

EPCI :



FICHE 13

(C)ING/OUERP/05.2019.VF

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour

AR PREFECTURE

016-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
 Regu le 23/06/2019

UNITE DE TRAVAIL : Technique

Sous-unités de travail : Collecte déchets, déchèterie mobile



Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	8,4	<ul style="list-style-type: none"> - Travail à proximité et/ou sur la voie publique - recours à la marche arrière en cas de manœuvre de repositionnement ou d'accès à des impasses dépourvues de demi tour 	<p>routier ou lié à la circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation aux risques routiers - présence d'un carnet de bord dans chaque benne comprenant l'ensemble des documents nécessaires à la tournée (plan de tournée actualisé, carnet d'entretien du véhicule, protocole de sécurité sur le lieu de vidage conduite à tenir en cas d'urgence, papier du véhicule, permis de conduire, autorisation de conduite) - interdiction de collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels ou tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible - mise en place d'un livret d'accueil exposant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (incluant les missions, les risques et recommandations) - mise en place de fiches de liaison en début/fin de tournées (l'agent note toutes anomalies ou dysfonctionnements constatés afin de prévoir les réparations nécessaires) - mise en place de plans de tournées intégrant les points singuliers et les points noirs (tels que carrefours, voies étroites ou en pentes, dos d'âne, sens unique, sorties d'école, lotissements, travaux))la densité du trafic, les situations exceptionnelles (collecte bilatérale autorisée) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	8,4	travail en contact direct avec un milieu souillé (infection des plaies, maladies ...)	liés à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (lavage des mains et nécessité de se doucher après chaque tournée) - veiller à ce que l'ensemble des agents est accès aux vestiaires et installations sanitaires sur l'ensemble des CTM du territoire communautaire - mettre à disposition un moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant la tournée - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
2	6,3	<ul style="list-style-type: none"> - manipulation de déchets possédant des parties tranchantes ou piquantes (clous, vis, aiguilles) - exposition aux vibrations lors de la conduite de véhicule vétuste ou lors de trajets sur les marchepieds - pincement ou écrasement des mains et des pieds par chute du conteneur (ou lorsque le ripeur souhaite récupérer des objets dans la trémie) - l'utilisation du lève conteneur génère des pièces en mouvements qui peuvent entraîner les vêtements et/ou des membres des agents - projection de particules dans les yeux lors du compactage 	liés aux matériels et aux outils de travail	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une fiche procédure "mesures à respecter avant pendant et après la collecte" (vérification du véhicule par contrôle visuel quotidien, plan de tournée, vitesse de collecte, surveillance des 2 ripeurs par le conducteur,) - les anomalies et dysfonctionnements doivent être signalés immédiatement à la hiérarchie pour remise en état immédiate - Informer les agents des conduites à tenir lors du vidage de la benne (règlement, consignes ..), le règlement intérieur et les consignes applicables lors de la collecte - interdire la reprise de sacs ou de vrac dans les conteneurs 	Courant 2019	Responsable service déchets	
3	6	<ul style="list-style-type: none"> - exposition à des odeurs de déchets (toxiques, ménagers ...) - exposition aux gaz de fermentation - exposition au gaz d'échappement - manipulation de déchets jetés par les usagers pas toujours identifiés ou identifiables (corrosifs, toxiques, irritants) 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une fiche procédure "mesures à respecter avant pendant et après la collecte" (vérification du véhicule par contrôle visuel quotidien, plan de tournée, vitesse de collecte, surveillance des 2 ripeurs par le conducteur,) - Informer les agents des conduites à tenir lors du vidage de la benne (règlement, consignes ..) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
3	6	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de déchets ménagers (possible présence de seringue, animaux morts, déchets plus ou moins contaminés.....) - exposition aux animaux errants, aux rats, aux insectes (guêpes....) - lors du basculement de contenants risque de projections - aire de lavage des bennes : risque du à l'humidité (glissade) et risque biologique (présence d'aérosol microbien et particulaires) - risque de surinfection en cas de plaie non soignée 	liés aux agents biologiques et infectieux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au risque infectieux (hygiène, sécurité face aux agents biologiques, bonnes pratiques à mettre en place) - mise à disposition un moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant la tournée (lingettes lavantes) - mise en place par écrit les bonnes pratiques pour le lavage des véhicules de collecte - mise à disposition d'équipements (tenues imperméables, gants imperméables, casque visière contre projections) lors de l'utilisation de jet haute pression (lavage des bennes) - vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (voir avec médecin de prévention) 	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
4	3	<ul style="list-style-type: none"> - Produits déposés par les usagers non identifiés et/ou non identifiables (risques de mélanges de produits incompatibles) - mégots ou cendres encore chaudes jetées dans une benne - fermentation des déchets verts 	d'incendie et d'explosion	formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST)	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
4	3	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en horaires décalés - pression temporelle due aux rythme et à la quantité de travail (durées des tournées, problème de stationnement gênant de véhicules dans les rues ...) - stress des automobilistes répercuté sur les agents (klaxon des automobilistes qui suivent les camions bennes, violence verbale ...) - la présence sur la voirie implique une vigilance constante des agents - le défaut de coordination entre les équipiers et le conducteur - Modification du planning pour faire face aux urgences - travail en équipage (contraintes relationnelles) - manque de marge de manoeuvre et de retour d'informations (faible reconnaissance et/ou prise en compte des informations remontées sur l'organisation du travail) 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir avec la commune de ramassage des espaces suffisants (notamment en parking) pour que le stationnement des riverains n'empêche pas sur les voies de circulation - formalisation de réunions entre tous les agents de terrains et la hiérarchie (analyser les dysfonctionnements/incidents lors de la collecte, collecter les informations utiles pour décider et planifier des actions correctives, optimiser les plans de tournées, analyser la pratique résiduelle des opérations autorisées dans des cas très exceptionnels (marche arrière pour les manoeuvres de repositionnement et collecte bilatérale réalisée à titre exceptionnel lorsque tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible) - mise en place de procédures à suivre en cas de présence de déchets non prévus dans le plan de tournées 	Courant 2019	Responsable service déchets	
5	2,7	<ul style="list-style-type: none"> - chute du marche-pied ou de la cabine du camion benne (nombre répété de montées et descentes, mauvais état des marchepieds, encombrement, précipitation ...) - Déplacement sur la chaussée avec changement de niveau (trottoir ...) ou existence d'objets en travers de la chaussée 	de chutes de hauteur	Communication auprès des usagers pour favoriser des comportements plus responsables (se garer, vigilance au passage d'une benne, surcharge des bacs, sacs de collecte, respect des types de déchets dans collecte dédiées...)	Courant 2019	Responsable service déchets	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
6	1,8	<ul style="list-style-type: none"> - Manutention de déchets, containers à déchets, de sacs (gestes brusques pour lancement de sacs dans la trémie, poids des charges, leurs dimensions, répétitivité des manutentions ...) - montée et descente du marchepied et/ou de la cabine du camion benne - l'état des revêtement de chaussée et de trottoir ou bas côté pour la "roulabilité" du conteneur - la hauteur des trottoirs pour le double franchissement (aller/retour) des conteneurs 	liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la pratique des administrés face au tri des déchets et à leurs positionnements sur la voirie (respect des modes de tris sélectifs, des déchets déposés en bacs individuels ...) par le biais d'une communication ciblée (en concertation avec les communes) - Informer les agents des règles à tenir lors du ramassage (règlement intérieur et les consignes applicables lors de la collecte) - formations des agents : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), sauveteur secouriste au travail (un membre formé dans chaque équipe de collecte) 	Courant 2019	Responsable service déchets + service RH + conseiller prévention	
7	1,2	Travail en extérieur (exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides et aux intempéries)	liés aux ambiances thermiques	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs	Courant 2019	Responsable service déchets + service RH + conseiller prévention	
7	1,2	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets pouvant chuter de la benne - lors du vidage de la benne dans les locaux de déchargement des ordures (si les déchets restent coincés ou résidus tombés sur les plateformes) - conteneurs se décrochant du lève conteneur 	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	Mise en place d'un livret d'accueil comprenant une partie consignes de sécurité rappelant les points importants sur les risques de la collecte	Courant 2019	Responsable service déchets + conseiller prévention	
8	0,6	Risque d'agression verbale ou physique lors du passage des agents de collecte	d'agressions physiques ou verbales	Communication auprès des usagers pour favoriser des comportements plus responsables (se garer, vigilance au passage d'une benne, surcharge des bacs, sacs de collecte, respect des types de déchets dans collecte dédiées....)	Courant 2019	Responsable service déchets	

EPCI :



DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

AR PREFECTURE

013-24100375-20190624-DEL98_2019-DE

Reg. n° 25.106/2019

FICHE 1

CLING/OUER/05.2.19

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

UNITE DE TRAVAIL : Police mutualisée

Sous-unités de travail :

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	1,8	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de véhicule pour des déplacements professionnels, contraintes de délai, de trajet (trajet domicile-travail distance importante) - déplacements sur les lieux d'intervention en véhicule, avec déplacements sur ou en bordure de voiries 	routier	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des déplacements afin de supprimer ou de limiter au maximum l'exposition à la circulation routière - sensibilisation aux risques routiers 	Courant 2019	Responsable service + service RH +conseiller prévention	
2	0,9	<ul style="list-style-type: none"> - travail sur écran > 2 h/ jour - contraintes posturales et articulaires : maintien prolongé de postures, action de surveillance, circulation et maintien de l'ordre public - gestes répétitifs (utilisation du clavier, souris ...) 	liés à l'activité physique (travail sur écran, manutention manuelle et postures de charges)	Sensibilisation aux prescriptions ergonomiques et aux risques liés au travail sur écran (position de l'écran, du clavier, des documents, alternance des tâches, ambiance sonore, siège avec accoudoirs,	Courant 2019	Conseiller prévention	
3	0,6	bâtiment principal sur 3 niveaux différents (bâtiment ancien)	d'incendie et d'explosion	prévoir dans plan de formation le recyclage des formations d'évacuation et utilisation des moyens de premiers secours et SST	Courant 2019	Service RH + conseiller prévention	

 <p>EPCI : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALLÉE DES AUXELLES</p>	<p>DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i></p> <p>Plan d'action de prévention</p>	<p>FICHE 13 <small>CI/NG/DURE/05.2019/10</small></p> <p>Date de création : décembre 2017</p> <p>Date de mise à jour :</p>
---	--	--

UNITE DE TRAVAIL :

Technique

Sous-unités de travail :

exploitation des réseaux (Régie eau & assainissement)

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	Haut	Intervention seul dans un réseau d'assainissement/eau (notamment en cas d'astreintes)	lié au travail isolé	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé (notamment lors d'astreintes) - revoir les équipements en système DATI s'ils ne donnent pas satisfaction et rendre obligatoire leur utilisation 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
2	8	<ul style="list-style-type: none"> - produits utilisés pour le traitement des eaux usées (chlore, chlorure ferrique,...) et gaz toxiques générés par le traitement (hydrogène sulfuré, ammoniac ...) - manipulation et/ou travail à proximité de réactifs de traitements (intervention sur pompe doseuse de chlorure ferrique) - règles de stockage des produits chimiques - travail dans une atmosphère mal ou pas ventilée pouvant devenir toxique dans les réseaux (gaz) - travail dans les regards d'assainissement, postes de relèvement (dégagement de biogaz) 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité des agents - sensibilisation aux risques chimiques et formation symboles/stockage des risques chimiques (procédures manipulation détecteurs H2S, suivi, maintenance ...) - identification des produits chimiques sur chaque bidon, flacon, bouteilles, - mise en place de cuve de rétention - mettre en place le matériel et les procédures d'intervention en cas de fuite ou de déversements de réactifs - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs) - mise à disposition et affichage sur le lieu de stockage des FDS (notice au poste de travail pour chaque produit utilisé) - mise à disposition des EPI en adéquation avec les recommandations des FDS - signalisation par affichage des dangers des équipements de protection individuelle nécessaires et des mesures de sécurité à prendre - rince-oeil et douche de sécurité à proximité des manipulations des produits (à généraliser sur tous les lieux) - délimitation et signalisation de sécurité des zones à risques avec restriction d'accès - mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
3	6	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de micro-organismes pathogènes lors des phases de nettoyage (réseaux, dégrilleurs, pelletage ou épandage de boues) - exposition aux substances toxiques présentes dans les effluents lors des opérations de maintenance et/ou prélèvement d'échantillons - nettoyage des sols (projection de gouttelettes contaminées) - jaillissement d'effluent lors de débouchage de collecteurs, traitement des boues (stockage, nettoyage des filtres presses ...) - travail en présence de rongeurs, serpents - travail très régulier en présence de micro-organismes pathogènes dans les effluents 	liés aux agents biologiques et infectieux	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un livret d'accueil exposant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (incluant les missions, les risques et recommandations) - porter lors de la manipulation des boues un masque type FFP2 des gants et des lunettes/masques de protection/tenuies jetables - mise à disposition de nettoyant pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers) - mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains ...) - sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) - nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service - mise en place de consignes de sécurité avant toute intervention (affichage) - entretien régulier des murs et sols des locaux et équipements sanitaires - campagnes de dératisation à maintenir - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
4	6	<ul style="list-style-type: none"> - intervention sur le réseau d'eau potable/assainissement en bordure de route (réparation de fuites, relevés de compteurs, interventions sur tampons ...) - nombreux déplacements entre chaque lieu d'intervention (stations d'épuration, compteurs, regards) - nombreux appels téléphoniques reçus lors des déplacements routiers 	routier	<ul style="list-style-type: none"> - formation sur la signalisation temporaire de chantier - prévoir fiches de procédures sur la signalisation temporaire de chantier (schémas types d'interventions en bordure de route : balisage et protection de la zone d'intervention) - sensibilisation au risque routier - établir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, mettre en place des règles d'appels ...) - mettre en place une vérification annuelle des kits de sécurité présents dans les véhicules (triangle, gilet) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
5	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges pouvant être lourdes et encombrantes (matériels divers, soulèvement de plaque du réseau [tampons, regards], intervention de maintenance en poste de relèvement et/ou port de matériels de maintenance sans aide à la manutention) - adoption de postures contraignantes : postures couchées au sol avec les bras tendus, courbées dans les réseaux 	liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de procédures pour utilisation des appareils de levage - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - mise à disposition des rapports de vérifications périodiques - formations : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), SST - utilisation de matériel de manutentions adaptées : chariots, support de fûts à roulettes 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
6	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur points chauds (soudure, meulage ...) - stockage et utilisation de produits inflammables (essence pour groupe électrogène thermique) - présence de résidus de produits inflammables et de gaz (le déversement accidentel ou sauvage de produits chimiques dans le réseau d'égouts peut entraîner un risque d'explosion) provenant de la fermentation de matières organiques 	d'incendie et d'explosion	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de consigne incendie - fiche sécurité au poste de travail (poste soudure, meuleuse, perceuse portative - mise en place de permis de feu pour les travaux de soudure, meulage... délivré à l'intervenant chargé des opérations - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions (notamment à proximité des produits inflammables) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques des extincteurs 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
6	4,2	Faible éclairage ou luminosité lors d'intervention d'astreinte de nuit dans les réseaux	liés aux ambiances lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition pour les agents de lampe frontale - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
7	4	Intervention sur les bassins de stations d'épuration et/ou d'eau potable	liés au milieu aquatique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une fiche de procédures intervention aux abords des bassins de stations d'épuration et/ou d'eau potable pour les travaux exposant aux risques de chutes dans l'eau, un agent doit rester constamment visible d'un autre agent) - mise en place de perches (gaffes télescopiques et bouées en bordure de bassin, port d'un gilet de sauvetage en cas d'intervention à risques) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
8	4	- bruit émis de façon continue ou par impulsion par les moteurs de machines et des installations (pompes, ventilations ...) notamment dans les locaux confinés : travail dans des locaux bruyants (centrifugeuse) ou à proximité d'équipements bruyants (compresseurs) ou utilisation d'outils bruyants (piolet utilisé pour frapper les tampons afin de faciliter leur ouverture)	liés au bruit	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agents au risque du bruit - affichage des consignes de sécurité lors de l'entrée dans les zones bruyantes - mettre en place des isolants phoniques au niveau des machines lorsque cela est possible 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
9	3	- réalisation de tâches d'ordre électrique telles que : réglage du matériel, réarmement des pompes en coffret - utilisation de matériel électrique en atmosphère humide	électriques	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - archivage et mise à disposition des rapports annuels de contrôle - suivi régulier des installations électriques avant toute intervention (l'environnement spécifique des installations [humidité ambiante, produits corrosifs ...] peut entraîner un vieillissement prématuré des installations) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
9	3	- travail en hauteur pour accéder en haut des bassins des STEP - lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour voir l'état d'un poste de relèvement ou voir les réseaux (état des lieux)	de chutes de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de protection antichutes (harnais - les tâches nécessitant l'utilisation de harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé) - formation obligatoire pour l'utilisation d'un harnais - port de gilet de sauvetage en cas d'intervention à risques - mise en place d'un suivi des équipements EPI particuliers (harnais, gilet de sauvetage ...) - préparer les interventions pour éviter le travail isolé sur les chantiers à risque (chute de hauteur) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	165

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
10	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de matériels pouvant générer des coupures ou des projections (ex. meuleuse) - travail sur des surfaces présentant des parties saillantes ou coupantes (dégrilleur, tampons, regards ...) - projection de matières sur les surfaces nettoyées - utilisation de crochets pour ouvrir les tampons 	liés aux matériels et aux outils de travail	<ul style="list-style-type: none"> - vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - mettre en place des procédures de consignations avant toute intervention sur les installations (consignation des énergies - électrique/mécanique) - pour les opérations d'entretien prévoir des condamnations permettant de séparer d'une manière visible et sûre, les éléments mobiles de toutes sources d'énergie - mise en place des EPI adaptés - sensibilisation aux risques mécaniques et formation à l'utilisation du matériel - mise en place de consignes d'utilisation du matériel par écrit - mise en place de cahier de maintenance périodiques en lien entre le terrain et le bureau (remontée d'informations signalant toutes anomalies) - mettre en place des procédures de sécurité en cas de travail par point chaud (autorisaton) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
11	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail - situation conflictuelle - interruptions dans le travail - tâches imprévues, changement de tâches/de postes ou de fonction à l'improviste - imprécision des objectifs, des interventions (informations floues, inexistantes) - multiplicité des lieux de travail 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous les travaux dangereux) ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex. travail en binôme) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence - revoir les astreintes (travail isolé) et formalisation d'une procédure d'astreintes - revoir le matériel DATI qui ne convient pas aux utilisateurs - définir une charge de travail et des objectifs réalistes (définir les priorités) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
12	2,1	- intervention dans des lieux souillés (assainissement) - l'opérateur est parfois amené à rester dans la STP entre 12 h et 14 h pour déjeuner	liés à l'hygiène	- sensibilisation aux risques infectieux (lavage des mains réguliers, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits) - mettre à disposition un moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant les tournées (hygiène sur les chantiers) - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
13	2	Opération de contrôle ou de maintenance sur des machines en mouvements (pompes, dégrilleur, ponts tournants): risque d'entraînement, d'écrasement	liés à la manutention mécanisée	- vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - mettre en place des procédures de consignation avant toute intervention sur les installations (consignation des énergies - électrique/mécanique) - signaler et baliser les zones ou éléments à risques - afficher les consignes et les règles d'utilisation ainsi que les pictogrammes présentant des risques résiduels	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
14	1,2	Travail en extérieur : exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important	liés aux ambiances thermiques	- sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs - aménagement des horaires de travail sur les postes de relève lorsque cela est possible (horaires d'été)	Courant 2019	Responsable service Régie + service RH + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
15	1	<ul style="list-style-type: none"> - déplacement sur site ou voie publique avec dénivellation, conditions climatiques et port de charges lourdes et encombrantes - travaux ou déplacements sur un sol (extérieur, escalier, locaux, passerelles au dessus des bassins, plateforme ...) glissant, accès en hauteur (escalier) - circulation sur des sols rendus glissants par l'eau ou des projections de produits/boues (ex. polymères) - circulation sur des surfaces pouvant être encombrées par les déchets des effluents (amas de sable, de boues) 	de chutes de plain pied	<ul style="list-style-type: none"> - garder les sols propres et les voies de circulation non encombrées - vérifier que les voies de circulation sont dégagées de tout obstacle et les nettoyer régulièrement afin de prévenir l'accumulation de matières glissantes 	Courant 2019	Responsable service Régie	
16	0,6	Exposition aux chutes d'objets et d'outils se trouvant au bord de l'ouverture donnant accès au réseau	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	Veiller à la bonne organisation du chantier, éviter la précipitation et la sortie intempestive d'outils	Courant 2019	Responsable service Régie	
17	0,3	Relation conflictuelle avec certains usagers, agressions possibles par des usagers notamment en cas d'interventions trop longues, refus d'intervention, de rendez-vous décalés	d'agressions physiques ou verbales	- sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)	Courant 2019	Responsable service Régie + service RH + conseiller prévention	

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

FICHE 13

c:\INC\DU\DU\05_2019\01

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour :

AR PREFECTURE

 013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE
 Regu le 06/06/2019

UNITE DE TRAVAIL :

Technique

Sous-unités de travail :

Electromécanicien (Régie Eau & assainissement)

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	12,7	Intervention seul dans un réseau d'assainissement/eau (notamment en cas d'astreintes)	lié au travail isolé	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé - revoir les équipements en système DATI s'ils ne donnent pas satisfaction et rendre obligatoire leur utilisation 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
2	8	<ul style="list-style-type: none"> - produits utilisés pour le traitement des eaux usées (chlore, chlorure ferrique,...) et gaz toxiques générés par le traitement (hydrogène sulfuré, ammoniac ...) - manipulation et/ou travail à proximité de réactifs de traitements (intervention sur pompe doseuse de chlorure ferrique) - règles de stockage des produits chimiques travail dans une atmosphère mal ou pas ventilée pouvant devenir toxique dans les réseaux (gaz) 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité des agents - sensibilisation aux risques chimiques et formation symboles/stockage des risques chimiques (procédures manipulation détecteurs H2S, suivi, maintenance ...) - identification des produits chimiques sur chaque bidon, flacon, bouteilles, - mise en place de cuve de rétention - mettre en place le matériel et les procédures d'intervention en cas de fuite ou de déversements de réactifs - mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions de cuves de réactifs) - mise à disposition et affichage sur le lieu de stockage des FDS (notice au poste de travail pour chaque produit utilisé) - mise à disposition des EPI en adéquation avec les recommandations des FDS - signalisation par affichage des dangers des équipements de protection individuelle nécessaires et des mesures de sécurité à prendre - rince-oeil et douche de sécurité à proximité des manipulations des produits (à généraliser sur tous les lieux) - délimitation et signalisation de sécurité des zones à risques avec restriction d'accès - mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaire
2	8	- réalisation de taches d'ordre électrique telles que : réglage du matériel, réarmement des pompes en coffret - utilisation de matériel électrique en atmosphère humide	électriques	- mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - archivage et mise à disposition des rapports annuels de contrôle - suivi régulier des installations électriques avant toute intervention (l'environnement spécifique des installations [humidité ambiante, produits corrosifs ...] peut entraîner un vieillissement prématuré des installations)	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
3	6	- intervention sur le réseau d'eau potable/assainissement en bordure de route - nombreux déplacements entre chaque lieu d'intervention (stations d'épuration, compteurs, regards ...) - nombreux appels téléphoniques reçus lors des déplacements routiers	routier	- formation sur la signalisation temporaire de chantier - prévoir fiches de procédures sur la signalisation temporaire de chantier (schémas types d'interventions en bordure de route : balisage et protection de la zone d'intervention) - sensibilisation au risque routier - établir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, mettre en place des règles d'appels ...) - mettre en place une vérification annuelle des kits de sécurité présents dans les véhicules (triangle, gilet)	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
3	6	- Présence de micro-organismes pathogènes lors des phases d'interventions - travail en présence de rongeurs, serpents	liés aux agents biologiques et infectieux	- mise en place d'un livret d'accueil exposant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (incluant les missions, les risques et recommandations) - porter lors de la manipulation des boues un masque type FFP2 des gants et des lunettes/masques de protection/tenues jetables - mise à disposition de nettoyant pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers) - mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains ..) - sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) - nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service - mise en place de consignes de sécurité avant toute intervention (affichage) - entretien régulier des murs et sols des locaux et équipements sanitaires - campagnes de dératisation à maintenir - proposition de campagne de vaccination contre la leptospirose prise en compte par l'employeur (en partenariat avec le médecin de prévention)	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaires
4	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges pouvant être lourdes et encombrantes (matériels divers, intervention de maintenance en poste de relèvement et/ou port de matériels de maintenance sans aide à la manutention) - adoption de postures contraignantes : postures couchées au sol avec les bras tendus, courbées dans les réseaux 	liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de procédures pour utilisation des appareils de levage - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - mise à disposition des rapports de vérifications périodiques - formations : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), SST - utilisation de matériel de maintenances adaptées : chariots, support à roulettes 	Courant 2019	Responsable service Régie + service ressources humaines + conseiller prévention	
5	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur points chauds (soudure, meulage ...) - Stockage et utilisation de produits inflammables (essence pour groupe électrogène thermique) - présence de résidus de produits inflammables et de gaz (le déversement accidentel ou sauvagement de produits chimiques dans le réseau d'égouts peut entraîner un risque d'explosion) provenant de la fermentation de matières organiques 	d'incendie et d'explosion	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de consigne incendie - fiche sécurité au poste de travail (poste soudure, meuleuse, perceuse portative - mise en place de permis de feu pour les travaux de soudage, meulage... délivré à l'intervenant chargé des opérations - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions (notamment à proximité des produits inflammables) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques des extincteurs 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
5	4,2	Faible éclairage ou luminosité lors d'intervention d'astreinte de nuit dans les réseaux	liés aux ambiances lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition pour les agents de lampe frontale - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaires
6	4	-bruit émis de façon continue ou par impulsion par les moteurs de machines et des installations (pompes, ventilations) notamment dans les locaux confinés : travail dans des locaux bruyants (centrifugeuse) ou à proximité d'équipements bruyants (compresseurs) ou utilisation d'outils bruyants (piolet utilisé pour frapper les tampons afin de faciliter leur ouverture)	liés au bruit	- sensibilisation des agents au risque du bruit - affichage des consignes de sécurité lors de l'entrée dans les zones bruyantes - mettre en place des isolants phoniques au niveau des machines lorsque cela est possible	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
7	3	Opération de contrôle ou de maintenance sur des machines en mouvements (pompes, dégrilleur, ponts toranants): risque d'entraînement, d'écrasement	liés à la manutention mécanisée	- vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - mettre en place des procédures de consignations avant toute intervention sur les installations (consignation des énergies - électrique/mécanique) - signaler et baliser les zones ou éléments à risques - afficher les consignes et les règles d'utilisation ainsi que les pictogrammes présentant des risques résiduels	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
7	3	- travail en hauteur pour accéder en haut des châteaux d'eau/bassins des STEP - lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour voir l'état d'un poste de relèvement ou voir les réseaux (état des lieux)	de chutes de hauteur	- mise à disposition de protection antichutes (harnais - les tâches nécessitant l'utilisation de harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé) - formation obligatoire pour l'utilisation d'un harnais - port de gilet de sauvetage en cas d'intervention à risques - mise en place d'un suivi des équipements EPI particuliers (harnais, gilet de sauvetage ...) - préparer les interventions pour éviter le travail isolé sur les chantiers à risque(chute de hauteur) - privilégier le travail en binôme lors d'intervention avec risque possible de chute de hauteur (château d'eau)	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaire
8	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail - situation conflictuelle - stress lié aux conditions de travail particulières et aux équipements utilisés (veiller à ce que les détecteurs de gaz fonctionnent bien, surveillance de ses collègues de travail ...) - interruptions dans le travail (tâches imprévues, changement de tâches/de postes ou de fonction à l'improviste) - imprécision des objectifs, des interventions (informations floues, inexactes) - multiplicité des lieux de travail 	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous les travaux dangereux) ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex. travail en binôme) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence - revoir les astreintes (travail isolé) et formalisation d'une procédure d'astreintes - revoir le matériel DATI qui ne convient pas aux utilisateurs - définir une charge de travail et des objectifs réalistes (définir les priorités) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
8	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de matériels pouvant générer des coupures ou des projections (ex. meuleuse) - travail sur des surfaces présentant des parties saillantes ou coupantes (égrilleur, tampons, regards ...) - projection de matières sur les surfaces nettoyées - utilisation de crochets pour ouvrir les tampons 	liés aux matériels et aux outils de travail	<ul style="list-style-type: none"> - vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - mettre en place des procédures de consignations avant toute intervention sur les installations (consignation des énergies - électrique/mécanique) - pour les opérations d'entretien prévoir des condamnations permettant de séparer d'une manière visible et sûre, les éléments mobiles de toutes sources d'énergie - mise en place des EPI adaptés - sensibilisation aux risques mécaniques et formation à l'utilisation du matériel - mise en place de cahier de maintenance périodiques en lien entre le terrain et le bureau (remontée d'informations signalant toute anomalie) - mettre en place des procédures de sécurité en cas de travail par point chaud 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
9	1,2	<ul style="list-style-type: none"> Travail en extérieur : exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important 	liés aux ambiances thermiques	Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations commentaire
10	1	<ul style="list-style-type: none"> - déplacement sur site ou voie publique avec dénivellation, conditions climatiques et/ou part de charges lourdes et encombrantes - travaux ou déplacements sur un sol (extérieur, escalier, locaux, passerelles au dessus des bassins, plateforme ...) glissant, accès en hauteur (escalier) - circulation sur des sols rendus glissants par l'eau ou des projections de produits/boues (ex. polymères) - circulation sur des surfaces pouvant être encobrées par les déchets des effluents (amas de sable, de boues ...) 	de chutes de plain pied	<ul style="list-style-type: none"> - garder les sols propres, antidérapants sur les voies de circulation, non encombrés - vérifier que les voies de circulation sont dégagées de tout obstacle et les nettoyer régulièrement afin de prévenir l'accumulation de matières glissantes 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
11	0,9	intervention dans des lieux souillés (assainissement)	liés à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques infectieux (lavage des mains réguliers, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits) - mettre à disposition un moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant la tournée - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
12	0,6	exposition aux chutes d'objets et d'outils se trouvant au bord de l'ouverture donnant accès au réseau	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	veiller à la bonne organisation du chantier, éviter la précipitation et la sortie intempestive d'outils	Courant 2019	Responsable service Régie	

 <p>EPCI :</p>	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i> Plan d'action de prévention	FICHE 13 <small>c:\AG\DLERP\05_2019\VO</small> Date de création : décembre 2017 Date de mise à jour :
---	--	---

UNITE DE TRAVAIL :

Technique

Sous-unités de travail :

Assainissement autonome (Régie eau & assainissement)

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	8	- Travail dans regards poste d'assainissement autonome (dégagement de biogaz)	liés à l'air ambiant	- mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques)	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
2	6	- opération de contrôle et/ou prélèvement d'échantillons - travail en présence de rongeurs, serpents	liés aux agents biologiques et infectieux	- mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains ..) - sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) - nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service - mise en place de consignes de sécurité (affichage)	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
3	4,5	- nombreux déplacements entre chaque lieu d'intervention (territoire communautaire ...)	routier	- sensibilisation au risque routier - établir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, mettre en place des règles d'appels ...) - mettre en place une vérification annuelle des kits de sécurité présents dans les véhicules (triangle, gilet)	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
4	3	- lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour faire l'état des lieux	de chutes de hauteur	préparer les interventions pour éviter le travail isolé sur les chantiers à risque (chute de hauteur)	Courant 2019	Responsable service Régie	
5	2	- surcharge de travail - situation conflictuelle - stress lié aux conditions de travail particulières et aux équipements utilisés (veiller à ce que les détecteurs de gaz fonctionnent bien, surveillance de ses collègues de travail ...)	RPS	- réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous les travaux dangereux) ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex. travail en binôme) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
6	1,5	- Port de charges lourdes et adoption de postures contraignantes : soulèvement de plaque du réseau - postures acroupies à proximité des réseaux	liés à l'activité physique	formations : PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), SST	Courant 2019	Responsable service Régie + service ressources humaines + conseiller prévention	
7	1,2	- Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important	liés aux ambiances thermiques	- sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs - privilégier la prise de rendez-vous auprès des administrés en dehors des heures les plus chaudes de la journée	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
8	1	- déplacement sur site avec dénivellation, conditions climatiques - travaux ou déplacements sur un sol glissant	de chutes de plain pied	- garder les sols propres et les voies de circulation non encombrées	Courant 2019	Responsable service Régie	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
9	0,9	intervention dans des lieux souillés (assainissement)	liés à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant les tournées (hygiène sur les chantiers) - Sensibilisation au risque infectieux (lavage des mains réguliers, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits) - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
10	0,3	- Relation conflictuelle avec certains usagers, agressions possibles par des usagers notamment en cas d'interventions trop longues, refus d'intervention, de rendez-vous décalés	d'agressions physiques ou verbales	- sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)	Courant 2019	Responsable service Régie + service ressources humaines + conseiller prévention	

EPCI :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALLÉES DES LARKLES

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

FICHE 13

C:\ING\QUERP-05-2015.V2

Date de création : décembre 2017

Date de mise à jour

AR PREFECTURE

013-241300375-20190624-DEL98_2019-DE

Reçu le 25/06/2019

UNITE DE TRAVAIL :

Technique

Sous-unités de travail :

Travaux sur réseaux (Régie eau & assainissement)

Priorité basse

Priorité moyenne

Priorité haute

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
1	3,5	Intervention seul dans un réseau d'assainissement/eau (notamment en cas d'astreintes)	lié au travail isolé	<ul style="list-style-type: none"> - interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux - mise en place de procédures organisationnelles pour garantir la sécurité et la protection des agents positionnés en travailleur isolé - revoir les équipements en système DATI s'ils ne donnent pas satisfaction et rendre obligatoire leur utilisation 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
2	6	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de produits chimiques pour la maçonnerie, marquage au sol (peinture, ciment ...) - exposition au poussière lors de l'ouverture des chaussées - Travail dans regards - assainissement, postes de relèvement (dégagement de biogaz) - opération en position de travailleur isolé 	chimiques (poussières, gaz, liquides...)	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité des agents - sensibilisation aux risques chimiques et formations symboles/stockage des risques chimiques (procédures manipulation...) - mise à disposition et affichage sur le lieu de stockage des FDS (notice au poste de travail pour chaque produit utilisé) - délimitation et signalisation de sécurité des zones à risques avec restriction d'accès - s'assurer de la mise à disposition des EPI en adéquation avec les recommandations des FDS - signalisation par affichage des dangers des équipements de protection individuelle nécessaires et des mesures de sécurité à prendre - prendre en compte le traitement, le stockage et l'évacuation des déchets - mise en place de procédures d'intervention et de secours - mise à disposition d'éclairage d'appoint adapté (lampe frontale) - rappeler par écrit les règles de sécurité avant et pendant les interventions (présence de gaz toxiques) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
3	6	<ul style="list-style-type: none"> - opération de contrôle et/ou prélèvement d'échantillons - travail en présence de rongeurs, serpents 	liés aux agents biologiques et infectieux	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'accessoires d'hygiène (savons bactéricides, brosse à ongles, moyen de séchage pour les mains ..) - sensibiliser les agents aux risques biologiques aux bonnes pratiques d'hygiène (respect des règles sanitaires et d'hygiène) - nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service - mise en place de consignes de sécurité (affichage) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
4	4,5	<ul style="list-style-type: none"> - Port de charges pouvant être lourdes et encombrantes (matériels divers, soulèvement de plaque du réseau - tampons, regards-, intervention de maintenance en poste de relèvement et/ou port de matériels de maintenance sans aide à la manutention) - adoption de postures contraignantes : postures couchées au sol avec les bras tendus, courbées dans les réseaux 	liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de procédures pour utilisation des appareils de levage - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques - mise à disposition des rapports de vérifications périodiques - formation PRAP - organisation des postes de travail et des lieux de stockage pour supprimer ou diminuer les manutentions - utilisation de matériel de manutentions adaptées : chariots, support à roulettes, 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
5	4,2	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur points chauds (visqueuse, meuleuse ...) - Stockage et transport de produits pétroliers (essence pour matériel thermique) - utilisation de produits inflammables et de bombes de peinture - intervention sur chantiers avec réseaux existants (électricité, gaz) 	d'incendie et d'explosion	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de consigne incendie - fiche sécurité au poste de travail (visqueuse, meuleuse, - mise en place de permis de feu pour tout travaux par points chauds - formation des agents à : la manipulation des extincteurs, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie (définition de rôles, évacuation), aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST) - récipients homologués pour stockage et transport de carburant (graduations visibles, bec verseur, entonnoir) - récipient clairement identifié faisant apparaître le type de carburant transporté et porté l'étiquette classe 3 - recommandations pour le stockage affichées sur le lieu de stockage - mise à disposition de gants pour manipulation des produits pétroliers, 1/2 masque respiratoire - mise en place d'un calendrier de suivi des vérifications périodiques des extincteurs - affichage de panneaux d'interdiction de fumer et veiller au respect de ces interdictions (notamment à proximité des produits inflammables) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
6	3,6	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition au bruit des équipements ou des outillages, bruit émis de façon continue ou par impulsion par les moteurs de machines et des installations (pompes, ventilations ...) ou à proximité d'équipements bruyants (compresseurs) ou utilisation de matériels bruyants (visqueuse, marteau piqueur) - conduite d'engin bruyant (mini pelle) - exposition au bruit ambiant (trafic routier ...) 	liés au bruit	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agents au risque du bruit - fiche sécurité au poste de travail (visqueuse, marteau piqueur, compresseurs ...) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
7	2,8	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'outils coupants et d'outils manuels à percussion pouvant blesser les agents (marteau, burin, masse ...) - travail sur des surfaces présentant des parties saillantes ou coupantes (tampons, regards ...) - utilisation de crochets pour ouvrir les tampons - exposition aux vibrations lors de la conduite d'engins - utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs de l'agent exposé (marteau piqueur, mini pelle ...) - projection de cailloux, graviers ... 	liés aux matériels et aux outils de travail	<ul style="list-style-type: none"> - fiche sécurité au poste de travail avec matériel (marteau piqueur, meuleuse, visqueuse ..) - sensibilisation aux risques mécaniques et formation à l'utilisation du matériel - mise en place de cahier de maintenance périodiques en lien entre le terrain et le bureau (remontée d'informations signalant toute anomalie - vérification des procédures d'intervention : intervention sur machine uniquement à l'arrêt (s'assurer qu'une mise en marche accidentelle est impossible) - faire une vérification annuelle du matériel par une personne compétente (maintenance auprès de fournisseurs de matériels) - mettre en place des procédures de sécurité en cas de travail par point chaud - formation SST - Mise en place à partir des notices d'instruction du matériel des consignes d'utilisation de sécurité pour les équipements - carnet d'entretien du matériel utilisé - mise à disposition de nettoyage pour les mains dans les véhicules (hygiène sur les chantiers) - formation sur utilisation du matériel (outillage) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
8	2,1	intervention dans des lieux souillés (les réseaux d'assainissement), fortement chargés en germes pathogènes	liés à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de moyen de se laver et de se désinfecter les mains pendant lestrournées (hygiène sur les chantiers) - Sensibilisation au risque infectieux (lavage des mains réguliers, ne pas manger boire ou fumer à proximité des installations et des produits) - prévoir une procédure de nettoyage des EPI par l'employeur au sein de la CCVBA 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
9	2	- travail en hauteur (montée/descente mini pelle, tranchées ...) - lors de l'ouverture de tampons, lorsque l'agent se penche pour voir l'état des lieux	de chutes de hauteur	Veiller à l'organisation de la circulation des personnes sur chantier comme sur le lieu de stockage	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
10	2	- surcharge de travail - situation conflictuelle - stress lié aux conditions de travail particulières et aux équipements utilisés (surveillance de ses collègues de travail ...) - interruptions dans le travail (tâches imprévues, changement de tâches/de postes ou de fonction à l'improviste) - imprécision des objectifs, des interventions (informations floues, inexistantes) - multiplicité des lieux de travail	RPS	<ul style="list-style-type: none"> - réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous les travaux dangereux) ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex. travail en binome) ou à défaut mise à disposition d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) - si le travail isolé ne peut être supprimé mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé (contacts téléphoniques par ex.) - mettre en place des procédures écrites en cas d'urgence - revoir les astreintes (travail isolé) et formalisation d'une procédure d'astreintes - revoir le matériel DATI qui ne convient pas aux utilisateurs -définir une charge de travail et des objectifs réalistes (définir les priorités) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
10	2	intervention sur chantier avec présence possible de différents corps de métiers	liés à la co activité	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place systématique de plan de prévention (si travaux < 400h/an ou si travaux dangereux), et/ou plan de prévention simplifié pour tout intervenant sur chantier - rédaction de documents spécifiques (permis feu, autorisations ...) - assurer un suivi commun des travaux 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	181

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
10	2	<ul style="list-style-type: none"> - exposition aux chutes d'objets et d'outils se trouvant au bord de l'ouverture donnant accès au réseau (ou sur le lieu de stockage du matériel) - exposition à la chute d'objet provenant de la minipelle (intervention dans tranchée avec mini pelle à proximité) 	liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un suivi sur la validité des casques de chantier (vérification des dates de péremption des casques) - concertation entre les agents sur le chantier afin de délimiter un périmètre de sécurité délimitant la zone de travail (intervention d'un appareil de levage) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
10	1,5	<ul style="list-style-type: none"> - intervention sur le réseau d'eau potable en bordure de route (réparation de fuites, ...) en maintenant la circulation routière - nombreux déplacements entre chaque lieu d'intervention (réseaux, stations d'épuration, compteurs, regards) - circulation à pied sur les aires de circulation des véhicules (croisement véhicules et piétons) - conduite d'engins sur voie publique (risque de collision entre véhicules) - nombreux appels téléphoniques reçus lors des déplacements routiers 	routier	<ul style="list-style-type: none"> -formation sur la signalisation temporaire de chantier - prévoir fiches de procédures sur la signalisation temporaire de chantier (schémas types d'interventions en bordure de route : balisage et protection de la zone d'intervention) - sensibilisation au risque routier - établir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, mettre en place des règles d'appels ...) - mettre en place une vérification annuelle des kits de sécurité présents dans les véhicules (triangle, gilet, extincteurs) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
10	1,2	<ul style="list-style-type: none"> Travail en extérieur: exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides, aux intempéries - travail dans une atmosphère dont le taux d'humidité est important 	liés aux ambiances thermiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents sur les risques liés au froid et aux fortes chaleurs - diminuer le temps d'exposition (horaires décalées adaptés pour les périodes estivales, roulement de personnel ...) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	

Ordre de priorité	Risque net	Situations dangereuses identifiées	Risques	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personnes chargées de la réalisation	Observations, commentaires
10	1	<ul style="list-style-type: none"> - déplacement sur site avec dénivellation, conditions climatiques et port de charges lourdes et encombrantes - travaux ou déplacements sur des zones d'intervention en extérieur (sol inégaux, sols glissants [humides, verglacés ...]) - zone d'intervention encombrée par du matériel 	de chutes de plain pied	<ul style="list-style-type: none"> - garder les sols propres, antidérapants sur les voies de circulation, non encombrés (lieu de stockage) - conserver les lieux d'intervention (chantier) en ordre en maintenant les passages dégagés (outils utilisés posés sur les côtés) 	Courant 2019	Responsable service Régie + conseiller prévention	
10	0,6	<ul style="list-style-type: none"> - Relation conflictuelle avec certains usagers, agressions possibles par des usagers notamment en cas d'interventions trop longues, de routes barrées 	d'agressions physiques ou verbales	sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales & physiques) formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles, (technique de négociation, de communication)	Courant 2019	Responsable service Régie + service RH + conseiller prévention	

DEUXIEME PARTIE

Plan d'actions

2 – Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

EPCI :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES EAUX-LPILLES**DOCUMENT UNIQUE***Evaluation des risques professionnels***FICHE 14**

Page 1 / 2

Date de création : décembre
2017Date de mise à jour :
c:\NG\DUERP.05.2019.V0**Mise à jour du document unique**

Date :		Auteur :		
Unité(s) de travail concernée(s)				
Activité(s) concernée(s)				
Cause(s) de la mise à jour (cochez les la ou les cases correspondantes) :				
Evolution de connaissances techniques et/ou scientifiques				<input type="checkbox"/>
Evolution de la réglementation				<input type="checkbox"/>
Décision d'aménagement important				<input type="checkbox"/>
Survenue d'un accident de travail non envisagé				<input type="checkbox"/>
Survenue d'un incident				<input type="checkbox"/>
Autre(s) motif(s)				<input type="checkbox"/>
Commentaire (décrivez la modification à apporter) : nouveau risque, risque supprimé à la suite de la mise en place d'une action de prévention, changement de cotation, ..)				
Modification(s) apportée(s) sur le Document Unique :				
Version informatique	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Date :	
Version papier	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Date :	

